This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

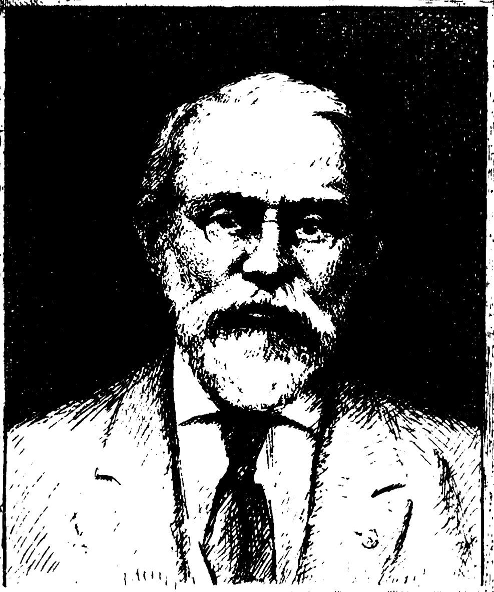

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

F
C
611
.C86
A2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS)

TOME TREIZIÈME

A. P.

AVRANCHES

IMPRIMERIE ALFRED PERRIN, RUE DE LA CONSTITUTION

1897

Dunning
Nijhoff
5-6-27
136603

SAINT GEORGES

Ses reliques à Portbail et à Brix, dans le diocèse de Coutances.

Notions préliminaires et historiques.

Saint Georges, d'après son historien Simon Métaphraste, auteur du Xe siècle, naquit en Cappadoce d'une famille considérable. Jeune encore il perdit son père et se retira chez sa mère, en Palestine, où elle possédait de nombreuses propriétés. Elevé très chrétiennement, il embrassa la profession des armes et se fit estimer de Dioclétien, qui l'éleva aux premiers rangs de la milice. L'empereur ayant déclaré la guerre aux chrétiens, saint Georges quitta ses emplois et se plaignit au prince lui-même de la cruauté de ses édits. Il fut alors arrêté dans la ville de Nicomédie et mis en prison. On essaya inutilement d'ébranler sa constance par des promesses et des tortures. Rien n'ayant pu le vaincre, il fut conduit hors de la ville et décapité. Sa mémoire est célébrée le 23 avril. Ce saint est ordinairement représenté dans l'attitude d'un beau chevalier romain, assis sur son cheval de bataille et transperçant de sa lance un dragon, pour marquer qu'il sut vaincre le démon, le monde et la chair.

Saint Georges a toujours été en grande vénération chez les Grecs et les Latins. Un grand nombre d'églises ont été érigées, à Constantinople et à Rome, sous son invocation. Grégoire de Tours rapporte que son nom était fort célèbre en France dès le VIe siècle. Les gens de guerre l'invoquent dans les batailles, et les Anglais l'ont pris pour patron. Le concile d'Oxford, tenu en 1222, ordonna que sa fête serait célébrée dans tout le royaume. Saint Germain de Paris plaça des reliques de saint Georges dans l'église de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), et le diocèse de Coutances et Avranches compte plusieurs églises en l'honneur de saint Georges ; la cathédrale de Coutances possède aussi une chapelle

qui porte son nom. La basilique d'Avranches en renfermait également une, remontant au XI^{e} siècle (1).

Le culte de saint Georges dut grandir encore dans le diocèse de Coutances, quand, vers 747, une partie de ses reliques arrivèrent à Portbail (canton de Barneville, arrondissement de Valognes). On vit une sorte de tour nageant sur les flots qui aborda sur la place du marché de cette bourgade. Voulant voir ce qu'elle renfermait, on y trouva un beau livre des Evangiles, un maxillaire de saint Georges et plusieurs autres reliques, parmi lesquelles se trouvait un morceau de la vraie croix. Le comte Richwin, qui gouvernait tout le pays Corovalien, comprenant alors les arrondissements de Cherbourg et de Valognes, fit déposer la tour sur un chariot attelé de deux vaches, qui s'arrêtèrent à Brix (canton et arrondissement de Valognes). Le comte fit construire, dans cet endroit, une basilique pour y déposer les reliques de saint Georges, et deux églises ou chapelles, l'une en l'honneur de la Sainte Vierge, l'autre sous l'invocation de la sainte Croix. On vint alors en pèlerinage à Brix, où il s'opéra un grand nombre de miracles.

Cette relation des actes d'Austrulphe nous apprend que Coriallo, l'ancien Cherbourg, était au VIII^{e} siècle la capitale du *pagus Coriovallensis*, et qu'il était en même temps le centre d'un comté qui comprenait les deux arrondissements actuels de Cherbourg et de Valognes, c'est-à-dire de toute la presqu'île du Cotentin. Nous voyons, en effet, par les capitulaires de Charles-le-Chauve (2), que le département actuel de la Manche était divisé en trois comtés : Celui d'Avranches, comprenant tout son diocèse ; celui de Coutances, renfermant les arrondissements actuels de Coutances et de Saint-Lo, et enfin celui de Cherbourg, qui s'étendait sur deux autres arrondissements (3).

---

(1) La cathédrale de Coutances possède encore un beau vitrail du XIII^{e} siècle rappelant la vie de saint Georges, en 7 médaillons. Ce vitrail est au milieu des trois lancettes qui se trouvent au fond du transept septentrional. (Voir sa description dans l'*Histoire de la cathédrale de Coutances*, page 209).

(2) *Géographie de la France*, par A. Guérard, page 28. — *Annuaire de la Manche*, 1re année, 1829. On y cite, comme preuve, la chronique de Fontenelle et un capitulaire de Charles-le-Chauve.

(3) Dès le XI^{e} siècle, on ne parla plus que des comtés de Coutances et d'Avranches, divisés en vicomtés et en baronnies. Au XII^{e} siècle, on ne cite que le comté de Mortain, où résidait le frère du duc de Normandie, devenu roi d'Angleterre.

Reliques de Saint Georges

d'après la chronique de Fontenelle, dans les actes de l'abbé Austrulphe (Spicilège de Dom Luc d'Achery, Tom. III, p. 222).

Du temps d'Austrulphe, abbé de Fontenelle [de 747 à 753], comme on le sait, le Dieu tout-puissant, créateur du monde, daigna faire voir un grand miracle et un précieux trésor aux peuples qui habitent le pays de Cherbourg (1). Car, pendant que le comte Richwin gouvernait le comté de ce territoire, on vit un certain vaisseau nager sur les flots, près d'un lieu appelé Portbail, et qui, peu à peu, poussé par les vagues, vint aborder dans le marché. A cette vue, les habitants de la bourgade furent dans l'admiration, comme cela arrive parmi le peuple, et se demandèrent ce que cela pouvait bien signifier. Ils allèrent alors trouver le comte, lui firent part du nouveau prodige, et invitèrent, avec ce seigneur, les hommes religieux et ceux qui étaient honorés de la dignité du sacerdoce, pour être témoins de cet évènement inouï.

S'approchant donc de plus près avec une grande frayeur, que leur esprit de foi surpassait encore, ils aperçoivent, au côté de la petite tour, une porte étroite, scellée avec de la cire. L'ayant ouverte et regardant dans l'intérieur, ils y trouvèrent un beau manuscrit en parchemin très pur, d'un format élégant, écrit en lettres romaines et contenant les quatre évangiles. Près de ce manuscrit, ils aperçurent une châsse; l'ayant ouverte, ils y découvrirent le très précieuse maxillaire de saint Georges, martyr, avec beaucoup d'autres reliques de différents saints, et de plus, un morceau du bois salutaire de la Croix du Seigneur, comme l'indiquait un écrit renfermé dans le reliquaire. On ordonna alors un jeûne pour examiner ensuite ce qu'on devrait faire. Le jeûne accompli, ils préparèrent un chariot pour placer la petite tour, afin qu'elle fût portée là où la volonté divine le désirerait. Ayant donc attelé deux vaches au cha-

---

Peut-être occupait-il ce lieu pour mieux défendre les marches normandes, du côté du Maine et de la Bretagne, dont les populations armées envahissaient à chaque instant la province, et en particulier l'Avranchin.

(1) *Coriallo*, d'après la table de Peutinger. Cette station romaine est regardée, par la majorité des savants, comme représentant aujourd'hui Cherbourg, où l'on a trouvé une foule d'antiquités romaines.

riot, ils attendirent la manifestation de la volonté du Très-Haut. Elle ne tarda pas longtemps ; les vaches marchant d'un pas accéléré, suivies du peuple dans l'attente, sans conducteur et sans guide, arrivèrent à un lieu qui, jusqu'à présent, est appelé Brix, bourgade qui était alors la possession d'un homme illustre. Tous furent donc d'avis d'élever là une église en l'honneur du Bienheureux Georges. Cependant le comte Rischwin, qui était le premier dans cette affaire, fut celui qui, conjointement avec le peuple qui lui était soumis, éleva dans ce lieu une basilique en l'honneur du Bienheureux Georges, martyr. On construisit encore deux autres églises, l'une en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère et toujours vierge, et l'autre en l'honneur de la sainte Croix. La bonté divine a, jusqu'à ce jour, opéré à Brix un si grand nombre de miracles par l'intercession des saintes reliques, qu'on y conserve, avec la partie du précieux chef de saint Georges, martyr du Christ, qu'on aurait peine à les croire, si on ne savait que le Seigneur fait souvent des miracles en faveur de ses saints. Le village de Brix est situé sur le sommet aplati d'une montagne ardue, au pied de laquelle coule, du côté du midi, la rivière qu'on appelle l'Ouve et qui en est éloignée de deux milles environ.

Ayant vu la petite tour dans laquelle les reliques étaient conservées, je l'ai décrite. Elle est de forme carrée ; elle diminue de grandeur en s'élevant peu à peu, à partir de sa base ; elle devient si petite au sommet qu'elle forme une pyramide dont la pointe est terminée par une pommette qui consolide le vaisseau. Au milieu se trouve un petit rez-de-chaussée couvert d'un lambris, dans lequel étaient déposés le livre des évangiles et la châsse. La tour a environ huit pieds de hauteur et trois pieds de largeur, plus ou moins. Tous les habitants du pays ignorent encore aujourd'hui de quelle part, de quel lieu et de quelle manière cette tour est arrivée à Portbail.

Reliquiæ Sancti Georgii

Ex actis Austrulphi, abbatis cœnobii Fontanellensis. Apud Spicilegium D. Lucœ d'Acherii. (Tom. III. pag. 222-224. Ad annam 747).

Sub hujus ergo tempore, ut videri potest, magnum miraculum conditor mundi omnipotens Deus ac pretiosum thesaurum populis

illis in pago Coriovallensi residentibus ostindere dignatus est. Nam comitatum ejusdem pagi tenente Richwino comite, vas quoddam ad instar parvi fari in medio maris, juxta locum qui vocatur Portus Ballii, super aquam ferri visum est, sicque paulatim appropinquando, in ipso emporio constitit. Quod cernentes vicani, more vulgi mirari cœperunt, quidnam hoc fore vellet. Deinde ad comitem accedunt, rem novam pandunt; sicque unà cum comite religiosos quosque viros, ac sacerdotii dignitate fulgentes ad hoc inauditum spectaculum invitant. Qui propius accedentes cum grandi pavore, fide tamen majori inspiciunt in latere ejusdem turriculæ ostiolum cereâ firmatum. Quod reseratum introspicientes, reperunt codicem pulcherrimum, quatuor evangelia continentem, romana littera optime scriptum, membranis mundissimis honestâque forma confectum. Juxta quem inveniunt et capsam, quam aperientes, repererunt partem ex pretiosissima maxilla B. Georgii martyris, cum aliis plurimis pignoribus diversorum sanctorum, insuper et salutiferi ligni crucis Dominicæ, quod in eadem capsa litteris sigillatim declaratum erat. Deinde, indicto jejunio, quid agendum sit deliberant. Expleto namque ipso jejunio, plaustrum præparant, cui prædictum fanum imponerent, ut quò Domini decrevisset voluntas, perferretur. Duabus quoque vaccis eidem plaustro applicitis, summi arbitrii præstolabantur nutum. Nec mora; eædem vaccæ concitó gradu cum ipso plaustro, populis expectantibus atque prosequentibus, sine ductore, ac illius bubulci administratione, ad eum locum qui usque nunc Brucius vocatur, pervenerunt. Erat autem possessio cujusdam illustris viri. Ibinamqne ut ecclesia construeretur in honore Beati Georgii martyris, omnibus placuit. Comes tamen prædictus primus in hoc negotio erat, qui, una cum populis sibi subditis, condidit in eodem loco basilicam in honore B. Georgii martyris; duæ aliæ ecclesiæ id est una in honore beatissimæ matris ac perpetuæ Virginis Mariæ, altera in Sanctæ Crucis est fabricata honore : ubi, divinâ præstante elementia, obtentu Sanctorum quorum pignora sacratissima cum particula pretiosi capitis sancti Georgii martyris Christi servantur, tanta fiunt usque ad præsens tempus miracula, ut nisi à fidelibus qui noverunt Dominum plurimas in sanctis suis operari virtutes, fidem excedant. Est autem idem vicus in ardui montis planitie situs, cui ab australi parte fluvius adjacet qui vocatur Undva, distans ab eo loco plus minus millia

duo. Turriculæ autem formam in qua eædem reliquæ conditæ erant, quia vidi, etiam descripsi. Est autem formæ quadratœ, ex quatuor videlicet angulis ab imo assurgens, et ita opus omne paulatim minuendo in latitudine in summo angustum redditur, ut pyramidem in altitudine reddat, uniusque mali parvi conclusione solidetur. Habet quoque in medio sui solariolum in quo codex ille evangelicus cum capsâ illâ servabatur, cui desuper aptum est laquear. Eminet in altitudine pedum circiter octo, in latitudine plus minus trium. De quâ vero parte aut loco, aut qualiter in ipsum pagum pervenerit ab universis incolis ejusdem loci usque ad præsens habetur incertum.

LE VÉNÉRABLE NORGOD
OU NORGOT

Notions préliminaires et critiques.

Depuis près d'un siècle la ville d'Avranches était sans pontife. De 875 à 990, on ne trouve la signature d'aucun de ses évêques dans les actes authentiques. Les invasions des Scandinaves, qui incendiaient les villes et massacraient les habitants, les avaient forcés de prendre la fuite. Cependant la collégiale du Mont Saint-Michel subsistait toujours et, en 912, le duc Rollon l'enrichit de ses dons. En 966, le duc Richard vint y établir des bénédictins qui remplacèrent les chanoines de saint Aubert, et à cette époque il n'y avait pas encore d'évêque d'Avranches. C'est Hugues, archevêque de Rouen, qui fut consulté par le duc et qui l'accompagna pour opérer le changement. Le roi Lothaire, approuvant cette transformation de la collégiale en abbaye bénédictine, défend à ses successeurs, aux ducs de Normandie et aux archevêques de Rouen, d'enfreindre son décret et de rien innover dans la suite (1). Le métropolitain de Rouen était donc l'administrateur du diocèse d'Avranches. Mais après avoir rétabli le Mont Saint-Michel dans la régularité et la ferveur, le pieux duc Richard I pensa aussi à relever le siège vacant et il comprit que la piété ne pourrait y refleurir qu'en y plaçant un pontife qui, habitant la ville épiscopale, pourrait tout rétablir et surveiller par lui-même. De concert avec l'archevêque il fit nommer le vertueux Norgod qui, dès 990, est appelé par le prince normand pour assister à la dédicace de l'église abbatiale de Fécamp. Le nouvel évêque signe en ces termes : « Norgod, évêque de la sainte église d'Avranches, j'ai souscrit » (2). Ce pontife, originaire du diocèse d'Avranches, ap-

---

(1) « Precipientes regia potestate ut nemo successorum nostrorum regum, neque » quislibet ejusdem regni marchisus, neque qui in sancta Rothomagensi ecclesia » presul, per subvenientia tempora succeperit, quod nostro roboratum est inviola- » bili decreto infringere audeat. » Charte du roi Lothaire dans le cartulaire du Mont Saint-Michel, n° 210 à la bibliothèque d'Avranches. La charte originale, la plus ancienne du département de la Manche, se trouve dans le dépôt des archives.

2° « Norgodus S^{tae} ecclesiae Abrincensis episcopus subscripsi. »

partenait à une riche famille normande qui possédait des terres considérables aux environs de Mortain (1) et sur lesquelles le comte établit le riche prieuré du Rocher, aujourd'hui l'hôpital de la ville.

Le choix que fit le duc, en présentant ce pieux évêque, fut des plus heureux. Norgod dépassa les plus belles espérances qu'on avait pu concevoir. Dans le diocèse, tout était à reconstituer, moins le Mont Saint-Michel, qui venait d'être peuplé de pieux et saints moines. Le nouvel évêque déploya un grand zèle et fit refleurir partout la piété et la régularité. Il affectionnait surtout le Mont de l'Archange, gouverné alors par le vertueux abbé Mainard, avec lequel il aimait à s'entretenir. Leurs réunions avaient lieu à l'extrémité d'un cap appelé la Roche-Thorin, situé à peu près à égale distance de la ville d'Avranches et du Mont Saint-Michel. Ils s'y réunirent un jour, le 28 septembre, veille de la fête de l'Archange. La chute du jour étant venue les surprendre avant d'avoir terminé leur conférence, ils convinrent de se réunir le lendemain, au même endroit et de grand matin, afin de pouvoir présider les offices de la solennité de saint Michel. L'abbé regagna son monastère et le pontife sa ville épiscopale, où il célébra l'office de nuit. En se rendant dans sa chambre, il regarda par une fenêtre et aperçut le Mont Saint-Michel en feu. Il appella ses clercs et plusieurs virent comme lui des flammes et des tisons embrasés qui tombaient au milieu de la grève. Convaincu que plusieurs moines ont dû trouver la mort au milieu de cet immense incendie, il récita l'office des morts dans la cathédrale, puis, montant sur son coursier, il se dirigea en toute hâte vers le Mont. Il avait dépassé le lieu ordinaire des conférences, lorsqu'arrivé près du Mont, il aperçut l'abbé qui, venant au devant de lui, fut très étonné de le rencontrer en cet endroit. Après lui avoir décrit ce qu'il avait vu la nuit dernière, il

(1) C'est un membre de sa famille qui, en 1082, et à la prière du comte Robert, frère du roi Guillaume le Conquérant, fonda une des prébendes de la collégiale de Mortain. « Norgodus quoque de patrimonio suo quod apud Moretonium habebat, » alteram precibus et assensu comitis Roberti instauravit præbendam. Postea vero » quia totum illud præfatus comes ecclesiæ sanctc Mariæ et monachis Mojoris mo- » nasterii dedit, pro escambio ejus concessit in eamdem præbendam, in Refuvilla » 120 acras (300 vergées) terræ de domino suo et unum molendinum, et apud » Moretonium in redditu furnorum suorum 20 solidos turonocenses, » Norgod approuva cette mutation et plus tard son fils Guillaume ; « Will. filius Norgodi. » Charte de la fondation de la collégiale de Mortain, aux archives de l'église de Mortain, et dans Guérin : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 150 et 159.

apprit qu'on n'avait absolument rien vu et que tous les religieux étaient en parfaite santé. Tous les deux comprirent alors que ce feu indiquait la présence des esprits célestes visitant le Mont avec leur chef saint Michel. « L'évêque Norgod, entre autres, en fut le » plus touché et quitta, peu de jours après, sa charge épiscopale » pour se rendre religieux en ce Mont et s'adonner plus librement » au service des anges (1). »

Cette assertion du savant bénédictin n'est pas complètement admise aujourd'hui. Le vénérable Norgod se fit bien moine au Mont Saint-Michel, mais plusieurs années après l'apparition dont nous venons de parler (2). C'est le sentiment des auteurs du *Gallia*, de Dom Bessin, de la plupart des historiens des évêques d'Avranches, et ce sentiment est prouvé par les faits. Dom de Camps, dans son *Histoire du Mont Saint-Michel*, dit que ce miracle eut lieu en 992. Rien ne le prouve, et comme l'abbé Ménard II, sous la prélature duquel eut lieu cette apparition, vécut jusqu'en 1009, le miracle a pu avoir lieu à la fin du X[e] ou au commencement du XI[e] siècle. Mais en admettant la date donnée par Dom de Camps, on ne trouve un nouvel évêque d'Avranches qu'en 1022 ou 1024. Il apparaît dans la grande charte du duc Richard II, donnant au Mont Saint-Michel l'ancienne abbaye de Sessiac ou de Saint-Pair-sur-la-Mer, et figure en ces termes : « Moi, Maugis, évêque de la sainte église d'Avranches, ai confirmé cette charte de ma propre main (3). » Or, depuis l'année 992 jusqu'à 1024, on ne lit, dans tous les actes qui nous sont connus, d'autre nom que celui du vénérable Norgod. C'est lui qui, en 1006, est appelé à Fécamp par le duc Richard II ; c'est lui encore qui, en 1017, signe la charte de Guillaume de Dijon pour le monastère de Fructuaire ; enfin, peu après il ratifie de nouveau le diplôme de la princesse Gonnor, donnant au Mont Saint-Michel son patrimoine de Bretteville et de Domjean (4). Ce serait donc, comme l'indique Denis de Sainte-Marthe, vers l'année 1017 ou 1018, et peut-

(1) Dom Huynes, *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, publiée par M. Robillard de Beaurepaire, Tome I, page 68.

(2) Voir le *Gallia Christiana*, tom. XI, col. 474, au pontificat de Norgaudus, dont le nom s'écrit aussi Norgotus et Norgodus. — Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ, pars posterior*, pag. 259.

(3) Manuscrit de Guérin : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, pag. 113, et *Gallia Christiana*, tom. XI, col. 474. — Dom Bessin. p. 259.

(4) *Gallia Christiana*, tom. XI. col. 474, et Dom Bessin, p. 259.

être même un peu plus tard, que Norgod se serait retiré au Mont Saint-Michel, c'est-à-dire après avoir remis bien en ordre son diocèse qui réclamait alors vivement la présence d'un saint évêque. L'épiscopat du vénérable Norgod finissant entre les années 1017 à 1024, il put ainsi bénir, dans la basilique du Mont Saint-Michel, en présence des plus illustres personnages de Normandie et de Bretagne, le mariage du duc Richard II avec la princesse Judith, sœur du duc Geoffroy. Il put encore être témoin de l'invention du corps de saint Aubert, qui eut lieu en 1009, et de l'érection de la nouvelle basilique de l'Archange, surtout de l'église souterraine, dont les commencements furent dus à la munificence du même duc, dont il venait de consacrer l'union (1). C'est aussi, grâce à ce mariage, que le vénérable Norgod obtint, pour son église d'Avranches des terres considérables du duc Richard II, qui passe pour le premier fondateur de la cathédrale d'Avranches (2).

Après avoir ainsi réglé, en sage pontife, les affaires de son diocèse, le vertueux Norgod déposa la mître pour revêtir l'humble habit de saint Benoît, et donna ainsi cet admirable exemple d'humilité, en se mettant, comme simple religieux, sous la conduite d'un abbé qui lui devait naguère obéissance (3). Devenu moine, il vit de nouveau son monastère visité par les grands de la terre, enrichi de précieux dons, illustré par de nombreux miracles, et ses confrères, dont il fut toujours l'exemple, fidèles à la règle, à la prière et à l'étude. Pendant les 15 ou 18 ans que le vénérable Norgod passa dans la retraite, son nom n'est cité qu'une seule fois, vers l'an 1030. Le duc Robert venait alors d'offrir aux religieux du

---

(1) Dom Huynes, *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, tom. I, p. 154. Dom de Camps dit que le duc Richard II, ayant remarqué le jour de son mariage la petitesse de l'église bâtie par saint Aubert, incendiée en 993, puis restaurée, résolut de construire celle qui existe encore en partie. Manus. de la bibliothèque d'Avranches, nº 209. (*Histoire de la célèbre Abbaye du Mont Saint-Michel*).

(2) « *Terram quæ intime possiderat Richardus comes ecclesiæ Abrincensi tradidit.* » Charte de l'Eglise insérée dans le manuscrit du chanoine Guérin : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 451. Cette charte est imprimée dans le *Diocèse d'Avranches*, tom. II, p. 666. — Obituaire de la cathédrale d'Avranches, archives de la Manche et dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, où le duc Richard II est ainsi indiqué comme fondateur de la cathédrale : « *25 Augusti 1027, obiit Richardus II, dux Normanniæ fundator ecclesiæ Abrincensis.* »

(3) Cartulaire du Mont Saint-Michel, folio L, 29, charte de la collection (manuscrit de la bibliothèque d'Avranches portant le nº 210).— La signature du V. Norgod porte son nom écrit avec un *t*, « *Norgotus episcopus*, » dans la copie du cartulaire.

Mont Saint-Michel sa terre ou alleu de Tissey (1), et il pria le religieux pontife de corroborer son don par sa présence. Il signa donc la charte du prince, une des plus pieuses et des plus belles du cartulaire de l'abbaye. Peut-être que le vieil évêque l'avait lui-même rédigée.

Le vénérable Norgod mourut en odeur de sainteté, à l'âge de plus de 80 ans, le 13 ou 14 avril 1036. Les obituaires et les martyrologes du monastère consignent ainsi son décès : « *III idibus octobris, obiit » Vdus Norgaudus episcopus Abrincensis et postea monachus hujus » loci,* » Et ailleurs : « *14 octobris, obiit Norgaudus episcopus Abrincen- » sis et postea monachus hujus loci.* » — Le 14 octobre mourut le Vble » Norgod, évêque d'Avranches, puis moine de ce lieu (2). »

On se demande où le saint évêque fut inhumé. A cette époque on n'enterrait point dans les églises. L'abbé Robert, le plus illustre des prélats du Mont, eut sa sépulture au midi du porche situé entre les deux tours de l'ouest, qu'il avait fait bâtir. Conan I, duc de Bretagne, mort en 992, fut déposé dans la chapelle souterraine de Saint-Martin, au sud de la basilique. Rolland, archevêque de Dol et ancien moine du Mont Saint-Michel, fut enterré, en 1004, en face du portail de l'ouest (3). Dom de Champs, dans le 32e chapitre de son *Histoire du Mont Saint-Michel*, intitulé : « Des hommes illustres de cette abbaye, » parle ainsi : « Le vénérable Norgod, évêque » d'Avranches, mérite d'avoir le premier rang dans cette liste, le- » quel, ensuite d'une vision du glorieux Archange sur ce Mont, en » forme de feu, dont plusieurs avec lui furent témoins, se sentit si » échauffé à la retraite et à la dévotion de saint Michel, qu'il donna » ordre à ses affaires et vint prendre l'habit de moine en ce monas- » tère, des mains de l'abbé Mainard II, environ l'an 992, et y vécut » très saintement jusqu'en l'an 1036, le premier d'octobre (*sic*) qu'il » décéda fort viel (4). » Mais il n'indique point l'endroit où il repose

(1) Tissey, village de la commune de Dragey, canton de Sartilly, et à deux kilomètres de Genêts.

(2) *Gallia Christiana*, t. X. Liste des évêques d'Avranches. — *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, p. 120. Obituaire du Mont Saint-Michel, aux archives de la Manche.

(3) Dom Huynes, *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, t. I, p. 238, édition de M. Robillard de Beaurepaire.

(4) Dom Louis de Champs, manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, n° 209 (*Histoire de la célèbre Abbaye du Mont Saint-Michel*).

» dans l'abbaye. En 1550, le savant Robert Cenalis, évêque d'Avran-
» ches, dans son « *Hierarchia Neustriæ*, » l'ignore également, quand
» il nous dit, en parlant de son prédécesseur Norgod : « Son âme
» est au ciel, son corps en terre, mais dans quel endroit, per-
» sonne ne saurait le dire avec certitude. »

Spiritus astra colit, sed quâ tellure reposta
Gleba jacet, tuto dicere nemo potest (1).

En 1875, en faisant des travaux de réparation sur le parvis de la basilique du Mont Saint-Michel, on retrouva les fondations de quatre travées de l'ancienne nef, celles des deux tours de l'ouest, élevées vers 1060. Le tombeau, en pierre calcaire, de Robert fut mis au jour au bas de la tour méridionale (2). On découvrit encore, coupés en deux par la tour du nord, vers le milieu de sa face occidentale, deux tombeaux vides. Mgr Bravard, dans une lettre adressée au R. P. Robert, alors supérieur de l'abbaye, regardait ces sépulcres comme devant être ceux de l'archevêque Rolland et du vénérable Norgod. On aurait ainsi aimé à rapprocher ces deux pontifes qui, tous les deux, avaient vécu dans le même monastère. Ce lieu répond du reste assez bien à l'emplacement indiqué par Dom Huynes pour la sépulture de l'archevêque de Dol.

Vie du Vénérable Norgod.

Les moines du Mont Saint-Michel ne nous ont laissé qu'un abrégé fort court de la vie du vénérable Norgod. Cet abrégé commence le miracle intitulé : « Comment le vénérable évêque Norgod vit le Mont Saint-Michel presque entièrement consumé par le feu. » Nous donnons la traduction de ce miracle, d'après les textes latins qui se trouvent dans les manuscrits n^{os} 211, 213 de la bibliothèque d'Avranches et dans celui de Ch. Guérin : « *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, » p. 113.

« La fête du Bienheureux Michel que toute la chrétienté célèbre

(1) *Hierarchia Neustriæ, authore R^{do} in Christo Patre Roberto Cenali divina clementia episcopo Arbrocensi*, Ms. de la Bibliothèque nationale n° 5201, t. II, *de Catalogo presulum Abrincensium*.

(2) *Description de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, par M. Edouard Corroyer, architecte du gouvernement, plan 21, et page 90. — L'auteur qui écrit cette vie du V. Norgod a assisté, avec Mgr Bravard, à la découverte et à l'ouverture de tous ces tombeaux, en 1875.

chaque année, dans tout l'univers, allait commencer. Cependant la veille de cette solennité, pour une cause qu'on ignore, l'abbé du monastère de l'Archange et l'évêque d'Avranches se réunirent pour conférer ensemble. A cette époque, Mainard II gouvernait l'abbaye du Mont Saint-Michel, et l'évêque Norgod jouissait d'une haute estime dans l'église d'Avranches. Ce pontife, remarquable par sa noblesse, ne l'était pas moins par sa sainteté. Tant qu'il vécut, il entoura d'une affection spéciale les religieux du Mont Saint-Michel ; il aimait à faire l'éloge du monastère et de ses habitants. Il leur adressait souvent et assez régulièrement des secours, principalement pendant le carême. Sa charité allait même jusqu'à leur acheter du poisson qu'il payait de ses deniers et qu'il leur envoyait les jours où ils devaient jeûner. Aussi termina-t-il le cours de sa vie par une pieuse mort dans l'abbaye du Mont Saint-Michel, où il avait pris l'habit.

» Ce pontife, accompagné de quelques-uns des clercs, se dirigea, comme nous l'avons dit, vers un lieu appelé la Roche, pour s'entretenir avec l'abbé. Leur colloque s'étant prolongé jusqu'au soir, sans être terminé, ils l'interrompirent pour aller célébrer l'office nocturne de la fête. Mais comme le temps ne leur avait pas permis de régler complètement leurs affaires, ils convinrent de se réunir au même lieu le lendemain matin, pour les terminer.

» S'étant donc dit adieu, l'abbé se hâta de rentrer dans son monastère, et l'évêque d'Avranches dans sa ville épiscopale. Après avoir célébré l'office de nuit avec la solennité qui convenait à une si grande fête, le vénérable pontife gagna ses appartements pour prendre un peu de repos pendant le reste de la nuit. Mais voici qu'en regardant par sa fenêtre, il aperçut le Mont Saint-Michel qui sembla tout en feu. Il voyait comme des tisons enflammés qui du Mont s'élançaient dans la grève, puis remontaient au sommet du rocher. Tout hors de lui-même, il appela aussitôt quelques personnes qui se trouvaient là et leur montra ce qu'il voyait. Quelques-unes virent comme lui, d'autres avouèrent qu'elles n'apercevaient rien. Cependant le vénérable Norgod, profondément ému, appelle tous les chanoines et récite avec eux l'office des morts, pour tous ceux qui ont pu succomber dans l'incendie. Puis, montant à cheval, il se dirige promptement vers le Mont pour consoler ceux qui ont survécu et donner la sépulture à ceux qui ne sont plus. L'abbé, de son côté, ayant ter-

miné l'office de nuit, se fait accompagner de quelques moines et s'empresse, de grand matin, de venir au lieu convenu, afin de pouvoir revenir présider la messe solennelle. L'évêque, pressant lui-même son cheval, arrive au milieu de la grève, tout près du Mont, et se trouve en présence de l'abbé. Celui-ci ayant demandé au pontife pourquoi il avait dépassé le lieu convenu pour leur conférence, le vénérable Norgod lui raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait et la raison qui l'amène au Mont Saint-Michel. Il lui demande ensuite si, pendant la nuit, il n'était point arrivé quelque chose d'extraordinaire dans l'abbaye. L'abbé ayant répondu qu'on n'avait rien vu, ils comprirent tous les deux que ce feu aperçu par le pontife annoncait la présence des esprits célestes visitant avec Saint Michel leur montagne bien-aimée (1). »

TEXTE LATIN

Qualiter Venerabilis Præsul Norgodus Montem Sancti Michælis quasi ardere viderit.

Solemnis Beati Michælis impendebat festivitas quam annuatim per orbem sancta celebrat Christianitas. Extitit itaque causa quæ tamen excessit memoria qua præsul Abrincensis ipsiusque monasterii Sancti Michælis abbas pridie festivitatis ejus in unum convenerunt colloquendi gratiâ. Præerat eo tempore ipsi cœnobio Mainardus secundus, Abrincensi vero ecclesiæ vigebat præsul Norgodus, tam generis nobilitate quam morum probitate conspicuus. Is quoad vixit summa dilectione monachos sancti Michælis excoluit, eumdemque locum cum inhabitantibus pro viribus in cunctis extulit. Xenia etiam sæpissime imo pœne assidue ipsis monachis dirigebat, præcipueque hoc quadragesimali tempore faciebat; pisces de suo

(1) Dom Huynes, dans son *Histoire générale du Mont Saint-Michel au péril de la Mer*, ne rend pas en français ce qui concerne la vie du pontife Norgod, mais simplement ce qui regarde la vision du Mont Saint-Michel en feu. Il commence ainsi : « Le vénérable Norgod, évêque d'Avranches, eut un jour besoin de conférer avec l'abbé de ce Mont, Mainard second, pour je ne sais quelle affaire. A ce sujet ils déterminèrent un lieu nommé la Roche, qui est entre Avranches et ce Mont, pour s'y entrevoir la veille de Saint Michel en septembre, et en délibérer. Le jour venu, ils se trouvèrent tous deux au lieu ordonné, accompagnés, selon leur qualité, où après avoir passé toute la journée à traicter de ces affaires sans pouvoir y mettre fin, ils remirent le reste au lendemain, se promettant tous deux de s'y retrouver, etc. » Tom. I, p. 66, édition de M. de Robillard de Beaurepaire.

emptos, vice charitatis, illis immittendo in diebus quibus eos jejunaturos sciebat ; qui etiam cursum vitæ laudabili terminavit obitu, in eodem loco, factus sancti Michælis monachus.

Hic itaque cum suis ad locum, qui nunc etiam Rupis dicitur collocuturi, ut diximus, convenerunt, mutuisque colloquis diem ducentes ad vesperum, festivitatis gratiâ, hora vespertina (1) synaxis, non imposito fine negotio, discesserunt. Et quia id cujus causa convenerant remanebat infectum, ut sequenti die ibidem utrique redituri indixere sibi invicem inter vale (2) dicendum. Abbas ergo ad monasterium concitus venit. Præsul vero Abrincensis ad sedem propriam rediit, qui cum (3) tantæ festivitati congrua matutinorum solemnia peregisset, atque incombentibus adhuc tenebris noctis, ad proprium cubiculum quieturus rediisset, per fenestram respiciens, ecce totum Montem Sancti Michælis quasi ardere videt, evolare à summo ignis ad medium arenæ (4), itemque redire quasi scintillantes titiones. Turbatus itaque quosdam qui præsentes erant vocavit, eisque quod (5) videret indicavit, quorum alii hoc idem viderunt, alii autem nihil tale se videre dixerunt. Ipse vero, cum grandi gemitu, cunctos evocans canonicos agenda mortuorum celebravit pro eis quos eodem in cœnobio credebat extinctos, confestimque ascensis equis ad eumdem locum ire festinanter cæpit, ut consolationem superstitibus monachis, funus vero debitum impenderet extinctis. Abbas itaque, finitis matutinis, cum quibusdam suorum ad condictum locum maturius sese agere cæpit ut, inde regressus, interesse quiret sacris missarum solemniis : accelerans ergo iter prædictus Episcopus in medio arenæ (6) jam propè Montem ei est obviam factus. Quem cum (7) isdem abbas requisisset cur denominatum colloquii locum præteriisset, seriatim ei retulit quid vidisset, quid egisset vel ad quid venisset ; inquisivitque (8) utrum

(1) Le manuscrit d'Avranches n° 211, *Hora vespertinæ synaxis.*

(2) Le n° 211, *Intervale.*

(3) *Cunctatæ*, dans le miracle imprimé à la suite du Ms. 145, de Pierre Leroy, moine du Mont Saint-Michel, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1877.

(4) Le n° 211, *Harenarum.*

(5) Le n° 211, *Quid.*

(6) Le n° 211, *Harenarum.*

(7) Le n° 213, *Idem.*

(8) Le n° 213, *Inquisitusque.*

aliquid præter solitum nocte eadem, in ipso Monte Sancti Michælis accidisset. Isque, cum nihil accidisse responderet insolitum, patenter (1) intellexerunt non aliud signasse ignem visum quam præsentiam beatorum spirituum eumdem locum cum Sancto Michæle invisentium.

Supplément ou observations sur la vision du Vénérable Norgod.

Depuis le Xe siècle jusqu'au XVIIe siècle, on cite deux apparitions semblables à celle du vénérable Norgod. La première eut lieu en 1657, la seconde en 1688, alors que les religieux du Mont Saint-Michel vivaient très régulièrement sous la réforme des Bénédictins de Saint-Maur. Mais, comme au temps de l'abbé Mainard, ni les moines, ni les habitants du Mont ne virent les incendies. Ils furent seulement aperçus des rivages de la baie par des personnes privilégiées. Le chanoine Guérin, dans ses *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, pages 14 et suivantes, nous a conservé ces apparitions dont les procès-verbaux furent adressés à Mgr de Tessé, alors évêque d'Avranches. Ces textes ont été envoyés, en 1896, au ministère de l'Instruction publique pour le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Nous donnons simplement ici ce qui a rapport au phénomène.

1° « En 1657, M. de Farière, docteur-médecin à Avranches, allant à Dinan, visiter Mme de la Villemenuet malade, et passant » avec son valet et un autre homme la rivière de Sélune à l'endroit » du Gué-de-l'Epine, aperçut l'église du Mont comme embrasée, » les flammes allant très haut et flottantes au gré du vent. Ils » croient tous trois que l'église brusloit, dont ils étaient tous affligés » et étonnés, et continua à voir cet embrasement qui se retira de » sur l'église allant sur le dortoir et bibliothèque, disant le sieur » de Farière que du moins l'église était préservée de l'embrasement et continuèrent de voir ce feu le long du chemin, sur les » six à sept heures du matin jusqu'au pont de la Guaintre ; et ayant » rencontré un homme du Mont, lui auraient demandé la cause du » dit embrasement et il leur aurait répondu qu'aucun embrasement » n'avait paru au Mont Saint-Michel. »

2° Juliers Nicole, vicaire général de Mgr de Tessé et curé de

---

(1) Le n° 211 ajoute : *Illud.*

Carnet, se rendant à son presbytère, le samedi 18 septembre 1688, et en suivant le chemin du roy (*via regia*) qui se dirige d'Avranches à Rennes par le Pontaubault, La Croix et Montanel (l'ancienne voie romaine), aperçut vers six heures du soir, comme jadis le Vble Norgod, le Mont Saint-Michel en feu.

Il était accompagné de M. Legendre, curé de Villiers, et de plusieurs personnes, mais tous n'aperçurent point la vision; les privilégiés seuls purent la contempler depuis le village de la Bisolière, au sud-est de Précey, jusqu'aux landes de la Gautraye, au sud-est de Villiers, pendant un parcours de 8 à 9 kilomètres. Ils demandèrent le lendemain aux habitants du Mont si l'incendie avait causé beaucoup de dommages ; on leur répondit qu'on n'avait rien vu : « Circa locum qui » vulgo dicitur La Bizolière, hora circiter sexta vespertina, stupentes » et admirantes, circumspeximus flammam ingentem, quæ a radi» cibus Montis Tumbæ, qui vulgo Mons Sancti-Michælis in periculo » maris nuncupatur, longe supra Montis non tantum cacumina sed » etiam supra omnium hujus loci ædificiorum ac turrium apices » assurgebat : ita ut totus Mons et quidquid Montis ambitu conti» netur, ardere nobis videtur. Dimirantes et stupefacti lustrabamus » oculis flammam ingentem, lucidam, suavem, hilarem et exhilaran» tem, quæ nullos volvebat igneos vortices, nigrescentes nullas » evomebat favillorum trubines, nec fumantes exhalabat vapores : » sed tota incendii moles apparebat nobis tranquilla, mollis et se» rena. Admirationem sed non terrorem, lucem, non confusionem » aspicientibus flamma movebat... (1) Conficientibus iter nostrum » et sæpe sæpius conversis, idem incendium, iidem ignes nobis ap» parebant aspicientibus : flammæ tamen aliquando videbantur » turritæ,. aliquando molliter assurgentes videbantur circa latera

(1) L'abbé Nicole ajoute en cet endroit : « Cependant cette flamme excitait dans » notre âme des sentiments nombreux et variés. Nous nous désolions, en effet, en » voyant que tant de richesses, tant d'édifices, tant de reliques de saints, renfer» mées dans des châsses d'argent et d'or, enrichies de pierreries, tant d'ornements, » tant de dons des ducs, des princes et des rois, allaient périr dans un seul in» cendie. Nous nous lamentions de voir que ce sublime monument de dévotion, ce » grand œuvre de tant de siècles, ce centre de la dévotion angélique, ce lieu si re» commandable de tous côtés, en France comme à l'étranger, allait devenir la proie » des flammes. Nous nous affligions enfin en considérant que ce monastère si cé» lèbre, cette demeure de tant de saints, ce temple où le Seigneur est honoré jour » et nuit, et où reposent les corps de tant de bienheureux, allait être brûlé par le » feu. »

» pendulæ, atque coronæ cristatæ speciem efformantes, in se molli
» tractu redibant. Apparebant quoque passim per incendium ejus-
» modi quasi columnæ cerulei subviridisque coloris, similes omnino
» iridi seu arcui in nubibus, quibus, quasi quibusdam umbris in
» tabella depictis, cæteræ magis fulgebant flammæ..... Postera luce
» et proximis sequentibus diebus, interrogati bene multi, num
» flamnis periisset Mons Sancti-Michælis, responderunt omnes, nec
» periisse, nec flammis fuisse contactum. Paucis præterea hoc stu-
» pendum apparuit portentum et quamvis bene multi eâdem, quâ
» nos, viâ procederent, nil tamen nisi nudum Montem, ut assolet,
» viderunt. Vidit tamen D. curatus à Villiaribus, viderunt et quidam
» alii, sed paucissimi. Stupentes ergo et animo volventes hanc
» visionem, Deo gratias agimus immortales, qui propter magnam
» clementiam suam, antiqua miracula nostris etiam sæculis cor-
» ruscare jubet ; et locum pietati initiatum angelicæ, angelicis lu-
» minaribus ostendit etiam nunc micantem. » « Julianus Nicole,
» vicarius generalis. »

Le curé de Villiers, M. Legendre, fit aussi la narration de ce miracle qui, pour le fond, ressemble en tout à celui de J. Nicole et est, comme le précédent, en fort beau latin.

LE BIENHEUREUX SERLON ou SERLE

Moine du Mont Saint-Michel, puis abbé de Glochester, en Angleterre.

Le Bienheureux Serlon naquit dans l'Avranchin, vers 1025. Au XII^e siècle, on montrait encore, dans la baronnie de Genêts, les terres qui lui avaient appartenu. Ses parents l'envoyèrent à l'école d'Avranches, où il connut le savant Lanfranc et saint Anselme qui professaient alors dans cette ville. Après de brillantes études, le jeune Serlon reçut les ordres sacrés et devint chanoine de la cathédrale d'Avranches. Pour plus de perfection, il prit ensuite l'habit monacal et se fit religieux dans l'abbaye du Mont Saint-Michel, alors peuplée de pieux et savants moines. Serlon s'y distingua par son amour du travail et par une grande régularité. Quand Guillaume, duc des Normands, eût conquis l'Angleterre, Ranulphe, abbé du Mont Saint-Michel et ami du vainqueur, lui envoya, pour son retour, six vaisseaux conduits par quatre de ses principaux religieux. Ces moines furent : Ruald, prieur, Scoliand, trésorier, Serlon et Guillaume d'Agon. Le roi garda ces moines dans son nouveau royaume et donna à chacun d'eux une abbaye à gouverner. Ruald reçut le monastère de Saint-Pierre-de-Hide (*Hidense cœnobium*) fondé au X^e siècle, dans la ville de Winchester, par le roi Edouard l'Ancien. Scoliand obtint l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Augustin de Cantorbéry, bâtie hors des murs de la ville, dès 613, par Ethelbert, pour servir de sépulture aux rois et aux archevêques (1). Serlon fut envoyé à Saint-Pierre de Glochester pour relever ce monastère fondé en 680, sur les rives de la Saverne, par Ethelbert, roi de

(1) « Dans ce couvent du Bienheureux Pierre, prince des apôtres, qui avait été » bâti par Augustin, premier apôtre des Anglais, l'illustre abbé Scoliand se distingua » par la science et les vertus. Ce prélat, né en Normandie, d'une famille illustre, fut » élevé régulièrement au Mont Saint-Michel en péril de mer, et placé par les Nor- » mands sur le siège de Cantorbéry, pour l'amélioration des mœurs. » (Orderic Vital, Tom II, p. 220 et 221, traduction de M. Guizot). Cette abbaye si intéressante a été complètement détruite. Elle avait pris le nom de Saint-Augustin parce que cet apôtre des Anglais y avait été inhumé.

Mercie (1). Enfin, Guillaume d'Agon alla diriger l'abbaye de Saint-Pierre-de-Cernel (*Cernellense cœnobium*), dans le comté de Dorset (2).

Mais de tous ces abbés celui qui se distingua le plus, par ses mérites et sa sainteté, fut assurément le vénérable Serlon. Placé à la tête d'un monastère humble et comptant à peine quelques religieux, il en fit une abbaye glorieuse, renfermant un grand nombre de pieux moines. La règle qu'il avait établie dans son monastère était dictée par la sagesse et la modération. Aussi les plus faibles parmi ses religieux pouvaient la suivre sans découragement et les plus forts ne trouvaient pas qu'elle fût pour eux insuffisante. Cette règle, écartant tout ce qui était excessif, attira dans le cloître une foule d'âmes d'élite. Elles s'éloignèrent volontiers du monde pour venir chercher la paix, la régularité et cette vie sainte qui promettent les récompenses éternelles. Le bienheureux Lanfranc, devenu archevêque de Cantorbéry, estimait beaucoup le monastère de Glocester dirigé par son ancien disciple de l'école d'Avranches, et lui adressa un moine déjà très régulier, mais qui devait arriver à une plus haute perfection. Doux et bon pour les religieux qui aimaient la règle, Serlon était sévère et souvent implacable pour les orgueilleux. Ferme autant que juste, il possédait encore cette véritable éloquence qui sait rejeter tout ce qui est inutile. Chaste comme un ange, il ne pouvait tolérer les moindres attaques contre les mœurs. Aussi était-il vénéré dans toute l'Angleterre pour sa sainteté et ses quatités vraiment exceptionnelles. Le roi Guillaume-le-Roux, livré à la débauche et persécuteur de l'Eglise, estimait néanmoins beaucoup le vénérable Serlon. La triste histoire de ce prince nous donne de curieux détails sur le monastère de Glocester et sur son vertueux abbé. Robert, duc de Normandie, ayant engagé son duché au roi son frère pour avoir de l'argent, afin d'aller en Palestine et y conquérir le tombeau du Christ, Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, imita le prince Robert, pour le même motif. Le monarque anglais Guillaume-le-Roux ne voulant pas dimi-

(1) Cette abbaye avait d'abord été fondée pour un monastère de filles. Ofrich roi des Northumbres, y fut inhumé, en 729. Ce monastère fut donné aux moines bénédictins, en 1022 (*Monasticon Anglican*).

(2) Ce monastère et celui de Hide, à Winchester, étaient les plus rapprochés de la Normandie. Hide et Cernel étaient aussi assez peu éloignés l'un de l'autre et à une petite distance de la mer.

nuer son trésor, prit dans le clergé les sommes demandées et promises. Il se mit donc à dévaster les églises, à enlever leurs richesses et s'empara aussi de plusieurs propriétés ecclésiastiques. Les prélats réclamèrent, mais sans succès, et le métropolitain de Cantorbéry, l'illustre Anselme, qui avait succédé au bienheureux Lanfranc, fut même forcé d'abandonner l'Angleterre pour se retirer à Rome, auprès du Souverain Pontife. Tant d'exactions et de sacrilèges faisaient pressentir une mauvaise fin pour le roi Guillaume (1). On craignit donc un châtiment prochain, quand on le vit préparer une flotte pour aller conquérir l'Aquitaine dont il n'avait la direction que pour quelques années seulement. Ces craintes de tout son royaume n'émurent point le roi qui, en attendant le départ de ses vaisseaux, se livrait aux plaisirs de la chasse dans la Forêt-Neuve (2)

A cette époque, un moine de bonne renommée, et d'une conduite meilleure encore, habitait le monastère de Glochester ; il rapporta que, dans une vision nocturne, il avait eu le songe suivant : « Je » voyais, dit-il, le Seigneur Jésus assis sur un trône élevé et autour » de lui la glorieuse milice du ciel et le chœur des Saints. Pendant » que dans mon extase j'étais ravi au-dessus de moi-même, frappé » d'étonnement, et dans l'excès de mon admiration, considérant » attentivement ces choses extraordinaires, voilà qu'une certaine » vierge, répandant un grand éclat, se prosterna aux pieds de Jésus-» Christ et le pria humblement en ces termes : Seigneur Jésus-» Christ, Sauveur du genre humain, pour lequel attaché à la Croix, » vous avez versé votre précieux sang, jetez un œil de clémence » sur votre peuple qui gémit misérablement sous le joug de Gui-» laume. Vengeur des crimes et juge très équitable de toutes cho-

(1) La veille de la mort du roi, le 1er août 1100, dans l'église abbatiale de Glochester, le moine Foulchered de Séez et premier abbé de Shrewsburg, prêchant la fête patronale de Saint-Pierre-ès-Liens, représente l'Angleterre abandonnée au profane ; il rappelle sa perversité, son orgueil, son libertinage effronté et il ajoute : « voyez-vous tendu l'arc de la suprême fureur ; voyez vous sortir du carquois la « flèche prête à frapper ? » Cette flèche frappait le roi le lendemain.

(2) Cette forêt malheureuse, où le prince Richard, neveu du roi, trouva la mort en chassant, avait été créée au temps de Guillaume-le Conquérant, sur l'emplacement de soixante paroisses, aux environs de Winchester. Les églises, les abbayes, les villages avaient été détruits, les habitants chassés, et à la place des hommes on avait substitué des animaux sauvages. De là son nom de Forêt-Neuve. Mais Dieu était irrité qu'on eût détruit des édifices sacrés pour élever des bêtes fauves. Des fantômes terribles apparaissaient à différentes personnes, et on regardait la Forêt-Neuve comme un lieu maudit. (Voir Orderic Vital).

» ses, vengez-moi, je vous prie, de ce prince. Arrachez-moi de ses » mains, car il m'a violée autant qu'il était en lui et m'a cruelle- » ment affligée. »

« Le Seigneur lui répondit : « Souffrez patiemment, attendez un » peu, dans un bref délai vous serez suffisamment vengée de lui. » En entendant ces paroles, ajoute le pieux moine, je me mis à trembler et ne doutai pas que notre monarque ne fût prochainement menacé de la colère céleste, car je compris que les cris de l'Eglise, vierge et mère très sainte, étaient parvenus aux oreilles du Seigneur à cause des rapines, de la honteuse débauche et de l'intolérable fardeau de toutes sortes de crimes, par lesquels le roi et sa cour ne cessent de transgresser journellement les lois divines.

Cette vision ayant été racontée au vénérable abbé Serlon, il écrivit aussitôt des lettres d'avertissement qu'il adressa amicalement de Glochester au roi, et dans lesquelles il inséra éloquemment ce que le moine avait vu et entendu pendant son sommeil.

Le lendemain matin (des calendes d'août de l'année 1100), le roi Guillaume se mit à table avec ses parents et se prépara, après le dîner, à partir pour la chasse dans la Forêt-Neuve. Comme il se livrait à la joie avec les personnes de sa suite et qu'il chaussait ses bottes, un serrurier survint et lui présenta six flèches. Le prince les reçut avec satisfaction, donna à l'ouvrier des éloges sur son travail et, sans prévoir ce qui en devait arriver, en retint quatre pour lui et en remit deux à Gaultier Tyrrel. « Il est juste, dit le roi, de donner les flèches les mieux aiguisées à celui qui pourra le mieux s'en servir pour porter des coups mortels. » Enfin, comme on perdait le temps à parler de frivolités et que les gens de la maison du roi étaient réunis autour de sa personne, un moine de Glochester se présenta et remit au roi une lettre de son abbé Serlon.

Après l'avoir lue, le roi se mit à rire et, en se moquant, parla ainsi au chevalier Tyrrel : « Gaultier, ayez soin d'exécuter ce que » je vous ai recommandé. » Celui-ci répondit : « Oui, Seigneur. » En conséquence, Guillaume faisait peu de cas des avertissements des vieillards, et oubliant qu'avant le malheur le cœur se livre à la joie, s'exprima ainsi sur le contenu de la lettre qu'il avait entendue : « Je m'étonne pourquoi mon Seigneur Serlon a eu la fantaisie » d'écrire de pareilles choses, lui qui, comme je le pense, est un » abbé de bien et un vieillard plein de maturité. Dans l'excès de sa

» simplicité, il me raconte, au milieu des occupations dont je suis » accablé, les rêves des gens qui sommeillent, et il les place dans » un écrit qu'il a dessein d'envoyer dans plusieurs contrées. Croit- » il que je suivrai les usages des Anglais qui renoncent à leurs » voyages ou à leurs affaires, d'après les éternuements ou les son- » ges des vieilles femmes. » A ces mots, il se leva promptement et, montant son coursier, courut vers la forêt. Le comte Henri, son frère, Guillaume de Breteuil et plusieurs autres personnages illustres se trouvaient là; ils se rendirent dans les bois et tous les chasseurs se dispersèrent en divers lieux, ainsi qu'il convenait. Comme le roi et Gaultier s'étaient établis, avec un petit nombre de compagnons, dans un quartier de la forêt, et que, bien armés, ils attendaient avidement le gibier, tout à coup un animal s'étant jeté parmi eux, le roi quitta sa place et Gaultier tira sa flèche. Ayant rasé les soies du dos de l'animal, la flèche vola rapidement et blessa mortellement le roi qui se trouva à portée. Le roi tomba aussitôt par terre et malheureusement expira sur l'heure. Alors, à la mort d'un seul homme, il s'éleva parmi les mortels une grande clameur, et le trépas du prince fit retentir la forêt d'horribles clameurs. Quelques domestiques couvrirent comme ils le purent le roi tout sanglant avec des étoffes sans valeur, et le transportèrent de la forêt à la ville de Winchester, comme un sanglier féroce que viennent de percer les chasseurs. Il fut enterré au plus vite dans le monastère de Saint-Pierre-de-Hide, dirigé par l'abbé Ruault, ancien prieur du Mont Saint-Michel. C'est ainsi que se réalisait la vision du moine de Glochester et le châtiment du roi qui avait méprisé les avertissements du vénérable Serlon.

Le roi Henri I^er^, frère du prince défunt, eut un règne glorieux ; il respecta les églises et le clergé. Depuis la mort du roi Guillaume arrivée au mois de juillet l'an 1100, le vénérable Serlon vécut encore quatre années et mourut en odeur de sainteté le 3 mars 1104. Il laissait une communauté nombreuse, une abbaye des plus régulières et des plus ferventes du royaume. Avec lui, nous dit son panégyriste, disparaissait une des colonnes de l'Eglise, un glaive puissant de justice et de vertu, un ennemi de l'erreur, un modèle de pureté et de sainteté (1).

(1) Vers du prieur Geffroy, sur la mort du Bienheureux Serlon. Voir à la fin les pièces justificatives.

Auteurs et martyrologes qui citent le V^ble^ Serlon.

1° Guillaume de Malmesbury : *Gesta rerum Anglorum*, lib. V, p. 674, et : *De gestis pontif. Anglorum*, lib. IV, pag. 1595, édition Migne, fin du livre, avec ce titre : *De Monasteriis* ;

2° Orderic Vital : *Historia ecclesiastica*, pars. III, lib. X, pag. 750, édition Migne ;

3° Le Bienheureux Lanfranc : *Opera omnia, Epistola LVI, ad Willelmum Abbatem*, col. 547.

4° Hugues Mainard, dans son Martyrologe bénédictin, au 3 mars ;

5° Trigan : *Histoire Eccles. de Normandie*, Tom. IV, p. 282, et l'abbé Desroches : *Annales religieuses de l'Avranchin*, première partie, p. 28 et deuxième partie, p. 19 ;

6° L'abbé Petin : *Dictionnaire hagiographique* ou *Vies des Saints et des Bienheureux honorés en tous temps et en tous lieux*, Tom. I, p. 990 ;

7° Mabillon : *Annales*, Tom. V, p. 57. *Année bénédictine*, mars, p. 45 ;

8° L'*Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, par Dom Jean Huynes, Tom. I, p. 239.

De Serlone abbate Glœcestræ.

1° « Et ne Anglia expers boni patetur, ait Guillem. Malbesburensis, quis posset præterire Serlonem abbatem Gloecestrensem, qui locum illum ex humili et pene nullo ad gloriosum provectum extulit ? Nota est omnibus Anglis Gloecestrensis discreta religio, quam infirmus possit suscipere, nec possit fortis contemnere. Hoc illis signifer Serlo intulit, ut ne quid nimis. Quamvis ut erat bonis humilis, ita superbis minax ac terribilis. Ad quod firmandum versus de eo Gaufridi prioris adducam in medium :

VERSUS DE EODEM MORTUO

Ecclesiæ murus cecidit, Serlone cadente :
Virtutis gladius, buccina justitiæ,
Vera loquens, et non vanis sermonibus utens,
Et, quos corripuit, principibus placuit.
Judicium præceps, contrarius ordinis error,
Et levitas morum, non placuere sibi.
Tertius à Jano mensis, lux tertia mensis,
Cum nece supressum vita levavit eum. »

(Will. de Malmesburien. *Gesta regum*, lib. V, pag. 674, vel. col. 1386. Edit. Migne).

Et « de *Gestis pontif. Anglo.* lib. IV, idem auctor, addit : « Est ergo in ipsa civitate Gloucestriæ Sancti Petri monasterium, quod ibi Aldredum archiepiscopum incœpisse non semel dixi. Paucos ibi et non plus quam tres monachos invenit abbas Serlo a rege Willelmo seniore donum exile adeptus. Sed quantum Dei gratia cum illius conspirans industria locum extulerit, illum quis congrua explicet facundia? Nota est Gloucestriensis religionis discretio, etc. »

2° Orderici Vitalis historia ecclesiastica, pars III, lib. X, p. 750 :

MALA PRÆSAGIA AD GUILLELMUM REGEM

« Mense Julio, 1100, dum regia classis regalis pompæ apparatu instrueretur,... Quidam monachus bonæ famæ, sed melioris vitæ, in cœnobio erat Sancti Petri de Gloucestra, qui hujusmodi somnium retulit se vidisse in visione nocturna : « Videbam, inquit, Dominum
» Jesum in solio excelso sedentem, et gloriosam cœli militiam,
» sanctorumque chorum ei assistentem. Dum vero, in extasi supra
» me raptus, obstupescerem et nimis admirans ad insolita inten-
» derem, ecce quædam splendidissima virgo ante pedes Domini
» Jesu procidebat, et his precibus suppliciter illum exorabat : « Do-
» mine Jesu Christe, Salvator generis humani, pro quo, pendens
» in cruce, pretiosum sanguinem tuum fudisti, clementer respice
» populum tuum, miserabiliter gementem sub jugo Guillelmi. Sce-
» lerum vindex, omniumque judex justissime, de Guillelmo, pre-
» cor, vindica me, et de manibus illius eripe, quia turpiter, quan-
» tum in ipso est, me polluit et immaniter affligit. » Dominus au-
» tem respondebat : « Patienter tolera, paulisper exspecta, quo-
» niam in proximo tibi sufficiens adhibetur de illo vindicta. » Hæc
» itaque audiens contremui, et cœlestem iram principi nostro mox
» imminere non dubitavi, intelligens sanctæ virginis et matris Eccle-
» siæ clamores pervenisse ad aures Domini, pro rapinis et turpibus
» mœchiis aliorumque facinorum sarcina intolerabili, quibus rex
» et pedisequi ejus non desistunt divinam legem quotidie trans-
» gredi. »

« His auditis, venerandus Serlo abbas commonitorios apices edidit,
» et amicabiliter de Gloucestra regi direxit, in quibus illa, quæ mo-
» nachus in visu didicerat, luculenter inseruit... In crastinum
» [post kalendas Augusti] Guillemus rex mane cum suis parasitis
» comedit, seseque post prandium, ut in Novam Forestam venatum

» iret, præparavit. Cumque hilaris cum clientibus suis tripudiaret, » ocreasque suas calcearet, quidam faber illuc advenit, et sex cata- » pultas ei præsentavit. Quas ille protinus alacriter accepit, per opus » artificem laudavit, nescius futuri, quatuor sibi retinuit, et duas » Gualterio Tirello porrexit. Justum est, inquit rex, ut illi acutissimæ » dentur sagittæ, qui lethiferos inde noverit ictus infigere... Deni- » que, dum de pluribus inutiliter confabularentur et domestici » clientes circa regem adunarentur, quidam monachus de Glouces- » tra adfuit et abbattis sui litteras regi porrexit. Quibus auditis, » rex in cachinnum resolutus est, et subsannando supra dictum » militem sic affatus est : Gualteri, fac rectum de his quæ audisti. » At ille : Sic faciam, domine. Parvipendens itaque monita senio- » rum, immemor quod ante ruinan exallatur cor, de serie littera- » rum quas audierit, dixit : Miror unde domino meo Serloni talia » narrandi voluntas exorta est, qui vere, ut opinor, bonus abbas » et maturus senior est. Ex simplicitate nimia, mihi tot negotiis » occupato, somnia stertentium retulit, et per plura terrarum spa- » tia scripto etiam inserta destinavit. Nun proseque me ritum au- » tumat Angelorum, qui pro sternutatione et somnio vetularum di- » mittunt iter suum seu negotium ? »

« His dictis, celer surrexit, et cornipidem ascendens, in silvam » festinavit. Henriens comes, frater ejus, et Guillelmus de Britolio, » aliique illustres ibi fuerunt, in saltum perrexerunt, et venatores » per diversa rite loca dispersa sunt. Cumque rex et Gualterius » [Tirello] cum paucis sodalibus in nemore constituti essent, et » armati prædam avide exspectarent, subito inter eos currente » fera, rex statu suo recessit, et Gualterius sagittam emisit. Quæ, » super dorsum feræ, setam radens, rapide volavit, atque regem è » regione stantem lethaliter vulneravit. Qui mox ad terram cecidit, » et sine mora, proh dolor ! exspiravit. Uno itaque prostrato terri- » gena, fit multorum commotio maxima, horribilisque de nece » principis clamor perstrepit in silva..... Clientuli quidam cruen- » tatum regem vilibus utcunque pannis operuerunt, et veluti » ferocem aprum, venabulis confossum, de saltu ad urbem Guenta- » nam detulerunt. Clerici autem et monachi atque cives, duntaxat » egeni, cum viduis et mendicis, obviam processerunt, et pro re- » verentia dignitatis in veteri monasterio Sancti Petri celeriter » tumulaverunt. »

3° B. Lanfrânci Cantuar-Archiepiscopi Epistolae.

Epistola. LVI Ad Willelmum abbatem (Ut Rainaldo monacho Glocestrense monasterium petere, ibique Serlone abbate per anni unius spatium conversari liceat).

« Lanfrancus archiepiscopus charissimo amico suo abbati Wil-
» lelmo, salutem. Rogo te, quantum rogare possum et debeo, qua-
» tenus huic fratri Rainaldo concedas licentiam conversandi apud
» Glocestram cum abbate Serlone per spatium unius anni ; expedit
» enim animae suae ut hoc fiat. Hujus namque indicium hinc per-
» maxime capio quod regularem locum petit, quamvis et monasterio
» tuo nutritus est, in nullo detrabat. Sed cur hoc facere velit, ratio-
» nabilem causam enarrat. Iterum rogo ne moleste feras quod ad
» me venit, quod me amicum tuum pro necessitate sua expetiit. »

4° Martyrologium Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, autore Hugo Menardo.

« Fuit Serlo abbas Glocestrensis in Anglia, vir summae discre-
» tionis et pietatis quem Guillelmus Malmesburensis [Lib. V. de
» gestis regum Anglorum] confert cum sanctis viris, Beato Petro
» Pictaviensis episcopo, Beato Bernardo Tyronensi abbate, Beato
» Roberto de Abriscellis qui sanctitatis opinione claruerunt, et
» ostendit illo tempore non defuisse viros sanctos in Anglia que-
» madmodum et in Gallia. Haec enim de illo habet : « Et ne Anglia
» expers boni patetur, quis posset praeterire Serlonem abbatem
» Glocestrensem qui locum illum ex humili et præne nullo ad glo-
» riosum provectum extulit... etc. (vide supra).

5° *Annales religieuses de l'Avranchin*, p. 28.

« Serlon, chanoine d'Avranches, quitta son canonicat pour se faire religieux au Mont Saint-Michel ; de là il devint abbé de Glochester, en Angleterre. C'était un homme d'une piété remarquable et d'une sagesse profonde. Quand il prit le gouvernement de cette abbaye, il y trouva deux religieux d'un âge mur et environ huit fort jeunes. En peu de temps, par sa prudence et par son zèle, il remplit son abbaye de bons et vertueux religieux, y fit fleurir la vertu et la sainteté, et leur procura beaucoup de biens spirituels et temporels. Guillaume de Malmesbury assure que le vénérable Serlon ne le cédait en rien aux personnes les plus saintes qui étaient en son siècle l'honneur de la France, et qu'il ne leur était inférieur ni par l'intégrité de ses mœurs, ni par la sage administration de son

abbaye. Geoffroy, prieur de son monastère, composa son épitaphe, dans laquelle il célèbre ses vertus admirables. Hugues Menard lui donne le titre de Bienheureux dans son martyrologe bénédictin (1). »

6° L'abbé Petin, dans ses *Vies de Saints*, donne aussi au vénérable Serlon le titre de bienheureux et lui donne le nom de Serle ou Serlon (Serilo). Il florissait, dit-il, sur la fin du XI[e] siècle et mourut le 3 mars, 1104. (Voir son *Dictionnaire hagiographique* ou *Vie des Saints*. Deux volumes, grands in-4°. T. I.)

(1) Voir *Annales de Mabillon*, T. V, p. 57. — *Année bénédictine*, mars, p. 45.

SAINT ANASTASE

Moine du Mont St-Michel, ermite de Tombelaine, religieux de Cluny, et le vénérable Robert de Tombelaine.

Notions préliminaires et critiques.

La vie de saint Anastase a été écrite au XI[e] siècle par un écrivain qui signe son œuvre et qui appartenait à l'ancien diocèse de Toulouse. Mais éloigné des lieux où son héros passa ses premières années comme moine et anachorète, plusieurs faits lui ont échappé. Ils sont heureusement révélés par l'histoire de Robert de Tombelaine, l'ami le plus intime du bienheureux.

L'abbé Robert, dit de Tombelaine, pour avoir habité ce lieu pendant environ quinze ans, naquit près du Mont Saint-Michel (1), vers l'an 1020, au temps du vénérable Norgod et sous l'épiscopat de Maugis, évêque d'Avranches. Doué d'un talent remarquable, d'une piété profonde, il fut élevé tout jeune dans le monastère de l'Archange. Il parlait avec éloquence et écrivait avec facilité. Il composa plusieurs ouvrages dont quelques-uns nous sont parvenus (2). Orderic Vital, qui cite Robert avec éloges, lui donne le nom de « *Sophista* » philosophe ou rhéteur (3). Il est à croire qu'il professa de bonne heure les belles lettres au Mont Saint-Michel, car en adressant à Ansfred, premier abbé de Préaux, son commentaire sur le *Cantique des Cantiques*, il l'appelle son fils, titre qu'il ne pouvait lui donner si cet abbé n'avait été jadis son élève (4).

Vers 1050 (5) arriva, de la Vénétie au Mont Saint-Michel, un jeune

---

(1) M. Ch. Lebreton, dans sa remarquable *Etude sur Robert de Tombelaine, sa vie et ses écrits*, p. 2. — Genêts possédait alors plusieurs familles de ce nom.

(2) Un commentaire sur le *Cantique des Cantiques* et une lettre très curieuse, écrite de Saint-Vigor à ses frères du Mont Saint-Michel; ces œuvres ont été publiées avec celles de Lanfranc, édition Migne, col. 1359 et suivantes.

(3) Orderic Vital, livre VIII. Edition Migne, col. 634.

(4) Œuvres de Lanfranc. Edition Migne, col. 1361.

(5) *Sanctus Anastasius*, dans la patrologie. Edition Migne, tome CXLIX, col. 424, *Observationes prœviæ*, de dom Mabillon. — Idem : *Acta sanctorum Ord. S. Benedicti, Sæculi VI*, parte 11, p. 487.

homme qui demandait l'habit monacal : c'était Anastase. Il fut reçu avec joie et son admission fut une heureuse recrue pour le Mont Saint-Michel. Anastase, qui n'avait alors que 26 ans, était très pieux, très mortifié, et fort savant en grec et en latin (1). Il remarqua bientôt, parmi ses confrères, un religieux comme lui, jeune, pieux et passionné pour l'étude des lettres divines et humaines : c'était Robert de Tombelaine. Ils se lièrent dès lors d'une amitié sincère et durable.

Leur bonheur était de s'exciter mutuellement au bien, en se rappelant l'exemple des saints. Que de nobles idées, que de grands sentiments durent se manifester dans les entretiens de ces deux intelligences d'élite !... Un jour qu'il discouraient sur la force d'âme et le courage des martyrs, la conversation tomba sur leur abbé Radulphe de Beaumont qui avait été non élu, mais imposé par la volonté du roi Guillaume (2). Anastase ignorait ce détail et il fut profondément attristé de l'apprendre. Le pape Jean XIII, en autorisant l'établissement des Bénédictins au Mont Saint-Michel, voulut que l'abbé fut nommé par les moines et il menaçait de réprobation celui qui accepterait le gouvernement du monastère dans d'autres conditions : « Ipsique monachi de suis sibi adhibeant pas- » torem. Si quos autem id molitus fuerit contraïre, ex auctoritate » Patris et Filii et Spiritus sancti, Sanctæque Dei Genitricis ac Sancti » Michælis Sanctorumque Canonum perpetuæ sit addictus maledic- » tioni, nisi resipuerit (3). » Cette malédiction, Radulphe l'avait encourue, et ces supérieurs ainsi envoyés par l'autorité civile étaient regardés non comme des abbés, mais comme des loups rapaces (4). « O Seigneur, fontaine de miséricorde, s'écrie un moine du Mont Saint-Michel, au XI[e] siècle, pardonnez cette faute à votre serviteur, l'abbé Radulphe, dont l'absence nous a attristés et nous a fait suspendre

---

(1) Voir sa vie : *Vita S. Anastasii, autore Galtero, apud Mabillonem, acta 55. Ord. S. Benedicti, Sæcul. VI*, parte 11ª, p. 487.

(2) Dom Huynes, *Histoire générale de l'Abbaye du Mont Saint-Michel*. T. 1, p. 157. Edition de M. Robillard de Beaurepaire.

(3) *Sacrum Domini Papæ Johannis super privilegium cœnobii Montis Sancti Michælis*, dans le cartulaire de Robert du Mont, fol. XIII. — Les *Curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, par Dom Leroy, publiées dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, XXIX[e] volume de la collection, année 1877, p. 872.

(4) Même volume des *Antiquaires de Normandie*, p. 874. — M[s] 211 de la bibliothèque d'Avranches, fol. 15.

nos instruments de musique aux saules de Babylone (1). » Anastase qui avait entendu parler du Mont comme d'un lieu très saint, qui était venu le chercher de fort loin, ne vit plus dans son chef qu'un simoniaque qui ne devait sa position qu'à sa bourse, qu'à sa haute noblesse et à l'influence de son frère Roger. Il résolut donc d'abandonner le monastère. Il fit part de sa résolution à son ami Robert qui voulut le suivre (2).

Au nord du Mont Saint-Michel et plus avancé vers la mer, s'élève un îlot appelé Tombelaine, où se trouvait alors une ancienne chapelle de la Sainte-Vierge (3). C'est sur ce rocher que ces deux amis du cloître se retirèrent. Cette petite île, entourée tous les jours par la mer ou les grèves, était on ne peut plus convenable à la prière, à l'étude et à la contemplation. Aussi saint Anastase goûtait-il avec un bonheur indicible cette vie solitaire qui avait déjà fait le charme de ses premières années, sur les rivages de la mer Adriatique (4). Après la prière et la méditation, ils se livraient à l'étude de l'Ecriture Sainte. C'est après avoir longtemps scruté les livres divins, qu'Anastase engagea son ami à composer son commentaire sur le *Cantique des Cantiques* (5). Il y avait alors à Avranches un jeune professeur qui jouissait d'une réputation méritée ; c'était Jean le Scolastique. Choisi par l'évêque Michel, l'italien, il avait succédé à Lanfranc dans l'école cathédrale. Son cours était suivi par un grand nombre d'élèves, parmi lesquels on comptait le neveu de Guillaume-le-Conquérant, Hugues-le-Loup, fils de Richard, vicomte d'Avran-

(1) Même volume des *Antiquaires* et manuscrit cité précédemment.

(2) M. Lebreton. *Etude sur Robert de Tombelaine*, p. 3.

(3) Tombelaine « *Tombalena* » ou *Tomba-Helenæ*, d'après les lettres des papes, passe pour avoir été un sanctuaire de Druidesses. C'est un îlot d'une grandeur à peu près égale à celle du Mont Saint-Michel, dont il est éloigné de plus de deux kilomètres, vers le septentrion. Il a toujours fait partie de la commune de Genêts, antique bourgade et baronnie du Mont Saint-Michel. Après avoir été parfumé par la présence de saint Anastase et du V. Robert, Bernard-le-Vénérable, treizième abbé du Mont, au XII[e] siècle, en fit un prieuré très fréquenté, comme lieu de pèlerinages en l'honneur de Notre-Dame-de-Tombelaine. Au XIV[e] siècle, il devint une place fortifiée qui joua un grand rôle pendant la guerre de Cent ans et à l'époque des guerres de religion. Il fut détruit en 1667 et ne représente plus aujourd'hui que des ruines qui disparaissent tous les jours.

(4) Voir la vie de saint Anastase. *Acta SS. Ord. Bened. Sæculi VI parte II*, p. 488.

(5) Voir la préface du *Cantique des Cantiques*, de Robert de Tombelaine. Volume déjà cité.

ches. En 1050 (1), saint Anselme, qui avait alors 23 ans, vint aussi fréquenter cette école, sur laquelle son compatriote Lanfranc avait, huit ans auparavant, jeté un grand éclat. Ce fut, pendant son séjour à Avranches, que saint Anselme connut particulièrement Hugues qui, plus tard, par sa haute influence, contribua à l'élévation de son ami saint Anselme. Comme les deux anachorètes de Tombelaine, surtout Robert, venaient suivre aussi les leçons du Scolastique (2), saint Anselme apprécia en peu de temps la piété et la valeur de Robert et se lia particulièrement avec lui. Après avoir habité Avranches environ deux années, Anselme imita son compatriote Lanfranc et se retira à l'abbaye du Bec. Il y avait déjà quelque temps qu'il habitait ce monastère lorsque, se rappelant ses amis de l'école, il adressa à Robert cette lettre si empreinte de cœur, d'onction et de piété. Nous en donnons la traduction avec le texte latin :

« Au Maître très cher, au Reverendissime moine Robert,

Frère Anselme du Bec, le plus petit entre les religieux.

« Lorsque je considère, intrépide soldat de Dieu, mon bien cher » ami, vos courageux progrès et ma stérile faiblesse, votre sainteté » me laisse à peine la hardiesse de rappeler l'amitié qui nous unit. » Aucun acte de ma vie si tiède ne saurait justifier les bienfaits de » votre affection : aussi je rougis de vous demander la dette de » l'amitié et même d'être appelé votre ami ; car enfin, tandis que » les autres, sur le chemin de la patrie céleste, s'avancent d'un pas » si facile, c'est à peine si l'on me voit, sous le poids de mes péchés

(1) *Observationes prœviœ, apud Mabillon, Acta SS. Ord. Bened. Sæculi VI, parte II*, p. 487.

(2) Le scolastique Jean a laissé sa signature dans la 71e charte du cartulaire du Mont Saint-Michel, fol. 79, où Guillaume d'Avranches, fils de Guimond, donne au Mont Saint-Michel, en 1066, sa dîme du Luot, d'après le conseil de l'évêque Michel et de ses amis Gaulin, *Jean Maître d'Ecole « Johannis magistri scholarum »*, Ernée de Verdun et tout le chapitre.

Dans les *Rouleaux des morts*, publiés par M. Léopold Delisle, p. 220, en l'année 1117, on recommande aux prières des religieuses de Sainte-Trinité de Caen, veuves de leur première abbesse, Mathilde, fille de Guillaume-le-Conquérant ; l'évêque Jean d'Avranches mort archevêque de Rouen, après avoir donné à l'église d'Avranches sa belle terre de Guèvre, au diocèse de Lisieux : l'évêque Michel, l'italien, venu avec Lanfranc dont il fut le disciple ; trois autres, archidiacres d'Avranches et Jean le scolastique « *Johanne scolastico* » cité avant le doyen Urson *Ursone decano*. Ce qui prouve combien la mémoire de ce Jean le Scolastique était encore en grande vénération, au XIIe siècle, dans le diocèse d'Avranches.

» et de ma tiédeur, marcher dans cette route ; je me trouve donc dans
» la nécessité d'adresser du plus profond de mon cœur un appel
» à ceux qui me devancent, non pas pour diminuer leur élan, en
» les faisant m'attendre, mais pour que leur course m'entraîne et
» que ma lenteur se change en vitesse. Mes prières n'ayant pour
» moi-même qu'un résultat nul ou bien petit, je n'ose vous parler
» de celles que je suis résolu à faire pour vous ; mais, je vous en
» prie, que la ferveur des vôtres les enflamme pour votre intérêt
» et pour le mien. Voilà devant Dieu le désir de mon cœur ; voilà
» vers Dieu la prière de mes lèvres. Que tous les avantages qui
» doivent m'être accordés soient autant pour vous que pour moi.
» Ne l'oubliez pas, ô vous qu'on doit aimer et respecter, mais plus
» respecter encore qu'aimer, soyez certain que toute ma vie mes
» sentiments seront les mêmes. Mettez donc tous vos soins à ren-
» dre parfaite en moi cette charité, qui sera toute à vous. Ce que
» vos prières pour le prochain vous feront obtenir, vous le méri-
» terez ; si vous m'obtenez quelque grâce, tout ce qui me sera
» donné, je le sais, vous appartient. Et, pour plus de sûreté, je
» vous prie et vous supplie de me recommander à ce saint homme
» Anastase, dans la société duquel vous avez le bonheur de vivre :
» faites-moi désormais connaître à lui autant que le permet l'ab-
» sence ; donnez-moi une part de son amitié pour vous et parta-
» gez avec lui celle que je vous porte. Ainsi donc, jusqu'à la fin de
» ma vie puissè-je voir en lui, comme vous et avec vous, un ami
» vénéré, un autre Robert ; puisse-t-il voir en moi, comme vous,
» son serviteur Anselme. Dans mon indignité, je n'ose demander,
» ce qui fait pourtant l'objet de mes désirs, d'être lié comme un
» second Robert avec Anastase et traité par lui comme si j'étais un
» second Robert. Sa renommée, comme un doux parfum, s'est ré-
» pandue dans toute cette contrée et plus elle est agréable à mon
» âme, plus aussi je me sens enflammé du désir de l'aimer et de le
» connaître. Ce désir ne m'a pas quitté depuis que j'ai appris sa
» vie et je me donne tout entier à cette liaison : je souhaite, puisse-
» t-il souhaiter de son côté, qu'elle devienne aussi intime qu'elle
» peut l'être en Dieu. Salut à tous deux, amis si chers (1). »

(1) M. Charles Lebreton, proviseur honoraire, chevalier de la Légion-d'Honneur, dans son remarquable travail intitulé : *Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XI[e] siècle.* Pages 10 et 11.

Cette lettre prouve de quelle estime, de quelle vénération saint Anselme, la plus grande intelligence de son siècle, entourait les deux solitaires qu'il avait connus à l'école cathédrale et peut-être visités à Tombelaine. Aussi en voyant ces petits chemins ombreux qui conduisent d'Avranches à Genêts, nous avons souvent pensé au grand archevêque de Cantorbéry, à ses deux amis qui parcouraient ces routes à pied, à ces bateliers du petit port qui, le soir, à la mer montante, les ramenaient à leur ermitage, lorsqu'ils rentraient, riches de notes, prises aux leçons du docte scolastique (1).

Après la conquête d'Angleterre, en 1066, peut-être même en 1065, Odon, évêque de Bayeux et frère du roi, fonda aux portes de sa ville épiscopale, l'abbaye de Saint-Vigor et appela Robert pour en être le premier abbé. Peu après, en 1067, saint Hugues, abbé de Cluny, visitant les monastères normands et bretons, vint trouver Anastase et l'engagea à se retirer dans son abbaye. Elle était alors si régulière et si chère à l'Eglise pour le grand nombre de saints et de Souverains Pontifes qu'elle lui avait donnés, que saint Anastase accepta. Ce ne fut pas sans émotion que ces deux amis dirent adieu à cet îlot où ils avaient passé de si douces années.

Ils se quittèrent eux-mêmes avec beaucoup de regret mais se promirent de ne jamais s'oublier devant Dieu. Ils s'en allèrent donc en d'autres lieux, continuer leur vie de prière, de mortification et d'étude. Robert qui depuis son séjour à Tombelaine en porta toujours le nom, établit une école à Saint-Vigor d'où sortirent des moines savants et en particulier Richard de Fourneaux, auteur de plusieurs ouvrages et plus tard abbé de Préaux (2). En 1081 (3), le fondateur de Saint-Vigor, l'évêque Odon, ayant été mis en prison par son frère, pour avoir excédé ses droits et ses pouvoirs, comme vice-roi d'Angleterre, Robert abandonna son abbaye, bien découragé. Il résolut d'aller vers le Pape Grégoire VII, afin d'y plaider la cause de son évêque. Chemin faisant il dut s'arrêter à Cluny

---

(1) Tombelaine appartient à la commune de Genêts (*Genitium*) et c'est de sa bourgade et de son port, assez fréquenté au moyen-âge, qu'on allait et revenait de Tombelaine, en bateau, aux heures où la mer fait une île de ce rocher.

(2) *Galliana christiana*. Tome XI, p. 837. Liste des abbés de Préaux, 4e abbé *Richardus de Furnellis*, et Orderic Vital, livre VIII, vol. 634. Edition Migne.

(3) *Canden, in Brittannia*, fol. 439, marque l'emprisonnement en 1080. Le manuscrit de la cathédrale de Bayeux le met en 1081. Quelques auteurs en 1082.

pour revoir son ami Anastase et sans doute aussi pour avoir de saint Hugues, légat du Pape, une lettre de recommandation. Anastase, après avoir édifié pendant sept ans le monastère, était allé en Espagne, en 1074, pour travailler à la conversion des Sarrasins. Sa mission n'ayant produit aucun résultat, il était revenu à Cluny deux ans après, où il continuait d'être un modèle pour la communauté. A Rome, Robert de Tombelaine, dit Orderic Vital, « fut retenu honorablement par le Pape Grégoire VII et, jusqu'à sa mort, y servit fidèlement l'église romaine (1). » Malheureusement Robert arrivait dans de tristes circonstances. La ville était alors assiégée par l'empereur Henri IV, et le Souverain Pontife avait été obligé de se retirer dans le château Saint-Ange (2). Délivré des Allemands par Robert Guiscard, l'illustre Coutançais qui venait de fonder un royaume et de remporter des victoires sur l'empereur de Constantinople, Grégoire VII put célébrer en paix son dixième synode ; mais se trouvant peu en sûreté, après le départ de son protecteur, il se retira à Salerne, dans les Etats du prince normand. C'est là que Robert put l'entretenir à l'aise de la triste position du pontife de Bayeux. Le Pape écrivit alors une lettre pour prier le roi de remettre son frère en liberté (3). Cette lettre n'eut point le succès qu'on pouvait espérer et Odon ne vit s'ouvrir les portes de son cachot qu'après la mort de son frère, le roi Guillaume, arrivée en 1087. Cette même année mourut le Souverain Pontife, un des grands Papes dont s'honore l'Eglise, et Robert de Tombelaine dut, d'après Orderic Vital, rentrer au Mont Saint-Michel, sous la prélature de l'abbé Roger, et y mourut vers 1100. On pense qu'il repose dans la chapelle souterraine de Notre-Dame, sous la nef de la basilique, et à l'endroit même où saint Aubert fonda la première église de Saint-Michel.

En 1083, saint Anastase alla avec saint Hugues visiter les monastères du Languedoc. L'inspection terminée il demanda la permission de se retirer dans les montagnes pour s'y recueillir dans la solitude. L'ayant obtenue, il se dirigea alors vers les Pyrénées. Après avoir vécu trois ans sur un mont élevé, saint Hugues le rappela au mo-

(1) Orderic Vital, lib. VIII, vol. 559. Edition Migne.

(2) *Vie de Grégoire VII*, par J. Voigt, traduit par l'abbé Jager, 2e v. — *Acta Sancti Gregorii* au 25 mai. — *Saint Grégoire VII, par de Vidaillan*, 2e vol. p. 405.

(1) Epit. II, la XIe dans les *Œuvres de Grégoire VII.*

nastère. Anastase obéit et revenait vers Cluny, lorsqu'il tomba d'épuisement et de fatigues à Las Devolas, aujourd'hui Saint-Martin d'Oydes (canton de Pamiers). Il y mourut, en 1086, en odeur de sainteté. Des miracles nombreux s'opérèrent sur son tombeau et son culte devint célèbre dans l'ancien diocèse de Toulouse. Saint Anselme, l'ami des deux anachorètes de Tombelaine, devint abbé du Bec ; son ami Hugues-le-Long, fut créé comte palatin de Chester et fut ainsi un des plus puissants princes de l'Angleterre. En 1092, il fit appeler saint Anselme pour la construction du monastère de Saint-Valburge (1). Après trois lettres successives, saint Anselme se rendit à l'invitation de son ami, passa cinq mois à Chester ou dans un des châteaux du comte et peupla la nouvelle abbaye de moines venus du Bec. Sur le point de rentrer en Normandie, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, le nomma archevêque de Cantorbery, dont le siège était vacant depuis près de quatre années. Hugues-le-Loup, qui avait pris saint Anselme pour confesseur, mourut à Chester en 1101 (2) et le saint archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, décéda en 1109, à l'âge de soixante-six ans. Tel est en résumé l'histoire de ces amis de l'école d'Avranches, de ces anciens élèves du scolastique Jean, qui peuvent rivaliser, sinon par le nombre, au moins par la sainteté et le talent, avec ceux de la même école, au temps du célèbre Lanfranc (3).

Sancti Anselmi Cantuariensis archiepiscopi operum pars tertia

Epistolarun Libri quatuor. Liber primus.

EPISTOLA IIIa

Ad Robertum monachum.

Ejus preces et Anastasii commonachi amicitiam requirit.

Domino dilectissimo reverendo monacho Roberto, frater Anselmus Beccensis, inter sancte conversantes tantum minimus.

Cum considero, strenue miles Dei, et mihi charissime, cum considero tuæ provectus strenuitatis et meæ sterelitatem inertiæ, vix

(1) *Lettres de saint Anselme.* — *Histoire de saint Anselme d'Aoste, archevêque de Cantorbéry*, par le chanoine Croset-Mouchet, p. 93 et suivantes.

(2) Orderic Vital. l. T. VIII, col. 559, édition Migne.

(3) Voir l'*Ecole d'Avranches au XIe siècle*, par M. Charles Lebreton.

suggerere sanctitati tuæ præsumo mutuæ nostræ mentionem amicitiæ. Quia enim in cunctis tepidæ vitæ meæ actionibus nihil est quod beneficiis tuæ dilectionis possit compensari, erubesco vel a te debitum amici exigere, vel saltem amicum tuum nominari. Sed rursus, cum in reditum patriæ supernæ alios facile currere, me vero peccatis et tepore gravatum in eadem via vix moveri intueor, magna necessitate cogente, ad præcurrentes me ex intimo corde clamare compellor; non ut velocitas eorum præstolata lentum, reddatur tardior; sed ut tarditas mea a currentibus rapta, fiat velocior. Quapropter cum orationes meæ tales sint, ut vel nihil, vel parum prosint mihi, quas tuas esse proposui offerre non præsumo tibi; sed precor, ut fervore tuarum accendantur, quatenus efficaciter mihi prosint et tibi. Sic enim coram Deo vult cor meum, et sic ad Deum orat os meum : ut quidquid prodesse debet mihi, non minus prosit tibi quam mihi. Age ergo, vir venerabiliter amabilis et amabiliter venerabilior; certus esto, dum vivo, de hac nostra voluntate, et sollicitus esto de perficienda in me, quæ tua erit, charitate. Si enim oraveris pro proximo, scio verum esse quod tibi retribuetur; et si impetraveris, scito tuum esse quidquid mihi tribuetur. Quod ut efficacius efficias, precor, obsecro ut illi sancto viro Anastasio, cujus desirabili societate frueris, me commendando quantum absentem potes, notum facias, ut et illum amicum tuum mecum communices, et me servum tuum cum illo participes. Quatenus ex hac die dum vivimus per te et tecum, et ego illum venerer amicum alterum Robertum; et ille possideat servum eumdem Anselmum. Quia enim non sum dignus, non audeo petere, quod tamen velle præsumo, ut ego velut alter Robertus utar eodem Anastasio, et ipse me fruatur quasi altero Roberto : cujus bonus odor jam per multos hujus patriæ suaviter diffusus, quanto delectabilius animæ meæ fragrat; tanto ipsa ad ejus amicitiam et notitiam ardentius flagrat. Quas jam, ex quo vitam ejus audivi, habeo et amplector, quantum possum; et oro oret et ipse mecum, ut tanto nobis crescant, quantum in Deo crescere possunt. Ambo, charissimi, valete.

VIE DE SAINT ANASTASE

Moine du Mont Saint-Michel et religieux de Cluny.

PROLOGUE

Gautier, à Pierre sous-diacre de l'église d'Oydes et à son frère Bernard, prospérité en toutes choses et, pour l'obtenir, piété sincère.

Vous me faites violence quand, pour l'édification de la postérité, vous me priez très instamment d'écrire la vie du bienheureux Anastase. Cependant je ne crois pas que je puisse, sans difficulté, accepter cette tâche qui ne convient nullement à mes forces ; je crains que, par le peu de talent de l'écrivain, les actes de ce saint homme ne paraissent plutôt amoindris que glorifiés. Toutefois, pour ne point contrarier votre désir, malgré mon inexpérience, je dois vous obéir en tout : ce que mon incapacité me défend, je l'aborde néanmoins avec confiance, sous l'égide de votre autorité ; car si je suis et si je puis quelque chose, c'est à Dieu que je le dois. En outre, comme je m'avoue votre ami, il ne me convient pas de me refuser, si, en quelque manière que ce soit, il m'est possible de vous faire plaisir. En effet, un sage a dit : « L'amitié consiste à se dévouer pour celui qui demande et à lui obéir avec empressement. » Quand bien même ce que je viens de dire ferait défaut, une vraie dévotion suffirait pour exécuter avec courage ce que vous demandez, puisqu'en m'indiquant ce travail, vous pensez à l'édification de la postérité. Vous voulez encore louer et honorer Dieu, en rappelant la vie du saint confesseur, du glorieux Anastase, pour que ses actes restent un modèle dans l'avenir et aussi un témoignage de la sainteté de ce bienheureux.

Maintenant je vous prie, je vous supplie d'examiner si, par incurie, mes recherches n'ont pas été insuffisantes, si par ignorance je n'ai rien omis, ou ajouté certaines choses qui méritent d'être supprimées. Dans ce cas, ne craignez point, en me lisant, de mettre, de retrancher ou de corriger ce qui vous paraîtra convenable. Enfin, la piété de ceux qui m'ont mis à l'œuvre voudra être indulgente si, comme je l'ai déjà dit, on m'a engagé à faire ce que ma faiblesse me défendait.

Commencement de la vie du glorieux Anastase.

Le confesseur de Dieu, le très glorieux Anastase, naquit à Venise, de parents distingués et illustres, selon le monde. Après avoir été régénéré dans les eaux du baptême, son père l'envoya de très jeune âge étudier les belles-lettres. Cet enfant mit tant de zèle au travail qu'il brilla particulièrement dans la littérature grecque et latine. Il possédait, à la vérité, un talent remarquable, une éloquence profonde, des mœurs polies, une grande amabilité pour tous, de sorte qu'on félicitait ses parents d'avoir un tel fils. Mais comme cet homme de Dieu avait lu dans les saints livres que la sagesse de ce monde n'est qu'une folie aux yeux de Dieu, et que dans l'Evangile l'Esprit saint y dit : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple, » il commença, non sans le secours de la grâce, à se rappeler cette maxime, à réfléchir combien il serait fâcheux de s'exposer à perdre le ciel, pour les biens de la terre. Après avoir longtemps mûri cette pensée il résolut de faire pénitence de ses fautes et d'entrer dans un monastère. Mais comme il est honteux de regarder en arrière quand on a mis la main à la charrue et de tracer ainsi un sillon tortueux et inutile, le saint homme Anastase voulut d'abord éprouver ses forces en macérant son corps par des jeûnes, des veilles et des prières. S'il se décidait ensuite à revêtir l'habit monacal, il serait assuré de ne point l'abandonner mais de persévérer dans sa sainte vocation. Il se priva d'abord de vin, principe de la luxure, il jeûna le mercredi et le vendredi de chaque semaine, bien qu'il se permisse quelque fois la viande, enfin il prolongeait souvent ses prières et ses veilles.

Lorsqu'il eut ainsi, pendant un certain temps, mortifié sa chair, qu'il l'eut contenue, comme il se l'était proposé, il finit par se passer de viande et se livra tellement à la prière et aux veilles qu'il put jeûner d'un dimanche au dimanche suivant. Mais après avoir de nouveau réduit son corps et s'être assuré qu'il pourrait rester ferme et fidèle dans son dessein, il résolut de le réaliser. Il dit alors adieu à ses parents, à son lieu natal et à ses amis, et vint chercher une abbaye pour y prendre l'habit de religieux. Il arriva dans la mer Britanique (1), vers une île qu'on appelle le Port-d'Hercule (2) ou autre-

(1) La mer de la Manche.

(2) Cet ancien nom encore connu dans le Midi, au XIe siècle, a échappé aux béné-

ment le Mont Saint-Michel au péril de la mer. Il trouva dans ce monastère une grande quantité de moines, tous très religieux, mais dont l'abbé était simoniaque, ce qu'il ignorait complètement.

Il y reçut donc l'habit monacal, objet de tous ses vœux. Au bout d'un an de profession, il arriva que, conversant avec un de ses frères, ils parlèrent de la force d'âme, de l'exemple et de la vie des Pères, et après s'être entretenus de beaucoup d'autres choses, leur conversation tomba sur leur abbé. C'est alors que l'homme de Dieu, Anastase, connut que son supérieur était simoniaque et qu'il avait obtenu sa dignité à l'aide d'une grosse somme d'argent. Désolé autant qu'on peut l'être, il resta convaincu qu'il avait été trompé par le démon ; car après avoir cherché un lieu saint pour sa vocation, il vit qu'il était tombé dans les pièges de l'esprit séducteur. Il se retira alors dans une île, à l'entrée de la mer dont nous venons de parler (1). Il y trouva une basilique en l'honneur de la mère de Dieu et il y vécut seul, en s'occupant de prières, en s'adonnant aux jeûnes et aux veilles. Après un certain temps passé dans cette admirable vie, sa renommée se répandit bientôt dans toutes les contrées voisines. Le vénérable abbé Hugues, qui gouvernait alors le monastère de Cluny, vint, avec plusieurs de ses religieux, visiter les abbayes et encourager les moines qui servaient Dieu dans différents lieux éloignés les uns des autres. Etant arrivé dans la mer Britannique, il entendit parler de l'homme de Dieu, Anastase. Saint Hugues envoya alors deux de ses religieux qui vinrent trouver le pieux reclus dans son île et dans la basilique qu'il habitait. Ils le prièrent de vouloir bien se rendre vers leur abbé, qui avait beaucoup entendu parler de sa vie sainte et qui désirait le voir. Anastase ayant appris l'arrivée de l'abbé de Cluny, suivit tout joyeux ses envoyés. Saint Hugues le reçut avec honneur et s'informa avec intérêt de son genre de vie et de sa solitude. Lorsqu'il connut qu'il était sorti du

---

dictins de Saint-Maur, dans leur histoire du Mont Saint-Michel. Ils appelaient le Mont, Ocrinum, qui est le nom du Mont Saint-Michel de la Cornouaille, en Angleterre. Le Port d'Hercule paraît être le nom romain du Mont Saint-Michel ; il remplaça celui de Mandane, de l'époque gauloise, qui fut traduit ensuite par l'appellation de Mons Tumba, le Mont Tombe.

(1) Le Mont Tombelaine, qui depuis un temps immémorial possédait une chapelle sous le nom de Notre-Dame (il est probable qu'elle remontait à saint Aubert et au pèlerinage), qui fit donner au Mont de l'Archange le nom de Saint Michel aux deux Tombes ; « *S. Michael ad duas Tumbas.* »

Mont Saint-Michel, où il avait pris l'habit, pour ne pas être sous la direction d'un simoniaque, quand il se fut rendu compte du parti qu'il avait pris, il se réjouit beaucoup et l'encouragea le mieux qu'il put dans le service de Dieu.

Après lui avoir longuement parlé, pendant quelques jours, de la vie de Cluny et des rapports des frères entre eux, il le pria instamment de l'accompagner dans son monastère. Là, il pourrait facilement accomplir son vœu et son genre de vie serait pour ses autres frères un bon exemple. L'homme de Dieu, Anastase, accueillit la demande de saint Hugues et le suivit. Arrivé à Cluny, il eut pour tous ses frères une grande affection et une humble familiarité. Il les aimait unanimement tous, et, par son exemple, les encourageait dans le service du Seigneur. Il vécut ainsi longtemps de cette vie admirable qui, pour les autres moines, était une vie modèle de sainteté. Quand ses frères, au signal donné, se rendaient au réfectoire, le saint moine continuait son oraison, et la nuit, pendant qu'ils reposaient, il se levait, et à genoux il priait. Pour sa nourriture, il se contentait d'un peu de pain et d'eau ; et encore les prenait-il sans y attacher d'importance. Une fois chaque année il se retirait dans la solitude ou sur des lieux élevés, pour y passer le Carême. Là il se livrait, d'une manière extraordinaire, à l'oraison, aux jeûnes, aux vigiles et aux chants religieux.

Pendant ce temps, un ordre de notre Saint-Père le Pape Grégoire VII et l'encouragement réitéré du vénérable abbé Hugues, décidèrent Anastase à visiter l'Espagne afin d'y convertir les Sarrasins. Pour prouver la vérité de la foi chrétienne et convaincre les infidèles de leur endurcissement, il leur proposa, après avoir célébré la sainte messe, de passer au milieu d'un brasier ardent ; mais les Sarrasins ne voulurent point de cette condition et ne s'engagèrent nullement à recevoir le baptême s'il sortait sain et sauf du milieu des flammes. Voyant alors qu'il ne pouvait, en aucune façon, les retirer de leur aveuglement, ni vaincre leur ténacité, il secoua la poussière de ses pieds et regagna son monastère. Sept années environ s'étaient écoulées depuis son retour, quand le vénérable abbé Hugues se dirigea vers l'Aquitaine pour exhorter quelques frères laïques et nobles qui, renonçant au monde, désiraient prendre l'habit monastique. Il prit avec lui l'homme de Dieu Anastase, parce qu'il était très versé dans l'étude de la Sainte-Ecri-

ture et très capable pour encourager et édifier les frères. Après avoir parcouru une grande partie de la province, en prêchant les religieux, ils arrivèrent enfin dans le pays de Toulouse, où le comte de la ville de Pamiers se disposait à entrer dans l'ordre monastique avec sa femme et ses enfants.

Pendant ce voyage, le temps était arrivé ou l'homme de Dieu Anastase avait coutume de se retirer dans les lieux solitaires et abruptes pour y célébrer la sainte quarantaine. C'est pourquoi, comme il se sentait vivement sollicité à faire cet exercice, et qu'il y pensait jour et nuit, il choisit enfin les montagnes des Pyrénées, assez voisines de là. Elles lui parurent très convenables pour y célébrer le Carême et y passer quelque temps pour jouir de la vie érémitique. Ayant demandé avec prière la permission de se retirer, l'abbé la lui donna à regret, parce que Anastase était l'appui et la colonne des autres frères. Cependant comme il connaissait sa constance dans le service de Dieu, il ne voulut pas retarder son bon vouloir. Il se fit donc violence pour lui accorder ce qu'il demandait. Comme ils allaient mutuellement se séparer, le vénérable abbé se jeta en pleurant à son cou, en le suppliant avec larmes et sanglots de se souvenir de lui et de le recommander à Dieu, avec ses autres frères ; puis, après un dernier adieu, il rentra au monastère avec ses autres religieux.

L'homme de Dieu Anastase, qui ne souhaite que d'être séparé de ses frères, afin de pouvoir satisfaire son désir, prit, avec une grande joie, le chemin qui conduit dans les montagnes. Comme il en approchait et qu'il voyait très distinctement chacun des monts, il put les examiner attentivement. Il choisit, pour l'habiter, le pic qu'on nomme Abriscole (1) parce qu'il est très élevé et qu'il domine tous les autres. Ayant laissé dans une église, au bas de la montagne, un de ses frères qui l'avait suivi, il monta seul au sommet du pic où il se fit une habitation avec des branches d'arbres, puis un autel pour offrir le Saint-Sacrifice. Là, au milieu des neiges perpétuelles, entouré d'un froid glacial, il se livrait avec courage aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Pour toute nourriture il n'acceptait, et avec mesure, qu'un peu d'eau et de pain cuit sur la cendre, que lui apportait son frère, laissé au bas du Mont. Le genre de vie d'Anastase

(1) Pic, au midi de Pamiers.

ayant été connu, pendant qu'il habitait sur ces hauteurs, plusieurs personnes commencèrent à le visiter. Bientôt on se réunit par groupe, pour entendre de la bouche du saint la parole de Dieu. On connut alors la vie admirable dont il usait. Ceux qu'il réconfortait de la divine nourriture voulurent lui donner le pain de chaque jour. Mais l'homme de Dieu n'acceptait rien pour lui-même. Ne voulant pas vivre de l'Evangile, il refusait d'être enrichi par le peuple. Aussi tout ce qu'on lui offrait, il le faisait distribuer, par les mains de quelques frères, aux pauvres dont la vie était exemplaire et qui étaient connus dignes d'aumône.

Mais pendant qu'il s'efforçait de plaire à Dieu seul, en lui donnant tout son zèle et tout son cœur, l'antique ennemi, l'adversaire du genre humain, si habile à faire le mal, commença à être jaloux des saintes actions d'Anastase, et jour et nuit cherchait à pénétrer dans sa demeure pour lui nuire. Comme il ne voyait rien qu'il pût lui enlever, car le saint n'avait quoique ce soit en sa possession, il s'ingénia à le chasser, au moins de sa cellule. Un jour donc que l'homme de Dieu, Anastase, après ses prières, était sorti de sa demeure pour se reposer avec deux de ses frères qui étaient venus le voir, l'antique ennemi profita de son absence pour mettre le feu à sa cellule et à l'autel qu'il avait élevé pour célébrer le Saint-Sacrifice. Mais le saint-anachorète aperçut les flammes et reconnut aussitôt les embûches de l'esprit du mal. Il se lève, se dirige vers sa cellule, ordonne à l'ennemi de se retirer et arrête le feu par un signe de croix. A son commandement, le démon prit la fuite, et au signe de croix fait par le saint, le feu s'éteignit. Lorsque ce miracle fut connu dans les environs, presque tous les étrangers accoururent vers Anastase, pour se recommander à ses prières et lui demander une pénitence pour leurs fautes passées. Pendant les trois années environ qu'il habita cet ermitage, les peuples venaient en si grand nombre à sa demeure que les montagnes paraissaient resplendissantes par la clarté des cierges qu'ils allumaient en se dirigeant vers sa cellule. Il disait souvent à ces pèlerins qu'il était indigne qu'on le visitât, qu'ils demandaient une pénitence à un pauvre moine qui n'avait la permission ni de prêcher, ni d'entendre les confessions. Mais ces réflexions étaient inutiles, ils continuaient de revenir et, à force de larmes et de prières, l'excitaient à leur adresser la parole de Dieu.

Cependant Dieu désirait le récompenser de son travail, et avant de le retirer de sa prison terrestre, il voulut encore, pour que sa couronne fût plus brillante, qu'il terminât sa vie dans l'obéissance. Il advint, en effet, que le vénérable Hugues, abbé de l'église de Cluny, brûlait du désir de revoir son frère. Son absence était d'autant plus vivement ressentie, que sa présence était très précieuse pour les autres religieux qu'il encourageait par son genre de vie. C'est pourquoi, par l'entremise d'un de ses frères, il lui fit parvenir cette lettre, qui le rappelait au monastère :

« Le frère Hugues, pécheur, à son très cher fils Anastase, salut » dans la bienheureuse résurrection et dans la glorieuse société » des élus. Je suis étonné, mon bien aimé fils, de ne recevoir au- » cune nouvelle de vous depuis longtemps et de n'avoir aucune » connaissance de votre vie ; c'est pourquoi je fais savoir à votre » dilection de vouloir bien descendre, si vous le trouvez bon, pour » visiter vos frères, car, comme je vous l'ai dit, votre présence dési- » rée les fortifie et les excite à la vertu. Portez-vous bien et priez » pour vos frères. »

L'homme de Dieu, Anastase, reçut cette lettre du bienheureux père abbé avec une grande joie et rendit grâces au Seigneur de ce qu'il daignât le rappeler vers ses frères. Il sortit donc de son désert et parvint jusqu'au lieu qu'on appelle « Le vrai corps du bienheureux martyr Antonin, » et désigné encore sous le nom de Frédelas (1). Là, le peuple le pria de vouloir bien remettre, dans un nouveau reliquaire, le corps du bienheureux martyr. Il allait se rendre à leur désir, lorsqu'on vint lui présenter un infirme qui, depuis longtemps, souffrait de la fièvre. Anastase prend de l'eau qu'il avait sanctifiée, en asperge le malade, et fait sur son front un signe de croix. Le malade se trouve si bien guéri, qu'il semble n'avoir jamais été malade. Anastase bénit encore, avec cette même eau, différents autres infirmes qui furent rendus à la santé. Quand la nouvelle du départ du saint se répandit, le peuple se rassembla de tous côtés,

---

(1) Ces deux noms désignent la ville de Pamiers. Elle possédait le corps de saint Antonin, martyr d'Apamée, en Asie, mais qu'on croyait alors avoir été martyrisé à Pamiers. Le nom de cette ville s'écrit en latin *Apamia*, *Apaméa*, comme Apamée, en Asie. Le nom plus ancien de Pamiers est *Fredelas*, comme l'indiquent les vieux titres de Pamiers et Robert de Hesseln. T. V. p. 86, dans son dictionnaire universel de la France.

se désolant, se plaignant d'être abandonné par un tel père, qui était leur consolateur dans les tribulations et leur protecteur dans l'adversité. Ils le prièrent donc, avec larmes et gémissements, de rester avec eux, puisqu'il savait les consoler et nourrir leurs âmes de la parole divine. Mais l'homme de Dieu, qui allait bientôt recevoir la récompense de ses labeurs, dont la couronne devait être embellie par l'obéissance, comme nous l'avons déjà dit, voulut obéir à son père abbé qui le rappelait. La fièvre, dont il était gravement atteint, ne put l'arrêter. Après leur avoir donné ses derniers conseils et ses divines exhortations, il arriva dans une localité appelée les Devotes (1). La fièvre augmentant, il tomba très malade, au point qu'il comprit que sa fin était proche. Comme on l'engageait, pour adoucir son mal, de prendre du repos et de se rafraichir dans un bain, il refusa l'un et l'autre de ces remèdes, ajoutant que depuis son entrée dans le monastère il n'avait jamais usé ni de bain, ni même d'eau pour laver ses pieds ou sa tête.

Mais sa course touchait à sa fin, le moine, l'ermite, le confesseur allait recevoir la couronne de justice dans l'assemblée des saints, et le dix-sept des calendes de novembre, son âme s'envola vers le Seigneur. Son saint corps fut enseveli avec vénération dans la basilique de Saint-Martin (2), où, pour témoigner sa sainteté, Dieu opéra, sur son tombeau, de fréquents et nombreux miracles. Mais, pour ne pas ennuyer le lecteur, si nous les racontions tous en particulier, nous en omettrons un grand nombre pour en décrire quelques-uns.

Trois démons, ayant pris possession d'une jeune fille, la tourmentèrent tellement qu'elle devint muette. On la conduisit dans plusieurs sanctuaires pour obtenir la santé. Les démons dirent enfin qu'ils ne sortiraient de son corps que lorsqu'on l'aurait conduite sur le tombeau du Bienheureux Anastase. Ceux qui la dirigeaient se demandèrent où ils trouveraient cette sépulture. Ils s'informèrent donc où reposait le corps saint. Lorsqu'ils connurent qu'il avait

---

(1) Les Devotes, *Las Devotas*, est aujourd'hui Saint-Martin-d'Oydes, dans le canton et au nord de Pamiers.

(2) Saint-Martin-d'Oydes appartenait, au XIe siècle, au diocèse de Toulouse. A partir de 1318, cette commune dépendit du diocèse de Rieux, érigé par le Pape Jean XXII. Depuis 1802, cette paroisse fait partie du diocèse de Pamiers, fondé aussi par Jean XXII. Ces deux nouveaux évêchés furent un démembrement de l'archidiocèse de Toulouse.

été inhumé dans la basilique de Saint-Martin-des-Devotes (Saint-Martin-d'Oydes), ils y conduisent la jeune fille attachée avec des cordes. En approchant du lieu, les démons vociféraient en criant : « Anastase, cesse de nous faire souffrir et nous sortirons ; cesse de » nous flageller et nous nous retirerons de ce corps que nous obsé- » dons. Nous avons été conduits dans bien des sanctuaires, mais » nulle part nous ne sommes partis avec autant de vexations. Toi » seul tu nous brûles, toi seul tu nous tortures, toi seul tu nous es » nuisible. » Tous ceux qui étaient présents s'étaient mis à genoux et priaient Dieu de vouloir bien montrer aux assistants la grandeur de ses bontés et de rendre la santé à la jeune fille en prouvant ainsi la sainteté de son confesseur. Ils avaient à peine fini leur prière que les démons abandonnèrent la jeune possédée qui, se relevant, parla très correctement et avoua qu'elle ne souffrait plus aucunement.

Une femme aveugle, depuis sept années, fut amenée dans l'église ; ayant assisté aux offices de nuit, elle se tenait devant le tombeau du saint confesseur. Elle recouvra la vue pendant qu'on récitait le saint Evangile.

Un clerc atteint d'un délire frénétique fut conduit au même lieu, ligaturé de chaînes et de cordes, avec l'espérance de retrouver la santé. Quand son délire revenait il s'efforçait de saisir quelqu'un avec ses dents ou ses ongles. Après avoir assisté à trois vigiles, devant le tombeau du bienheureux confesseur, il recouvra la santé et fut délivré de sa folie dont il ne ressentit jamais dans la suite aucune attteinte.

Invention du corps de Saint Anastase.

On sait d'une manière manifeste et certaine, par la relation de personnes sages qui habitent Saint-Martin de Las Devotas, qu'on ignorait complètement l'endroit où reposait le corps de saint Anastase. Il fut révélé le sept des calendes de juillet, de la manière qui suit : Une femme pieuse de Saint-Martin, qui faisait souvent des veilles dans l'église, entendit une voix du ciel qui lui disait ces paroles : « Dans ce lieu où tu pries, repose le corps du bienheureux Anastase. » La voix lui donna jusqu'à trois fois la même indication. C'est pourquoi, rassurée par cette révélation, elle en fit part aux prêtres, aux clercs et aux principaux habitants qui creusèrent pro-

fondément dans le lieu indiqué. Mais ils ne trouvèrent rien. La voix céleste dit de nouveau à la pieuse femme de faire creuser plus profondément et qu'on découvrirait le saint corps. Les ouvriers exécutèrent ce qui avait été ordonné, et rencontrèrent les reliques du bienheureux. Cette invention est célébrée solennellement dans l'église de Saint-Martin et chaque jour, des lieux circonvoisins, on vient pieusement dans cette église pour honorer et glorifier le confesseur, le moine éminent, saint Anastase, dont l'âme est au ciel.

Vita Sancti Anastasii. — Auctore Galtero.

INCIPIT PROLOGUS.

Galterius Petro Devotensis Ecclesiæ subdiacono, et fratri ejus Bernardo, in omnibus prosperitatem et ad effectum perducere bonam devotionem.

Cogitis me, dum impensius instantes rogatis, ud ad ædificationem posterorum tradam memoriæ calamo vitam beati Anastasii confessoris. Et a me sine difficultate non video posse sufferri, nec meis viribus competit ne vita sancti viri culpa ingenii scriptoris potius videatur atteri quam in majus celebrari. Ne tamen vestræ petitioni videar, contraire, cui, etsi parum idoneus, debeo in omnibus obtemperare, quod dissuadet aviditas ingenii, aggrediar tutus præsidio vestræ jussionis ; etenim si quid sum, si quid valeo, Domino imputare debeo. Præterea cum me profitear amicum vestrum, non decet ut omittam, si in aliquo vobis quovis modo obsequi possum ; cum, ut quidam sapiens ait : Amicitia tantum constet in petendi devotione, et in sedula obsequendi voluntate. Ad hoc accedit devotio pura, quæ cogere potest, etsi absint omnia supradicta, ut ad perficiendum quod petitis audacter insistam. Dum enim curam hanc mihi tanto opere indicitis, posteritatis ædificationi consulitis, dum ad laudem et honorem Dei, vitam sancti confessoris ac gloriosissimi Anastasii vultis reserari, ut posteris sit ad exemplum et ad sanctitatis ejusdem viri testimonium. Rogo ergo et obnixe supplico ut, si quid incuria parum quæsiero, aut egestate mei ingenii prætermisero, aut rescissione dignum superaddidero, ne pigeat lectorem addere quod perspexerit additione dignum, aut rescindere quod transversi calami nota judicaverit corrigendum. Denique excusare me poterit devotio petentium, quæ, ut sæpe jam dixi, compulit audere quod ingenii diffidentia dissuaserat.

Incipit vita gloriosi Anastasii.

Gloriosus Anastasius confessor Dei, Venetias oriundus, secundum dignitatem hujus mundi genere clarus enituit, patre et matre non infimis ortus. Qui ab ipsis cunabulis baptismatis unda regeneratus, a primævo studiis litteralibus a parentibus traditus est, in quibus ita curam adhibuit ut tam Græcis quam Latinis litteris omnibus ad unguem videretur imbutus. Fuit igitur clarus ingenio, doctus eloquio, ornatus moribus, amabilis omnibus, ut felices dicerentur qui talem filium genuissent. Sed quia vir Dei sapientiam hujus mundi stultitiam apud Deum esse in divinis codicibus legerat (I. Cor. I.) et ipsam veritatem in Evangelio dicentem audierat : Nisi quis renuntiaverit omnibus quae possidet, non potest meus esse discipulus (Luc. XIV. 33) ; cœpit non sine divina gratia ad memoriam revocare, et idem apud se revolvere, quia grave damnum susciperet, si pro terrenis cœlestia amitteret. Hæc diu revolvens, tandem secum deliberavit quod, ut de commissis pœnitentiam ageret, monastico habitu sese committeret. Sed quia manu missa ad aratrum turpe est retro respicere, et tortum et inutile sulcum facere, voluit sanctus vir Anastasius sese primum jejuniis, vigiliis et orationibus macerare, ut sic probaret, si, suscepto monachorum habitu, in proposito gradu persistere posset, ne resiliret. Subtraxit ergo sibi primum vinum, in quo est luxuria, quarta et sexta feria cæpit jejunare, sic tamen ut aliquoties carnibus vesceretur; orationi et vigiliis plerumque insistebat.

Cum vero hoc modo per aliquantulum temporis carnem suam refrenasset, et jam quodammodo eam in via boni propositi teneret, abjecit edulia carnium ; et ita maxime vigiliis et orationibus cœpit instare ut a Dominica in Dominicam jejunaret. Sed cum aliquandiu iterum se sic manciparet, sic confirmatus est quod sibi visus etiam est firmus et suo proposiio sufficiens. Decrevit ergo satisfacere et suum propositum perficere. Derelictis ergo parentibus, domo et cognatis, quaerens locum idoneum, ubi monachorum susciperet habitum, ad mare Britannicum pervenit, ad locum qui Portus Herculis (1) appellatur, qui et alio nomine, ad Montem Sancti

(1) Notum est omnibus monasterium Montis Sancti Michælis seu de Monte Tumba, ob peregrinorum frequentiam celeberrimum.

Michælis in periculo maris dicitur; ubi inventa magna congregatione monachorum, in omnibus religiosorum, excepto quod abbas per Simoniam subintraverat, habitum optatum suscipit. Factum est autem post revolutum annum, cum sederet cum quodam fratre (1) et post sermonem habitum de confirmatione animæ, de vita sanctorum Patrum ad invicem quæstio referretur, et inde diu et multum dissererent, tandem sermo directus est ad abbatem. Cognovit vir Dei Anastasius quod abbas erat simoniacus, et per pecuniam infinitam quam dederat in abbatiam subintraverat. Unde supra modum dolens, et affirmans se diabolica fraude deceptum, quippe qui locum idoneum suo proposito quæsierat, et in laqueum nefandi hostis pene ceciderat, recessit inde, et quamdam insulam ingressus in ipso introitu supradicti maris, in basilica quadam Dei Genitricis Mariæ solus manere cœpit, jejuniis, vigiliis et orationibus vacans.

Ubi cum aliquanto tempore vita eximiæ conversationis claruisset, et fama ejus longe, lateque diffunderetur, venerabilis abbas, Hugo nomine, qui Cluniacensi monasterio eodem tempore præerat, ad revisenda cœnobia, exhortatione fratrum, qui per diversa loca et longe remota Deo diserviebant, cum multis fratribus exivit. Unde factum est ut ad mare Britannicum perveniret; ubi audita vita et conversatione viri Dei Anastasii, misit duos de fratribus in insulam ad prædictam basilicam, et mandavit viro Dei, ut ad se gratia colloquendi exiret; de cujus enim bona conversatione audierat, eum et videre desiderabat. Qui, audito venerabilis viri abbatis adventu, cum magno gaudio exivit; quem abbas honorifice suscepit, et de vita et conversatione ejus studiose requisivit. A quo cum omnia audivisset et quomodo propter simoniam de loco in quo habitum susceperat exivisset, votumque ejus intellexisset, gavisus est valde super bona conversatione ejus, et quibus modis potuit in Dei servitio eum confortavit. Cumque per aliquos dies de vita et conversatione cluniacensium fratrum abbas multum referret, virum Dei monuit, et multum rogavit ut Cluniacum secum adiret, ubi et votum suum complere posset, et exemplum bonæ conversationis cæteris fratribus daret. Cujus petitioni vir Dei Anastasius acquiescens, cum eo iter arripuit. Cumque Cluniacun veniret, magnam dilectionem et

(1) Robertus de Tumbalena ou Robert de Tombelaine, ainsi appelé parce qu'il habita longtemps cette île avec saint Anastase.

humilitatis familiaritatem apud omnes fratres habebat; omnes unanimiter diligebat, omnes enim in Dei servitio vitæ suæ exemplo dirigebat. Diu namque vitam mirabilem duxit, dum sese dabat exemplar bonæ conversationis. Cæteris enim fratribus signo dato ad refectorium euntibus, vir Dei ad orationem remanebat, et nocte quiescentibus cunctis surgebat, et genu flexo fere tota nocte orabat, pane et aqua contentus vivebat, et hoc etiam quasi in momento accipiebat. Semel in anno in solitudines vel in prærupta loca ad celebrandas Quadragesimas exibat, et tunc orationibus, jejuniis, vigiliis, flexionibus sese supra modum macerebat.

Per idem tempus præcepto sancti patris nostri papæ Gregorii septimi, et trina persuasione venerabilis viri abbatis sui Hugonis, Hispaniam ad prædicandum Sarracenis ingressus est.

Ubi ad probandam certitudinem fidei Christianorum, et ad eradicandam crudelitatis duritiam Sarracenorum, per rogum ardentem post celebrata missarum solemnia, transire voluit; sed Sarraceni conditioni ejus noluerunt acquiescere, videlicet si hinc illæsus transiret, ad baptismi gratiam confugerent. Sed cum a cæcitate et duritia cordis sui ullo modo redire nollent, excusso pulvere pedum in illos in testimonium, ad monasterium suum regressus est. Factum est autem post regressionem ejus, revoluto septennii fere spatio, ut venerabilis abbas ad exhortationem quorumdam fratrum, laicorum et nobilium, in Aquitaniam vellet exire, qui renuntiantes mundo ad habitum monachorum volebant venire. Unde factum est ut virum Dei Anastasium secum duceret; erat enim in omnibus divinis Scripturis peritus et in exhortatione et ædificatione fratrum validus. Cumque partem magnam Aquitaniæ exhortando fratres peragrassent, tandem in Tolosanum pagum pervenerunt, ubi comitem Appamiæ oppidi cum uxore et filiis ad conversionem monastici ordinis suscepturi erant. Jam interim quoque instabat tempus quo vir Dei Anastasius in solitudinibus vel in præruptis locis Quadragesiman celebrare consueverat; unde cum multum sollicitus esset, et die ac nocte apud se tractaret, tandem Pyreneos montes in propinquis sitos ad hoc eligit idoneos ubi et Quadragesimas celebraret, et vitæ eremeticæ ad tempus vacaret. Cujus precibus abbas, quia baculus et quasi columna cæterorum fratrum erat, invitus assensum præbuit. Sed quia cognoscebat constantiam ejus in servitio Dei, bonum votum nolebat morari. Coactus ergo et tristis concessit quod

petebat. Cum vero ad invicem descenderent, venerabilis vir abbas flens, et cum lacrymis et singultibus in collum ejus ruens, admonebat ut sui memor esset, pro se et pro cæteris fratribus apud Deum interpellaret, et ad ultimum valedicens, cum cæteris fratribus ad monasterium regressus est.

Vir igitur Dei Anastasius, qui hoc solum desiderabat, ut suo voto satisfacere posset, cum magno gaudio ad montes iter arripuit; quibus cum appropinquaret, et jam, nullo obstaculo interveniente, singula loca notare posset, montem altissimum, qui Abriscola dicebatur, ad habitandum elegit, quia in ea parte qua situs erat, super alios montes eminebat. Derelicto ergo quodam fratre, quem secum habebat, ad radices montis in quadam ecclesia, solus montem ascendit, facto de frondibus satis angusto habitaculo (1), et altari ubi sacrificium offerret. Tunc inter nives assiduas et frigora Deo deserviebat, jejuniis, vigiliis et orationibus multum insistebat; nihil autem ad victum nisi subcinericium panem et aquam requirebat, quæ tantum sub mensura, a fratre quem sub monte reliquerat, accipiebat. Cum autem in his demoraretur et vita ejus circumquaque audiretur, cæperunt multi adire eum, et multi ad eum convenire, ut verbum vitæ ab eo audirent, et vitam ejus quam mirabiliter deducebat cognoscerent, eumque a quo divino pabulo refocillabantur temporalibus sustentarent. Sed vir Dei nihil prorsus ab eis ad usum corporis accipiebat, divitari enim a populo non quærebat, qui etiam de Evangelio vivere recusabat. Quidquid ergo offerebatur, per manus quorumdam fratrum erogabat pauperibus, quos bonæ vitæ cognoscebat, et ad hoc idoneos ducebat.

Sed inter hæc, cum soli Deo placere quæreret et ad hoc toto mentis ardore flagraret, antiquus ille hostis artifex nocendi, adversarius humani generis, cæpit bonis ejus actibus invidere, et die ac nocte locum subintrandi ad nocendum quærere. Sed cum nihil omnino inveniret quod in ejus actibus subripere posset, nullamque in eum potestatem haberet, machinabatur quomodo saltem de cella eum

---

(1) Les ermites habitaient ordinairement une partie de leur chapelle. A Tombelaine, la chapelle appelée basilique servait d'habitation à saint Anastase et à Robert. Dans les Pyrénées, le réduit de saint Anastase avait son autel pour célébrer la sainte messe. Près de Coutances, l'ermitage de Saint-Gerbold n'est qu'une chapelle où l'on montre la partie occupée jadis par l'ermite. Il en était de même dans l'ermitage de saint Firmat de Mortain.

expelleret. Factum est ergo, cum quadam die post finitam orationem vir Dei Anastasius cellula exiret, et extra cum duobus fratribus qui ad eum convenerant sederet, hostis antiquus adfuit, et ignem in cellam ejus et in altare, quod ad sacrificium offerendum fecerat, posuit; sed vir Dei respiciens, cum ignem videret, insidias hostis nefandi agnovit. Unde surgens et usque ad cellam tendens, hosti ut recederet præcepit, et signum crucis opposuit igni. Ad cujus præceptum hostis recessit, et ad signum crucis exstinctus est ignis. Quod cum auditum circumquaque referretur, tunc maxime cæperunt ad eum indigenæ fere omnes convenire, et orationi ejus se commendare, de commissis etiam ab eo quærere pænitentiam; fere enim per triennium quo mansit in eremo, tot ad eum concurrebant, quod plerumque omnes montes in circuitu cereis resplendere videbantur, qui ante cellam ejus a venientibus accendebantur. Sæpe etiam venientibus dixerat se esse indignun ad quem venirent, se esse monachum a quo pænitentiam quærerent, et non habere se licentiam prædicandi, nec pænitentes suscipiendi; sed quid hoc proderat, cum tamen confestissime venirent, et lacrymis et precibus eum ad prædicandum excitarent.

Sed cum Deus laborem ejus vellet remunerare et ab ergastulo carnis eum evocare, ut major esset corona, voluit temporalem vitam ejus finiri in obedienta. Factum est ergo ut vir venerabilis, abbas supradictus Cluniacensis ecclesiæ, desiderio videndi fratrem flagraret. cum quantum præsentia ejus fratribus cæteris præstabat, quantumque vita ejus eos confirmabat, tantum ejusdem absentiam recognosceret; unde hujusmodi epistolam per manus quorumdam fratrum ei direxit, quæ eum ad monasterium fratrum cæterorum revocavit. « Dilectissimo filio Anastasio, frater Hugo peccator, salu- » tem, et in beatam resurrectionem, gloriosam electorum societa- » tem. Miror, charissime fili, quod jam diu de vobis nihil audivi, » nullamque de vestra vita cognitionem accepi : unde mando vestræ » dilectioni ut, si bonum videtur vobis, descendatis ad visitandos » fratres, ut, sicut dixi, desiderabilis præsentia vestra corroboret » et exhortetur eos... (1). Bene valete, et pro fratribus orate. » Vir autem Anastasius, accepta epistola beati Patris sui abbatis, gavisus est valde; et Deo gratias referebat quod eum dignaretur ad fratres suos revocare.

(1) Hic desunt aliquot verba quæ legi non potuerunt.

Egressus itaque eremo, pervenit usque ad locum, qui dicitur Ad Verum Corpus beati Antonini martyris, qui alio nomine nuncupatur Fredelas, ubi cum rogaretur à populo ut corpus beati martyris in locum novum reponeret, et ad petitionem eorum se præpararet, oblatus est ei infirmus, qui jam longo tempore vexabatur a febribus : ipse vero cum aqua benedicta quam sanctificaverat eum aspersisset, et signum crucis fronti ejus affixisset, ita sanus effectus est ac si nunquam infirmitatem sensisset. De eadem aqua benedicta quoscumque aspersit, a quacumque infirmitate detinebantur sanitati restituit.

Cum igitur de egressione ejus fama audiretur, factus est undique concursus populi, qui dolebant et plangebant se relinqui a tanto patre, in tribulatione consolatore, in adversis protectore ; eumque lacrymis et fletibus deprecabantur, ne eos derelinqueret quos fovere consueverat, quos pabulo divini verbi refocillare non neglexerat. Sed vir Dei, cujus laboris merces jam instabat, ut per obedientiam, sicut supra diximus, ejus accresceret corona, revocanti se Patri suo abbati obedire volebat; nec infirmitas febrium, qua graviter detinebatur, eum ab hoc revocare poterat. Post allocutionem ergo divinæ admonitionis et exhortationis recedens, pervenit usque ad locum, quem Devotas appellant, ubi, jam invalescente infirmitate febrium, cæpit graviter ægrotare, in tantum ut hoc morbo certus esset de corporis sui resolutione. Unde cum ad mitigandum dolorem, aliquantulum rogaretur quiescere et ad refrigerandum se balneare, sibi abnegavit utrumque, subjungens etiam quia, ex quo conversionem monasticam noverat, nullo balneo usus erat, nec etiam ad lavandum pedes aut caput aquam dederat. Sui igitur stadii cursu consummato, percepturus justitiæ coronam in consortio sanctorum, monachus, eremita et confessor, XVII Kalendas novembris, migravit ad Dominum. Sacrum vero corpus ejus honorifice in basilica beati Martini ibidem est reconditum; ubi ad sanctitatis ejus testimonium, ad tombam ejus, operante Deo, creberrime miracula multa fiunt. Sed, ne videamur ingerere fastidium, si per singula discurramus, ex ordine, prætermissis multis, pauca conemur explicare.

Virgo quædam à tribus dæmonibus possessa tenebatur, qui in tantum eam vexebant quod etiam mutam reddiderant. Ducta est per multa sanctorum loca, ut sanitatem recuperaret ; et dæmonia tan-

dem responsum dederunt quod ab obsesso corpore non egrederentur, nisi ad corpus beati Anastasii confessoris supradicti deducerentur. Qui ergo eam deducebant dixerunt intra se ubi invenirent, et requisierunt locum in quo sancti corpus requiesceret; àdhuc enim ignorabatur à pluribus quod de mundo nuper migrasset. Cum ergo audissent quod ad basilicam beati Martini Devotis esset reconditum ; ligatam cum funibus illuc deduxerunt. Quibus ad locum appropinquantibus, dæmones vociferantes clamabant : « Cur nos » incendis, Anastasi? cessa cruciari, et exibimus; cessa flagel» lare, et ab obsesso corpore recedemus. Per multa corpora sanc» torum ducti sumus, et à nullo sic flagellati recessimus ; tu » solus nos incendis, tu solus cruciaris, tu solus noces nobis. »

Trahentes ergo eam cum manibus in ecclesiam impulerunt, et juxta tumbam beati confessoris extenderunt. Omnes autem qui aderant genu flexo cum lacrymis deprecabantur ut Deus dignaretur ostendere astantibus virtutem suæ clementiæ, et ad testimonium sanctitatis sui confessoris dignaretur illam liberare. Vix orationem compleverant, et ecce dæmones ab illa puella exierunt; surgens vero recte loquebatur, et liberatam se nihilque mali perpeti testabatur.

Mulier etiam, quæ septem annis in cæcitate permanserat, cum illuc deduceretur et post peractas vigilias noctis staret ante tumbam sancti confessoris, cum in ipsa celebratione Evangelium legeretur, visum recepit.

Quidam vero clericus qui phrenesi laborabat, ad eumdem locum deductus est catenis astrictus et funibus, ad recuperandam sanitatem. Hic quoties motio cerebri sui accidebat, si quem arripere poterat, dentibus et unguis attrectabat; qui cum tribus vigiliis ante tumbam beati confessoris degisset, sanitatem recepit, et liber ab omni phrenesi recessit, ne postea aliquid pristinæ infirmitatis sustinuit.

De inventione corporis Sancti Anastasii.

Notum, manifestum et certissimum, secundum relationem fide dignorum procerum loci sancti Martini de *Las Devotas*, est quod corpus S[ti] Anastasii, quod fuit ignotum et inscitum ubi jacebat, fuit revelatum, VII Kalendas Julii, per modum qui sequitur. Fuit quædam mulier devota dicti loci, quæ plures vigilias in basilica sancti Martini

faciebat, et vox de cœlo sibi dicebat : « In loco ubi oras, corpus esse Sancti Anastasii scias, et jacet ». Et hoc semel, secundo et tertio sibi indixit. Propterea ipsa secura de revelatione, indixit sacerdotibus et clericis ac senioribus dicti loci qui, cum devotione et fiducia, locum ubi dixit profunde foderunt ; sed non invenerunt. Et iterum vox de cœlo eidem devotæ mulieri dixit quod foderent profundius eumdem locum, et sanctum corpus invenirent. Et ita factum fuit, et invenerunt sanctum corpus ; de cujus revelatione in supra dicto loco fuit magna solemnitas, et fit quotidie, et de circumvicinis locis ad eamdem solemnitatem devote conveniunt, ad honorem et decorem ejusdem confessoris et monachi magistri sancti Anastasii, cujus anima paradisum possidet.

SAINT GUILLAUME FIRMAT

ÉVÊQUE ET CONFESSEUR

Notions préliminaires et critiques.

La vie du bienheureux Firmat fut écrite par un homme lettré et d'un mérite incontestable « vir honestus et litteratus » (1), c'est-à-dire par le chapelain de Henri II, Etienne de Fougères, qui fut ensuite évêque de Rennes, de 1168 à 1178 (2). Cette vie manuscrite était conservée dans le chartrier de la collégiale. Le chapitre de Mortain la fit reproduire, plus tard, en l'abrégeant dans son propre des Saints.

Dans cette vie, Etienne de Fougères nous apprend que saint Guillaume Firmat naquit à Tours, d'une famille honorable et pieuse. Cet enfant, doué d'un talent supérieur, fit de brillantes études. Ayant obtenu un canonicat dans la collégiale de Saint-Vincent, il fut ensuite contraint d'être militaire, tout en conservant son titre de chanoine. Dans cette nouvelle position il devint médecin célèbre et amassa un riche trésor. Touché de repentir, il vendit tout son bien et le distribua aux pauvres. Il se retira alors dans une solitude, dans un endroit appelé Sept-Frères et y resta jusqu'à la mort de sa mère. Les visites qu'on lui faisait fréquemment le déterminèrent à quitter son pays pour se donner plus entièrement à Dieu. Il gagna la forêt Concise, près de Laval. Une femme ayant voulu éprouver sa chasteté, il la mit en fuite en prenant un charbon ardent dont il se brûla le bras jusqu'à l'os. Il abandonna dès lors la forêt et entreprit le voyage de Jérusalem. Ce pèlerinage, fait longtemps avant la première croisade, offrait alors bien des difficultés. Firmat tomba dans les mains des Musulmans qui lui infligèrent de grandes souffrances. La liberté lui ayant été rendue, il visita la cité sainte et s'en revint par Constantinople. Se rendant un jour dans une église de cette région, qui venait de perdre son pontife, les évêques assemblés pour

---

(1) Robert, abbé du Mont Siant-Michel, Tom. II, page 73.

(2) « Scripsit etiam vitam sancti Firmati episcopi et vitam sancti Vitalis primi » abbatis Savignii, » Rob. du Mont Saint-Michel, Tom. II, p. 74.

élire un nouveau pasteur furent tout à coup inspirés à la vue de saint Firmat et, se saisissant de sa personne, lui imposèrent les mains, malgré ses protestations. Après avoir gouverné ce diocèse pendant quelque temps, il fit sa démission et revint en France. Il se retira dans le pays de Vitré, en Bretagne, dans la paroisse de Dourdain, où une fontaine porte encore son nom. De là il se rendit à la Fontaine-Gihard et à Savigny-le-Vieux Une tradition nous le montre venant à Louvigné-du Désert et aux Biards, sur les rives de la Sélune. Naguère encore on montrait son ermitage au pied de la colline qui supportait le château-fort (1). Il revint ensuite par Saint-Hilaire, Mortain, Husson, où se trouve une fontaine de Saint-Firmat, puis par le Teilleul et s'arrêta à Mantilly, sur les limites du diocèse d'Avranches, mais dans l'évêché du Mans. Il éleva une chapelle et une cellule près d'un petit ruisseau et resta dans cette demeure pendant plusieurs années. Un ouvrier ayant brutalisé son serviteur Aubert, il abandonna cet ermitage et se retira dans une des îles du Rhône, si nombreuses entre Valence, Montélimar et Tarascon. C'était le rocher d'Eona. Pendant qu'il résidait dans cette nouvelle solitude, il fit un second voyage à Jérusalem. Rentré à Eona il eut la visite de ses amis du Maine qui vinrent le supplier de regagner sa solitude de Mantilly, où son absence avait laissé un vide profond. Le saint n'ayant pu résister à leurs larmes et à leurs prières, rentra à Mantilly et y mourut quelques années après, le 24 avril. Son corps fut transporté à Mortain, la seule ville où il aimait à venir célébrer les saints mystères. L'église collégiale de Saint-Evroult lui rappelait celle de Saint-Vincent de Tours où il avait été reçu chanoine. Le corps du saint fut mis dans un tombeau en pierre qui avait été

(1) Une légende raconte que saint Guillaume étant venu aux Biards, y fut d'abord bien accueilli et chacun s'empressait de pourvoir abondamment à sa nourriture. Mais un jour il envoya son âne dans la bourgade pour y recueillir, comme de coutume, des provisions. Des méchants, au lieu de déposer du pain, du miel, des fruits ou des légumes dans le panier du bourriquet, y jetèrent tant de pierres et de cailloux, que le pauvre animal eut beaucoup de peine à regagner l'ermitage de son maître. Le saint, témoin de cette insulte, abandonna la localité qui, à partir de ce moment, perdit peu à peu de son importance, et on la regarda comme une ville qui aurait encouru la malédiction du Seigneur. D'où ce dicton :

C'est comme la ville des Biards
Qui décadit chaque jour d'un liard.

Ou encore : Il est de la ville des Biards,
Il décadit chaque jour d'un liard.

creusé pour Michel, évêque d'Avranches, mais qu'on n'avait pu transporter jusqu'à la ville épiscopale.

Cette vie fut écrite plus d'un demi-siècle après la mort du Bienheureux, c'est-à-dire après sa canonisation. C'est à cette époque que le chapitre de Mortain voulut posséder l'histoire de son nouveau patron pour pouvoir la lire le jour de sa fête, le 24 avril. Les chanoines recueillirent donc toutes les notes qu'ils purent trouver et les adressèrent au chapelain du roi. Il se trouva aussi des vieillards, à Mantilly et à Mortain, qui avaient connu le Bienheureux dans leur enfance et qui purent donner des renseignements nouveaux sur ce qu'ils avaient vu ou appris de leurs parents. Mais comme saint Firmat n'aimait pas à donner des détails sur son passé, il resta encore bien des points obscurs, et surtout une absence complète de dates. Ainsi on ignore non seulement l'époque de sa naissance et celle de son ordination, mais encore on ne se rend nullement compte comment de chanoine il devint militaire ; on ne sait non plus le nom de la ville où il fut sacré évêque et l'année de sa mort. Mais ces lacunes n'ont qu'une importance secondaire et ne peuvent en rien diminuer la valeur des faits racontés par un historien aussi compétent et aussi éclairé qu'Etienne de Fougères. Quant à la date de la mort de saint Firmat, qu'on a diversement indiquée, le manuscrit du chanoine Guérin permet de la retrouver facilement. Nous savons que le Bienheureux mourut peu après l'évêque Michel et avant que le comte Baudouin ait été délivré de sa prison. Or, d'après les anciens diptyques d'Avranches, cités dans les *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis* (1), l'évêque Michel mourut le 26 janvier 1094 ; d'autre part, le comte Baudouin prenait la croix en 1095 pour aller en Palestine, où il devint le second roi de Jérusalem. Le Bienheureux Firmat est donc décédé entre ces deux dates, et très probablement un peu plus d'un an après l'évêque d'Avranches, c'est-à-dire le 24 avril 1095.

On s'est aussi demandé comment le comte Baudouin avait pu devenir le prisonnier du comte de Mortain. Nous trouvons la réponse dans l'histoire du prince Henri. Ce troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, vaincu, dépouillé par ses frères et forcé de

(1) « Beatus senex Michæl obiit 26 janvier, anno Christi 1094, ut ait vetus catalogus Episcoporum Abrincensium, » Guérin. *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 161.

s'exiler, s'empara enfin de Domfront qu'il fortifia. De cette place il se vengeait de ses ennemis en pillant et en rançonnant leurs peuples. Robert, duc de Normandie, vînt l'attaquer, mais fut battu et obligé de se retirer. C'est donc pendant cette guerre que le comte Baudouin, le futur roi de Jérusalem, qui était venu au secours d'un des belligérants, dut être pris par le comte de Mortain (1). Ce comte espérait tirer une forte rançon de son prisonnier, quand les prières de saint Firmat brisèrent les chaînes de Baudouin et lui rendirent la liberté.

Dans l'office de saint Firmat, inséré dans le propre des Saints du diocèse de Coutances et Avranches, on a omis de lui rendre son titre d'évêque, d'après les doutes du Père G. Henschen, dans ses observations préliminaires sur la vie du Bienheureux.

Cependant le savant Robert, abbé du Mont Saint-Michel, lui donne cette dignité : *Firmati episcopi*. Etienne de Fougères, en rédigeant ses actes, cite plusieurs fois saint Firmat comme pontife ; les anciens vitraux de Mortain le représentaient comme évêque ; les armes de la collégiale rappelant ses deux patrons, saint Evroult et saint Guillaume Firmat, donne à ce dernier le costume épiscopal avec la mître couronnant son front ; tous les livres imprimés avant 1789, dans le diocèse d'Avranches, lui accordent la dignité « d'évêque et de confesseur. » Il n'y a donc pas de raison sérieuse pour refuser au Bienheureux un honneur que sa modestie ne voulait point rappeler, mais que lui reconnaissaient tous ses contemporains.

L'appellation de Guillaume, attribuée depuis fort longtemps à saint Firmat, ne paraît pas avoir été connue de son historien. Cependant la tradition, depuis une époque reculée, lui a conservé ce nom de baptême, qui a fini par l'emporter sur celui de Firmat. Les miracles nombreux et éclatants du saint firent même oublier le premier patron saint Evroult. On ne parlait plus que de saint Guillaume et de l'église de saint Guillaume :

Quand saint Guillaume vint en renom,
Saint Evroult perdit son nom (2).

Le pays même, le bailliage, la vicomté, portèrent aussi le nom de

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, pars III, lib IX, n° 4, col. 655, édition Migne. — Caillebotte, *Histoire de Domfront*, p. 12.

(2) Hipp. Sauvage, *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, p. 104.

saint Guillaume. Le roi Jean, dans une charte de 1354, cite les deux bailliages de Coutances et de Saint-Guillaume de Mortain : « Bailliviorium Constanciensis et Sancti Guillelmi de Moritania (1). » Plusieurs titres du chartrier de Mortain font mention de « la vicomté de Saint-Guillaume de Mortain, de l'église Saint-Guillaume de Mortain (2). » Ce qui prouve combien la mémoire de ce saint était en vénération dans toute la contrée et même au-delà, sous le nom de Guillaume.

On s'est demandé d'où venait ce lourd tombeau qu'on ne put porter à Avranches pour l'inhumation de l'évêque Michel. On sait qu'il était dans une localité appelée Maisoncelles. Le diocèse de Bayeux possède trois communes de ce nom et la plus rapprochée de Mortain, Maisoncelles-la-Jourdan, est encore à 23 kilomètres de l'église Saint-Evroult. Dans la grande commune de Saint-Clément, au diocèse d'Avranches, près d'une ancienne prébende canoniale dite de « la Sablonnière, » est le village et la chapelle de Maisoncelles, dédiée à sainte Marie-Madeleine, et à 4 kilomètres seulement de l'église de Saint-Evroult « Capella Maisoncellarum intra limites parochiæ de Sancto Clemente sub invocatione Mariæ Magdalenæ (3). » Il nous paraît probable que là devait se trouver le tombeau.

Le corps de saint Guillaume Firmat resta dans ce sépulcre pendant soixante-deux ans. Mais les miracles nombreux qui s'opéraient sur le sarcophage excitèrent le peuple et le clergé à demander la canonisation du saint thaumaturge, et leurs vœux furent exaucés.

A cette époque le Souverain Pontife ne s'était pas encore réservé le droit d'inscrire au canon ou catalogue des saints les personnes célèbres par leur piété et leurs vertus. Ce n'est qu'en 1172 que le Pape Alexandre III retint ce privilège. Il en confia l'examen à la Congrégation des Rites, qui l'exerça avec de grandes et utiles lenteurs. Saint Firmat fut donc canonisé selon l'ancien usage et cette cérémonie fut la dernière dans la province de Rouen. Elle consistait, après une minutieuse investigation de la part des évêques, à tirer le corps saint de son tombeau et à l'exposer à la vénération

(1) *Ibidem*, p, 105.

(2) *Ibidem*, p. 105.

(3) Registre du Secrétariat de l'Evêché d'Avranches déposé dans les archives de Saint-Gervais d'Avranches, et *Le diocèse d'Avranches*, T. I, p. 170.

des fidèles. Cette grande solennité eut lieu à Mortain, dans l'octave de la Pentecôte, 1156, comme nous l'apprend la chronique de Robert, abbé du Mont Saint-Michel. Elle fut présidée par Hugues, archevêque de Rouen, Rotrou, évêque d'Evreux, Richard, évêque de Coutances, et Herbert, évêque d'Avranches. « In octavis Pentecostes, » Hugo Rothomagensis archiepiscopus et Rochus Ebroïcensis, et » Richardus Constanciensis et Herbertus Abrincensis episcopi, apud » Moretonium levaverunt corpus Beati Firmati (1). » A partir de ce jour le nom du Bienheureux Firmat fut inscrit au catalogue des saints, dans les calendriers, les martyrologes, les litanies ; on l'invoqua publiquement dans les offices solennels, on lui éleva des autels, on célébra sa fête, et dans les images ou les vitraux son chef fut entouré d'une auréole (2). On prit la tête du saint pour la placer dans une châsse d'argent et un de ses bras fut mis dans un bras en vermeil. Le reste des ossements fut déposé dans un coffre en bois qu'on laissa dans le sarcophage en pierre.

Pendant la guerre de Cent ans, les reliques de saint Guillaume furent transportées au Mont Saint-Michel, la forteresse vierge qui seule résista à la puissance des Anglais (3).

Quand, en 1562, les huguenots vinrent ravager le pays, les chanoines eurent l'heureuse idée de cacher les reliques deux fois : en 1562 et en 1568. Quand on n'eut plus à craindre les profanations des protestants de Montgommery, le duc de Montpensier, pair de France et comte de Mortain, les fit replacer dans la basilique. On déposa alors dans ce tombeau deux procès-verbaux de cette translation. La première est ainsi conçue : « L'an 1564, le lundi des » féries de la Pentecôte, vingt-deuxième jour de mai, le corps et reli- » ques de Monsieur saint Guillaume, qui avait été levé de ce tombeau » le 15 juin 1562, pour raison de sédition et saccagements d'église » qui pour lors régnaient et depuis ont régné, par le commande- » ment de Mgr le duc de Montpensier, pair de France, comte de » Mortain, suivant sa missive du dix-septième jour de mars dernier, » et par la délibération de Messieurs les doyen, chanoines, vicaires, » chapelains et habitués en ladite église de céans, accompagnés des

(1) *Chronique de Robert, abbé du Mont Saint-Michel*, Tom. I, pages 298-299.

(2) Vitraux de l'église de Mortain où le saint était représenté. Notes de la vie française de saint Guillaume Firmat imprimée à Avranches en 1732, p. 61.

(3) Archives du Mont Saint-Michel et Ms. n° 211, cité par M. Sauvage.

» processions des paroisses circonvoisines ; et par l'avis, consen-
» tement et en la présence des officiers du roi et de mon dit sei-
» gneur, savoir est : maître Jean Fermin, lieutenant-général de M.
» le vicomte de Mortain ; Jacques Thibault, écuyer, sieur de la Bro-
» cherie, receveur des tailles audit lieu ; François Fermin, sieur de
» la Brunelière, verdier de la forêt de la Lande-Pourrie ; François
» Lucas, sieur du Breuil ; Jean Benoist, sieur des Ventes, garde des
» sceaux audit comté ; Gilles de l'Epine, écuyer, enquesteur audit
» Mortain ; et plusieurs autres, tant gentils hommes que bourgeois,
» manans et habitants dudit Mortain qu'autres lieux, a été remis et
» reposé en ce dit tombeau, ce dit jour, présence des dessus dits et
» grand nombre d'autre peuple, clos et renfermé. Ce que dessus
» témoignant être vrai et avoir été fait les an et jour dessus dits, et
» pour l'approbation de ce, ont été apposés les sceaux du dit comté,
» sous les signatures de l'Epine, Thibault, Fermin, Benoît et autres
» sus dénommés avec le sceau aux armes à trois fleurs de lys. »

Au dessous est écrit : « Et du depuis fut icelle relique pour
» pareille chose remise le 27e jour d'avril après Pâques, l'an 1568,
» présence de Messieurs les officiers du roi. »

La seconde est en vers :

« L'an mil cinq cent soixante-quatre
Le vingt-troisième jour de mai,
En ce tombeau sans rien rabattre,
Je fus remis pour tout vrai,
Par gens de bien, de bonne foi,
Que ma relique ont gardée
Qu'hérétiques hors de la foi,
Cet an passé, ne m'ont brulée.
Ceux de mon église honorée
Sont ci-après dénommés.
Dieu garde leur bonne renommée,
Jusques au ciel ils soient montés. »

Soussignés : Petrus Belin, decanus, etc. (1).

Cependant ces reliques n'avaient pas été visitées depuis 1156. En 1621, le chapitre de Mortain voulant restaurer l'autel de saint Guillaume et placer le tombeau dans une autre position, pria l'évêque d'Avranches, Mgr François de Péricard, de venir en faire l'ouver-

(1) Louis Dubois, *Mémoires sur le comté de Mortain*, notes des pages 209, 210 et 211, et M. Hipp. Sauvage, *Recherches sur l'arrondissement de Mortain*, pages 277 et 278.

ture. Le pontife se rendit à cette demande et en présence du baron de Poillé, grand bailli et gouverneur de Mortain, des lieutenants-généraux et particuliers du bailliage et de la vicomté, il procéda à la visite du sarcophage « en carreau gris. » On y trouva une châsse de bois toute ronde où il y avait un grand nombre de reliques, comme ossements, « l'os de la machoire de dessous toute entière avec quelques dents et partie d'un habit de bure couleur gris noir et de linge fort blanc et même des morceaux de sandalles », lesquelles furent mises dans une nouvelle châsse en plomb, renfermée elle-même dans un autre coffre en bois. On éleva ensuite le nouveau reliquaire sur quatre piliers de tuffeau blanc, le samedi 5 juin, vigile de la Trinité. Ce tombeau fut revêtu d'un parement de bois et l'ancien fut mis sous l'autel de la chapelle saint Guillaume, après avoir brûlé la vieille châsse qui en avait été retirée. Les frais de cette translation incombèrent à Mme la duchesse de Montpensier et aux chanoines de la collégiale. Le pontife fit rédiger l'acte qui suit, et qu'on mit dans le tombeau, avec les anciens titres de 1564 :

« Anno Domini millesimo sexentesimo vigesimo primo, die » prima mensis junii, ego Franciscus de Pericard, sedis apostolicæ » gratia episcopus Abrincensis, consiliarius à secretis christianis» simi regis Ludovici XIII, transtuli et mutavi has reliquias sancti » Guillelmi Firmati cum partibus et fragmentis vestium illius » vetustate consumptis, de antiquo tumulo lapideo, in hanc capsam » digniorem et altius elevatam supra altare sacelli dicti divi Guil» lelmi Firmati, ita ut populus in hoc nimis superstitiosus illud » sepulcrum non attingeret, ut solebat cum tumultu et confusione » magnâ ; cumquibus etiam alias reliquias diversorum martyrum, » in aliâ capsa inventas, inclusi, de consilio et consensu decani et » canonicorum et præsentium ecclesiæ hujus collegiatæ et capellæ » regalis de Morethonio qui mecum subscripserunt. Subscripsit Fran» ciscus episc. Abrincensis et alii. Utpote : Boutry, Gallot, Fermin, » Regnault, François Adelée... (1) »

Les Bollandistes nous apprennent que les pèlerins passaient sous les quatre colonnes supportant le nouveau tombeau ou châsse, sur-

(1) Charte de la bibliothèque publique de Mortain. — *Mémoire sur le Comté de Mortain*, par L. Dubois, note de la page 210. — M. Sauvage : *Recherches sur l'arrondissement de Mortain*, pages 299, 300 et 301. — *Vie de saint Firmat*, éditions de 1732 et de 1822, page 60.

tout ceux qui y venaient pour des maux de tête ; que le chef du saint avait encore conservé sa peau et une partie de ses cheveux ; et que le bras, brûlé dans la forêt Concise, présentait sur un point l'empreinte du feu ; enfin, que le vingt-et-unième jour de juin on faisait une procession solennelle pour rappeler cette translation :

« In propria capella [Sancti Guillelmi Firmati] visitur sepul» chrum sancti viri, quatuor columnis impositum, inter quas, » devotionis causa, transeunt peregrini frequentes, adversus dolo» res capitis eò potissimum confluentes. Et in hac quidem arca ple» raque sacri corporis ossa servantur ; sed caput et brachium » habentur seorsim in pretiosis thecis argenteis. Est autem caput » integrum, sic est in cute color etiam nunc vividus et pili cernan» tur non pauci ; integrum quoque brachium est, nisi quod uno » loco appareat ustulatum, ex ea causa quam vitæ contectus indicat. » Porro translationis festum die junii XXI recolitur ; unde forsan » processio Trinitatis (1). »

Le 6 nivose, an II de la République française (le jeudi 26 décembre 1793), la caisse de plomb fut de nouveau ouverte par les membres du district. On y trouva, avec les titres « une machoire, quel» ques petits ossements, des cendres humaines, des débris de vête» ments, un fragment d'étoffe de soie figurant une croix. » Tous ces ossements furent dispersés et détruits comme des objets de superstition (2). Le chef et le bras purent être soustraits au vandalisme.

Aujourd'hui, saint Guillaume Firmat a toujours son autel dans la nef méridionale de la basilique Saint-Evroult de Mortain, et son chef y est vénéré dans un beau reliquaire. Le bras est également conservé, avec une relique de saint Evroult. « Caput sancti Guillelmi Firmati in eadem ecclesia sancti Ebrulphi qui deinde sancti Guillelmi nomine accipit pia fidelium veneratione adhuc colitur (3). »

On se recommande à saint Guillaume pour toutes sortes de maladies et pour obtenir des secours ou différentes faveurs. Les captifs lui ont dû leur délivrance et des incendies ont cessé par ses prières.

---

(1) Bollandistes, *Vie de saint Firmat.* Au commencement, mois d'avril, le 24e jour.

(2) Hipp. Sauvage : *Recherches sur l'arrondissement de Mortain*, p. 300.

(3) Propre du *Bréviaire de Coutances et Avranches, légende de saint Guill. Firmat.*

Ægros sanas et langores,
Ignis restinguis ardores,
Blandus captivos liberas
Cunctisque bona procuras (1).

Pendant 460 ans la collégiale de Mortain fut exempte de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque d'Avranches. Elle vécut sous la protection de ses comtes qui l'avaient fondée et enrichie (1). Pour se séparer complètement, les chanoines laissèrent la liturgie Avranchine pour prendre celle de Paris (2). Leur église resta ainsi isolée jusqu'en 1542, époque où elle renonça à cet état anormal pour s'unir à la vie diocésaine, sous le pontificat de l'illustre Robert Cenalis (3). C'est sans doute à l'éloignement de cette église avec sa mère que le nom de saint Firmat eut peu de retentissement à l'étranger. Son nom n'ayant été inscrit ni dans le bréviaire de Paris, ni dans celui d'Avranches, on ne le trouve dans aucun martyrologe. Godescard lui-même ne le connaît pas et tous les dictionnaires de saints qui sont venus après lui l'ignorent également. L'œuvre d'Etienne de Fougères resta confinée dans le chartrier de la collégiale. Les Bollandistes l'y découvrirent au siècle dernier et la publièrent. Aujourd'hui ce manuscrit est perdu. Heureusement que l'évêque de Rennes avait fait hommage de son travail littéraire à son ami Robert, abbé du Mont Saint-Michel, et c'est ainsi qu'il a été reproduit dans un gros in-folio manuscrit sur parchemin du XIIIe siècle et portant le no 167. Il a pour titre : « Vitæ aliquot sancto» rum, » et est conservé dans la bibliothèque d'Avranches. Les actes de saint Firmat tiennent le 19e rang et sont ainsi mentionnés : « Vita sancti Firmati episcopi, » Vie de l'évêque saint Firmat. C'est

---

(1) *Séquence de saint Guillaume*, Apud Boll., à la fin de la vie du saint.
Voir aussi la *Vie de saint Firmat*, par Laurent de la Barre, édition de 1612, qui donne cette séquence avec les oraisons de la fête du Bienheureux. Une antienne de cet office s'adressait en ces termes, aux fidèles de la paroisse : « Habi» tants de Mortain, rendez à saint Firmat le culte d'un cœur pur et sincère, faites » retentir les airs des louanges de ce grand saint qui mérite tous les éloges ; et » en le louant applaudissez-vous de l'honneur et de l'avantage que vous avez de » ce qu'il a sa sépulture au milieu de vous. »

(2) *Acte de la fondation de la collégiale, en 1082*, par le comte Robert, frère de Guillaume-le-Conquérant. (*Archives de la collégiale*). — Guérin, *Acta Ecclesiæ Sanctæ Abrincen.*, page 146.

(3) Hippolyte Sauvage, *Recherches sur l'arrondissement de Mortain.*

(4) *Diocèse d'Avranches*, Tome I, p. 141, avec l'*Acte de l'union*, en note. — *Hierarchia Neustriæ* de Robert Cenalis, page 11.

cette copie que nous avons suivie, moins la division en chapitres que nous empruntons aux Bollandistes et dont le texte ne diffère presque en rien de celui du Mont Saint-Michel.

A partir de l'union de la collégiale à l'église d'Avranches, saint Firmat fut plus connu. Dans le calendrier du beau missel de Robert Cenalis, une main du XVI[e] siècle écrivit au 24 d'avril : « Sancti Guillelmi Moritoniensis. » En 1612, un savant de Sourdeval, René Laurent de la Barre, président de l'élection de Mortain, donna une traduction française de la vie de saint Firmat, avec un traité sur les pèlerinages.

Gabriel Dumoulin, dans l'*Histoire générale de Normandie*, publiée à Rouen en 1631, rappelle la canonisation de saint Guillaume.

Pavillon, dans la *Vie de Robert d'Arbrissel*, parue au milieu du XVII[e] siècle, cite saint Firmat comme évêque.

En 1680, le chanoine Guérin, écrivant ses *Acta sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, donne un inventaire des reliques conservées dans plusieurs paroisses du diocèse d'Avranches et à Mortain ; il indique : « Saint Guillaume Firmat, évêque, » p. 534.

Une nouvelle vie de saint Firmat parut à Avranches, en 1732, chez François Lecourt, imprimeur du diocèse, avec ce titre : *La vie de S[t] Guillaume Firmat évêque et confesseur, patron de l'église collégiale de Mortain, en basse Normandie.*

Cette même vie fut rééditée en 1822, chez Poisson, imprimeur à Caen, et se vendait à Mortain, chez Glize, libraire.

Trigan, dans l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, qui parut à Caen en 1761 (tom. IV, p. 269), parle de la canonisation de saint Firmat en 1156, et donne un abrégé de la vie du saint.

Le docteur Cousin, curé de Saint-Gervais d'Avranches, dans le XV[e] volume de ses XX manuscrits conservés dans la bibliothèque d'Avranches (N[os] 172 à 192), donne aussi, en 1770, un abrégé de la vie de saint Firmat.

M. Sauvage, avocat à la cour d'Appel, dans ses *Recherches sur l'arrondissement de Mortain*, en 1851, donne des détails nombreux sur saint Firmat, ses miracles et ses reliques.

Enfin, en 1860, le Souverain Pontife Pie IX a autorisé l'office de saint Firmat dans le propre des Saints du diocèse de Coutances et Avranches, et depuis trente-sept ans on fête saint Guillaume comme confesseur, avec des leçons qui sont un abrégé de sa vie.

Vie de Saint Firmat, patron de Mortain.

PROLOGUE

La bienfaisante affection d'un père pour ses fils doit produire sur eux de merveilleux effets, pour les porter à imiter ses vertus. Aussi la divine Providence ne peut se déclarer pour nous d'une manière plus aimable et plus efficace, qu'en nous donnant des guides qui, pendant notre existence passagère, nous conduisent dans la voie de la paix. Dieu les choisit pour marcher devant nous, il les instruit et les propose à notre imitation. Le Seigneur, qui est admirable dans ses saints, fait briller sa puissance en les rendant célèbres par leurs miracles et leurs vertus. Comme il est d'usage, dans la religion chrétienne, de transmettre à la postérité, en les consignant par écrit, les mœurs et les gestes de ces saints, nous allons rappeler, pour la gloire du Christ et l'édification des fidèles, la vie d'un homme digne de mémoire, d'un véritable confesseur de la foi, du Bienheureux Firmat. Il a acquis un tel degré de sainteté, que c'est avec amour que nous recueillons ses actes, vraiment dignes d'être conservés. Nous le supplions donc de nous obtenir, par son intercession auprès de Dieu, que ce que nous dirons, avec le secours de la grâce, tourne à la gloire et à la louange du Roi des rois, à l'honneur du soldat glorifié et au salut des pécheurs.

CHAPITRE I

Commencements de saint Guillaume Firmat, il se retire dans un ermitage et fait un pèlerinage en Orient.

L'illustre confesseur du Christ, saint Firmat, prit naissance dans la ville de Tours, de parents nobles qu'il ennoblit encore par ses vertus. Doué, dès sa plus tendre jeunesse, d'excellentes dispositions, on le fit instruire dans les belles-lettres. Déjà dans cet enfant brillait un talent extraordinaire qui faisait prévoir ses succès futurs dans les sciences divines et humaines, car il jouissait d'une intelligence vive, d'une conception aisée, d'une mémoire fidèle et heureuse.

Ayant atteint l'adolescence, il posséda bientôt la force d'esprit d'un homme mûr. On ne saurait exprimer quelle fut l'élégance de ses mœurs, la grâce et la suavité de sa conversation, la modestie dont ses paroles étaient empreintes, la sagesse de ses actes toujours

dictés par la raison et la vertu. Il était le ferme défenseur de la justice, le conseiller de la prudence, le modèle de la sobriété, le remarquable exemple du courage. Enrichi de toutes ces qualités, il devint chanoine de l'église du Bienheureux Venance, avec le consentement et à la demande des dignitaires de cette collégiale. Il fut fidèle dans les emplois qui lui furent confiés, plein de sincérité dans ses promesses, aimant à rendre service dans les affaires, rempli de condescendance pour les petits, d'égards pour les plus grands et de soumission pour les meilleurs. En lui, on ne vit jamais aucune cause de discorde, aucun sujet de contestation, aucun motif d'envie, mais une charité exquise et beaucoup de bienveillance.

Quelque temps après il dut servir dans la milice séculière et il en remplit les fonctions sans manquer à ses devoirs de chanoine. Il devint alors un habile médecin, et Dieu qui se réservait ce prêtre pour en faire un vase d'élection, lui accorda tant de science et d'habileté dans son art qu'il guérit une infinité de malades qui s'en retournèrent chez eux après avoir recouvré leur santé première. C'est ainsi qu'il se trouva doué de trois grandes perfections, c'est-à-dire de la connaissance des belles-lettres, de la guerre et de la médecine. Avec ces talents, il amassa de grandes richesses, et le démon lui inspira alors quelque peu d'avarice ; mais Dieu dans sa bonté renversa la malice de l'ennemi en découvrant au saint homme les embûches qu'on lui tendait. Une nuit que le soin de ses affaires l'avait contraint de revenir plus tôt que de coutume des laudes matinales, il trouva le démon, sous la forme d'un singe, assis sur le coffre-fort où se trouvait tout son argent. L'homme de Dieu lui ayant demandé pourquoi il s'attribuait ainsi sa propriété ? « Ce n'est » pas la tienne, répondit le démon, mais la mienne que je garde. » Voyant donc la ruse du séducteur, Firmat se munit du signe de la croix, se rappela sa fragilité et recourut à la prière. Il passa même le reste de la nuit à se reprocher d'avoir renfermé dans un coffre les richesses des pauvres. Puis, se rappelant ces paroles de Notre-Seigneur : « Si quelqu'un ne renonce à tout ce qu'il possède, il ne peut être mon disciple ; » et ces autres conseils : « Vendez ce » que vous possédez et donnez l'aumône. — Allez, vendez ce qui » vous appartient et distribuez-le aux malheureux, puis revenez et » suivez-moi », il médita ces textes et y trouva un salutaire avis. Comprenant qu'il avait thésaurisé contre l'avis du Christ, il résolut d'enrichir les pauvres de sa fortune.

Dès que le jour parut, Firmat alla trouver sa mère, qu'il affectionnait particulièrement, car son père n'existait plus, et lui insinua ces douces et belles paroles : « Vous savez comment passe la
» figure de ce monde, si on veut s'y appuyer on ne trouve qu'un
» roseau fragile qui vous blesse la main. Mais Dieu ayant fait
» l'homme à sa ressemblance, il le rend participant de sa divinité,
» s'il agit suivant les vues du Seigneur. Pendant que nous sommes
» voyageurs sur cette terre où le temps passe si vite, rendons à
» Dieu ce qui lui appartient, afin qu'il nous donne le ciel pour la
» terre, l'éternité pour les biens périssables de cette vie. Gardez ce
» que vous voudrez des biens que le Seigneur nous a départis et
» distribuez le reste aux pauvres, sans rien réserver, car j'ai résolu,
» avec votre assentiment, de prendre l'habit de religieux. »

La mère, en versant d'abondantes larmes, lui répondit avec douceur : « Quoi ! mon fils, vous songez à me quitter ! Quelle sera alors
» ma consolation dans la solitude? Qui soulagera mon veuvage? Où
» sera le bâton de ma vieillesse? Si vous voulez combattre sous
» l'étendard du Roi des rois, permettez que je lutte avec vous et
» sous votre direction. Puisque vous aimez la solitude, moi qui
» vous ai nourri avec tant de tendresse, je deviendrai votre ser-
» vante et après vous avoir donné mes soins dès les premiers jours
» de cette vie corruptible, je serai heureuse de vous les consacrer
» encore au début de votre vie angélique. Quant à nos biens, votre
» sagesse en fera ce qu'elle voudra. » Firmat fut enchanté des paroles de sa mère et de la proposition qu'elle venait de lui faire ; la mère, de son côté, fut ravie d'accompagner son fils. Après avoir vendu et distribué aux déshérités de la terre tout ce qu'ils possédaient, ils échangèrent ainsi, pour une céleste récompense, ce trésor que le démon avait réclamé pour être le sien. Afin de trouver la cité future, la mère et le fils sortirent de la ville de Tours et, conduits par l'Esprit divin, se retirèrent dans un lieu solitaire appelé les Sept-Frères. Dans cet ermitage, ils construisirent une cabane où la mère préparait à son fils la nourriture corporelle, et le fils distribuait à sa mère l'aliment spirituel. Après la mort de sa mère, Firmat se voyant assiégé de visites par habitants de Tours, qui venaient, les uns en qualité de parents, les autres à cause de sa sainteté, l'homme de Dieu, pour éviter l'affluence du monde, résolut de quitter le pays où il n'était resté que par égard pour sa mère. Craignant avec sagesse que les applaudissements de

la foule ne lui fissent perdre le trésor d'une bonne conscience, il dit adieu à son lieu natal et vint près de Laval, dans la forêt Concise, où il construisit un ermitage. Comme il négligeait complètement son corps, qu'il portait de longs cheveux et chantait ainsi la messe, il fut bientôt insulté par différentes personnes.

Mais voici un fait qui fut cause de son éloignement et que nous ne pouvons passer sous silence. Quelques jeunes débauchés gagnèrent secrètement une femme perverse et corrompue qui, pour quelques présents, devint complice de leur scélératesse. Ils persuadèrent donc à cette courtisane impudente et criminelle, à user de ses charmes et de ses artifices pour triompher de la chasteté du saint, et le porter à commettre la fornication. Lorsque les ténèbres commencèrent à couvrir la terre, les libertins se cachèrent dans la forêt ; la femme vint frapper à la porte du saint et lui dit, en gémissant et en pleurant : « Ouvrez, je vous en conjure, ô très saint » prêtre, ouvrez à une femme digne de compassion. Seule et faible, » j'ai peur des animaux sauvages, je crains que leur férocité ne me » mette en pièces, ou que l'horreur de la nuit ne me fasse mourir » d'effroi. » Le pieux cénobite la reçut et lui donna de son mieux l'hospitalité ; il alluma du feu et lui servit du pain. Mais cette méchante femme, n'oubliant pas ce qu'elle avait promis, s'efforça aussitôt de tenter l'homme de Dieu. Le saint athlète comprit les embuches du tentateur et, sans s'étonner qu'une femme fît impudemment la courtisane, il commença le combat. Comme le tentateur l'attaquait par le feu de la concupiscence, il voulut le vaincre par le feu matériel, et saisissant un charbon ardent il le posa sur son bras nu, et imposa ainsi à sa chair un dur supplice, dans la crainte d'être atteint par la concupiscence. Tant qu'il vécut, il porta sur son corps une cicatrice, comme témoignage de sa victoire. La femme, en le voyant ainsi, poussa un cri et, baignée de larmes, tomba aux genoux du saint en lui demandant pardon de sa faute, avec un grand repentir. « Ayez pitié de moi, père très saint, ayez » pitié d'une misérable pécheresse qui a été conduite vers vous » dans le plus mauvais dessein et avec l'ordre de combattre frau- » duleusement votre sainteté. » En entendant ces cris, les criminels eux-mêmes furent frappés de stupeur et pénétrant par la porte de la cellule, en se frappant la poitrine et en s'arrachant les cheveux, ils implorèrent, avec gémissements et soupirs, le pardon de leur témérité. L'homme de Dieu, dans sa mansuétude parfaite,

rendit grâce au Seigneur de leur repentir et les renvoya tous absous. Ceux-ci s'enfuirent et annoncèrent dans leurs villages ce qui venait de se passer. Les peuples touchés d'une profonde vénération accoururent pour s'entretenir avec ce saint homme ; mais le serviteur de Dieu, craignant la réputation populaire qui pouvait s'attacher à son nom, avait secrètement abandonné son ermitage.

Cet homme de Dieu, qui se crucifiait continuellement au monde et le monde à lui-même, méditait souvent sur les souffrances de Notre-Seigneur dans sa passion. Il voulut porter sa croix et pour marcher sur les traces du Sauveur, il entreprit le voyage de Jérusalem. Cette cité était alors habitée par des payens qui en avaient chassé les chrétiens, et comme leur puissance s'étendait au loin, l'abord de Jérusalem était difficile. Lorsqu'il fut arrivé dans ces contrées qui sont au-delà de la mer, Firmat abandonna la route la plus suivie, pour prendre, avec de nombreux compagnons, des chemins détournés. Comme ils parcouraient des solitudes arides, la chaleur de l'été, les fatigues de la route et la sécheresse de la terre leur causèrent une soif ardente. Leurs entrailles étaient brûlées et à peine pouvaient-ils respirer. Un de ces voyageurs altéré courut çà et là par les vallées et les bocages pour découvrir une petite source ou au moins un lieu marécageux, mais il ne rencontra pas le plus petit filet d'eau, pas même un sable ou une terre quelque peu humide.

Ainsi pendant qu'ils cherchaient à remédier à leurs maux, ils les augmentaient encore par ces curieuses investigations. Dénués ainsi de tout secours, il vint alors à la pensée des pèlerins d'implorer le secours divin par l'intermédiaire de saint Firmat. Cet homme d'une mansuétude extraordinaire voulut bien compatir à leur misère. Le visage couvert de pleurs, les genoux posés à terre et l'esprit vers le ciel, il fit au Seigneur cette prière : « Dieu qui avez créé tous les » éléments, à la volonté duquel toute créature obéit, vous qui avez » jadis fait jaillir l'eau du rocher pour désaltérer votre peuple tra- » versant les déserts dans le but d'atteindre la terre promise, faites » éclater votre puissance miséricordieuse en faveur de ces pèlerins » que la soif consume, ouvrez-nous une source d'eau vive qui les » relève de leur défaillance par cet aliment et ils publieront partout vos merveilles. » Après cette prière, le saint confesseur Firmat, inspiré par l'Esprit saint, comprit que sa prière était exaucée.

Il imprima sur la terre un signe de croix avec son bâton de voya-

geur et l'enfonça ensuite sur le sommet du rocher. Quand il le retira une source d'une eau claire et limpide, d'une saveur agréable et salutaire, se mit à jaillir avec affluence en arrosant le vallon. Les pèlerins ravis accoururent de toutes parts, transportés d'admiration. Après avoir étanché leur soif, à l'aide de ce liquide bienfaisant, inondés de douces larmes, ils célèbrent la puissance de Dieu, lui rendent des actions de grâces et baisent les pieds de saint Firmat qu'ils reconnaissent pour leur libérateur. Ils se réjouissent du secours qu'ils viennent de recevoir, mais ils se glorifient plus encore d'avoir avec eux un tel compagnon qui les délivre du mal présent et les rassure encore pour l'avenir.

Il arriva aussi que l'homme de Dieu, après avoir quitté les chemins ordinaires et ne connaissant pas le pays, s'égara dans de longs détours, avec ses compagnons qui eurent alors recours à l'intercession de saint Firmat. Celui-ci implora alors le secours du ciel. Un corbeau familier, que le saint avait nourri dans son ermitage et qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, vint s'offrir, en son langage, pour leur servir de guide. Il voltigeait devant eux et leur montrait le chemin. Saint Firmat reconnut aussitôt que c'était un secours qui lui venait. Et Dieu qui, autrefois, avait nourri Elie sur les bords du torrent de Carith, par le ministère d'un corbeau, se servait encore d'un autre corbeau pour conduire Firmat au milieu du désert. Ce volatile, en conduisant les pèlerins, venait prendre sa nourriture dans la main des hommes qu'il guidait et continua de les diriger tant que la voie leur fut inconnue.

Mais Dieu qui éprouve ses élus par le feu de la tribulation, comme l'or dans le creuset, voulut purifier son serviteur Firmat de la plus légère souillure qu'aurait pu contracter ce fidèle serviteur. Arrivé aux environs de Jérusalem il fut pris par les ennemis du Christ, lié, fustigé et enfin jeté en prison. Quelquefois on lui imposait sur le dos des fardeaux très lourds et, à coups d'aiguillon, on le forçait de marcher sur les pieds et sur les mains. Mais Firmat, l'athlète courageux du Christ, endurait tous ces supplices avec un visage gai et une grande résignation. Bien qu'il désirât mourir martyr, il ne fut pas exaucé, mais il en éprouva tous les tourments. Enfin, Dieu, dans sa bonté, le délivra, quand il le voulut, de cette prison où il avait tant souffert pour l'amour du Christ. Ce fut pour le récompenser de tant de tourments que Notre-Seigneur lui accorda pendant sa vie et après sa mort de briser les chaînes des captifs qui

imploraient sa protection. C'est ce que nous prouveront quelques miracles racontés dans cette histoire.

CHAPITRE II

Retour de Guillaume Firmat en France ; il vit saintement dans une solitude et en particulier à Mantilly, où il devient illustre par des miracles et des prophéties.

Arrivé au but de son pèlerinage, Firmat entra dans Jérusalem et visita les lieux saints. On ne saurait dire combien de larmes de componction et de joie il répandit à chaque station. Après être resté quelque jours dans la ville sainte, il reprit sa route par Constantinople, car il avait le plus grand désir de visiter le tombeau des apôtres qu'on y conservait avec beaucoup d'honneur. Parvenu dans cette cité, il se dirigea, par une inspiration divine, dans une église épiscopale de ce pays, dont l'évêque était mort. Les pontifes voisins s'étaient rassemblés pour lui donner un successeur. Ils avaient prescrit des prières et un jeûne de trois jours, afin d'obtenir un digne pasteur pour cette église. Réunis au jour fixé dans la cathédrale, ils n'avaient encore fait aucun choix et attendaient que Dieu leur fît connaître sa volonté. C'est alors que Firmat entra dans cette église pour y prier. Par une inspiration divine, les pontifes se saisissent de sa personne et malgré sa résistance et les protestations de son indignité, ils l'ordonnent évêque aux chants des hymnes et des cantiques de joie. Après sa consécration, il serait difficile d'exprimer avec quel soin ce pasteur veillait sur son troupeau. Aussi, quand la renommée de sa sainteté se fut répandue dans le diocèse, il fut entouré partout d'un profond respect. Mais comme il avait toujours en horreur la popularité, qu'il n'avait accepté que par force le fardeau de l'épiscopat, et qu'il jugeait la vie solitaire comme la plus facile pour goûter les joies de la vie, il pensait déjà à revenir en France, si une occasion favorable se présentait.

Or, la veille d'une solennité, les dignitaires de l'église vinrent lui dire : « Père, demain nous aurons à suivre une procession, et en » passant devant le palais du prince qui nous nourrit et de qui » dépend notre église, il faudra y faire une station, pour lui témoi- » gner nos hommages et notre reconnaissance. C'est un usage qui » revient chaque année à la même époque, et cette cérémonie nous » est imposée comme une dette. Nous nous empressons donc de » vous en prévenir pour que vous vous conformiez à ce qui est établi,

» afin de ne pas offenser le prince. » Le saint leur répondit : « Jamais, mes fils, jamais je ne rendrai à une créature l'honneur » dû à Dieu seul, car il est écrit : « Tu adoreras le Seigneur ton » Dieu et tu ne serviras que lui seul. » Je fais donc peu de cas de » déplaire à un prince de la terre, pourvu que je sois agréable au » Roi suprême. » Il refusa ainsi d'acquiescer à leurs sollicitations.

En suivant la procession du lendemain, lui et quelques-uns des siens passèrent sans s'arrêter devant le palais de l'orgueilleux prince, pendant que les autres faisaient une station. Le potentat ayant remarqué qu'on lui avait refusé l'honneur qui lui était dû, menaça le clergé de l'exil, l'église de destruction et l'évêque de mort. Les clercs voulurent alors engager l'évêque à faire la paix avec le prince, en se conformant à la coutume : « Pourvoyez, leur » dit Firmat, pourvoyez à un autre prélat pour votre église, car » je dépose spontanément un honneur que j'ai accepté par force. » Que le Seigneur soit avec vous et dirige bien vos pas ! » En parlant ainsi, il remit, en leur présence, le bâton pastoral. Les clercs crurent qu'il agissait ainsi par mauvaise humeur et que le lendemain sa colère serait adoucie.

Mais pendant le silence de la nuit, Firmat, voulant servir Dieu seul dans la solitude, sortit secrètement et franchit les portes de la ville. Le corbeau dirigeant de nouveau ses pas, il prit son chemin en suivant différents sentiers, afin qu'on ne pût le rencontrer, si on envoyait quelqu'un à sa suite.

Le lendemain, dès le point du jour, les clercs, en constatant le départ de l'évêque, font entendre de grandes clameurs ; leur tumulte et leurs larmes attirent le peuple qui accourt au palais du pontife. La ville se trouble, le peuple pleure, les clercs se lamentent et confessent que c'est en punition de leurs fautes qu'ils ont perdu l'évêque que Dieu leur avait envoyé. Le prince lui-même est touché de repentir et envoie de tous côtés des messagers, avec ordre de le ramener avec l'honneur qui lui est dû. Quelques-uns de ces envoyés allèrent jusqu'en France, demandant avec larmes et prières qu'on leur indiquât sa présence. Mais Dieu, favorisant le pieux désir de saint Firmat, le rendit pour ainsi dire invisible et, bien qu'on le cherchât dans beaucoup d'endroits, on ne le trouva nulle part.

La providence divine dirigeant les pas du saint homme, il parvint jusqu'en Bretagne et séjourna quelque temps dans le pays de Vitré. Dans la paroisse de Dourdain, il entrouvrit un peu la terre

avec son bâton et y répandit de l'eau du Jourdain, qu'il avait apportée avec lui, puis, invoquant le nom du Christ, une fontaine d'eau limpide jaillit de cet endroit ; en mémoire de ce miracle les habitants du village lui ont donné le nom de saint Firmat. La renommée de ce prodige lui ayant attiré les honneurs de la population, il prit la fuite et se retira près de la fontaine Gihard et de là à Savigny. Firmat habita ces deux dernières localités, mais peu de temps ; il se retira à Mantilly où il trouva un refuge très convenable, et, comme il s'y plaisait, il y vécut pendant plusieurs années.

Ayant construit un ermitage comme il le désirait, il s'y livra à une merveilleuse abstinence et entreprit avec le démon un rude combat par ses jeûnes, ses prières et ses veilles. Il poussa même la mortification jusqu'au point de ne goûter aucune nourriture que le soir, où il s'accordait simplement quelques racines. Son lit consistait en un peu de paille de jonc répandu sur le sol et enfermé entre quatre planches. Au milieu de ce carré était une petite sellette à trois pieds sur laquelle Firmat s'asseyait pour chanter l'office de nuit. Si parfois la lassitude le gagnait, il tombait avec son siège. Réveillé, il continuait ses psaumes et ses cantiques aussi longtemps que la faiblesse humaine le permettait. Vaincu enfin par l'accablement et le sommeil, il tombait de nouveau et prenait un peu de repos ; mais alors il n'ôtait jamais ni vêtement, ni ceinturon, ni chaussures. Le démon ennemi de sa sainteté commença à l'affliger cruellement. Souvent, au milieu des nuits, il lui apparaissait sous une forme noire et horrible. Mais Firmat, soldat d'un courage invincible, athlète d'une patience merveilleuse, ministre doux et humble, était aussi un homme d'une charité inattaquable. L'amour du Christ avait pénétré son cœur si profondément, que depuis le jour qu'il distribua aux pauvres le trésor que le démon disait lui appartenir, il ne reçut jamais le plus petit denier. Et lorsqu'il chantait la messe, soit comme évêque ou comme ermite, si quelqu'un venait déposer de l'or ou de l'argent sur l'autel, il n'en pouvait supporter la vue. Cependant il acceptait volontiers du pain ou du miel ou quelqu'autre aliment, soit qu'on le lui offrît sur l'autel ou dans sa cellule. Si quelqu'un venait lui demander l'aumône, il lui donnait tout sans rien réserver pour lui ou les siens. Il ne s'inquiétait jamais de ce qu'il mangerait ou de ce qu'il boirait. Souvent il allait se coucher à jeun, sans penser qu'il n'avait rien pris de la journée.

Un jour, un charpentier vint, sur la demande du bienheureux prélat, travailler à son ermitage. Comme l'ouvrier est au moins digne de sa nourriture, ce charpentier n'avait apporté aucun aliment et il espérait que cet homme si charitable lui fournirait suffisamment ce dont il aurait besoin. Vers midi, son serviteur Aubert vint trouver Firmat et lui dit : « Que votre sainteté, Monseigneur, pourvoie au dîner de votre ouvrier, puisque votre libéralité n'a laissé aucun aliment dans votre cellule. » Le saint lui répondit : « Dieu, mon fils, enverra ce qui est nécessaire à la nourriture de ses serviteurs. » Le soleil était déjà avancé dans sa course lorsqu'un enfant apporta, de la part d'une dame du voisinage, quatre pains qu'il présenta à l'homme de Dieu. Firmat venait de les recevoir avec reconnaissance, lorsqu'un malheureux se présenta, en demandant l'aumône. Le saint lui donna les quatre pains et le renvoya tout joyeux. Aubert, irrité, adressa alors ces paroles à son maître : « Votre ouvrier a porté le poids de la chaleur et du jour jusqu'à la onzième heure, maintenant il a faim, et vous renvoyez, rassasié de provisions, je ne sais quel étranger sans même en réserver une partie pour celui qui travaille pour vous. Qu'allons-nous donc faire pour lui, puisque je n'ai rien à lui présenter ? Vous avez coutume de nous rappeler ces paroles : « Vous ne retiendrez pas jusqu'au lendemain le gage » de votre mercenaire. » Quel salaire lui donnerez-vous ? Votre charpentier est épuisé de chaleur, il tombe de fatigue, il est à jeun et meurt de faim. » Le saint lui répondit : « Homme de peu de foi, sachez donc que Dieu n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui, puisqu'il dit : « Ne vous inquiétez pas en disant : que mangerons-» nous ou que boirons-nous, car votre Père sait ce qu'il vous faut. » Allez, mettez le couvert, appelez l'ouvrier et s'il est juste, Dieu ne permettra pas qu'il soit affligé de la faim. » Aubert obéit, bien qu'il n'eût rien à offrir. Soudain on frappe à la porte. Le serviteur va ouvrir selon son habitude, pour annoncer à son maître la personne qui arrive. Il aperçut alors un jeune homme d'une beauté ravissante, répandant une odeur agréable et éblouissant par la blancheur de ses vêtements. Il portait trois pains dans une nappe d'une très grande propreté. Aubert, rempli d'admiration à la vue d'une si remarquable beauté, courut avertir Firmat. « Allez, lui dit le » saint prêtre, prenez ce que vous trouverez, car celui qui est venu » est déjà parti. »

Le bon serviteur étant revenu à la porte, n'aperçut plus le jeune

homme, mais trouva les trois pains qu'il prit et déposa joyeux sur la table. L'ouvrier et lui en mangèrent, mais à peine en eurent-ils goûté qu'ils furent merveilleusement rassasiés ; ils restèrent alors convaincus que ces pains avaient été apportés par un ange. Quant au saint prêtre et pontife de Dieu, Firmat, renfermé seul dans sa cellule, selon son usage, il usa d'une parcelle de ce pain et rendit de dignes actions de grâces.

Arthur de Champeaux, gardien de la forêt, entretenait une douce liaison avec l'homme de Dieu, et le visitait souvent. Un jour, pour abréger sa route, il traversa la forêt, à pied et sans armes, pour arriver plus vite près du bienheureux Firmat. La chaleur de l'été et la fatigue lui firent ôter sa tunique, qu'il mit sur son épaule au bout d'un bâton. Un voleur, se glissant silencieusement au travers du bois, lui enleva son vêtement et s'enfuit avec précipitation. Arthur n'en continua pas moins son chemin, afin d'arriver plus vite auprès du saint homme ; il ne perdit point son temps à rechercher son habit, croyant qu'il lui avait été enlevé par une ruse du démon, qui voulait ainsi retarder son entretien avec le saint homme. Poursuivant donc sa route, il trouva le bienheureux lisant dans sa cellule. Saint Firmat, en le voyant, lui dit : « Ami, vous avez perdu votre tunique, en venant me voir, mais la ruse du voleur ne lui sera point profitable et votre habit vous sera rendu. » — « Empressé de venir vous voir, répondit Arthur, j'ai compté comme peu de chose la perte de mon vêtement. » Le gardien de la forêt s'assit ensuite et conversa longuement avec le saint. La journée était déjà avancée lorsque le voleur, dépouillé de son propre vêtement, vint tomber à genoux aux pieds de Firmat. Il tenait de la main gauche la tunique volée et, de la droite, une verge qu'il présentait au saint en disant : « Frappez, Père, frappez un misérable criminel qui a volé votre ami. » — « Vous avez assez souffert présentement, lui dit Firmat, que le Seigneur ait pitié de vous pour l'avenir. Rendez la tunique que vous avez dérobée, et vous, couvrez-vous de la vôtre. » Le voleur ayant obéi, confessa qu'après avoir enlevé le vêtement d'autrui, il n'avait pu aller plus loin ; qu'il avait été contraint plusieurs fois de venir à la cellule du saint pour lui demander un saint pardon. Firmat rendit grâce au Seigneur et renvoya le voleur et le volé très contents, l'un d'avoir reçu son pardon, l'autre d'avoir été témoin d'un miracle.

Une femme pauvre apporta trois œufs à l'homme de Dieu et les

déposa sur l'autel. Le saint, en voyant cette offrande, dit doucement à cette femme : « Ma fille reprenez ces dons que vous me présentez mal à propos, car ces œufs n'appartiennent ni à vous ni à moi. » La femme croyant que le bienheureux Firmat ignorait ce qu'elle avait fait, ajouta : « J'ai pris sur mon indigence ce que j'ai pu, pour faire une petite offrande à votre sainteté. » — « Prenez votre offrande, dit le saint, et posez-la à terre. » Lorsqu'elle eût fait ce qui lui était commandé, deux des œufs devinrent des grenouilles. Celui qui avait fait d'une verge un serpent pour convaincre l'incrédulité de Pharaon, changea des œufs en grenouilles pour prouver l'infidélité d'une femme. Cette malheureuse resta stupéfaite et tomba aux pieds du prélat en avouant sa faute. « Allez, lui dit le saint, et rendez à votre voisine ce qui lui appartient. » La femme s'en alla et remit, comme il lui était commandé, les œufs revenus à leur première nature.

A cette époque, Grimaud, homme très riche et sénéchal de Landivi, son pays, avait une femme, nommée Délicate, d'un caractère fort inhumain, bien qu'elle eût pour époux l'homme le plus clément. Cette dame parut au saint prélat une conquête à faire, s'il lui rappelait doucement sa conduite, afin de la ramener à Dieu. Il se dirigea donc vers sa demeure où il fut reçu avec le plus grand respect. Le saint lui tint alors ce discours : « Pourquoi, ma fille, » donnez-vous tous vos soins aux choses qui passent ? Pourquoi » cherchez-vous à retenir ce qui s'envole ? La beauté de l'or se ternit, » la clarté des perles s'obscurcit, la blancheur des vêtements se » modifie, et il n'est pas étonnant que le corps s'use, puisque sa » beauté même dépérit. La tendre jeunesse passe et la vieillesse, » qui va se penchant vers la terre, lui succède. Vous dédaignez de » soulager le pauvre, vous ne voulez pas entendre parler de ses » souffrances, afin de ne point les soulager, bien que vous soyez » dans l'abondance ; mais sachez qu'un jour vous deviendrez pauvre et que vous aurez besoin d'aumônes pour vivre. Cependant » réjouissez-vous si le Seigneur exerce sur vous sa sévérité temporelle pour vous épargner l'éternelle vengeance. » La dame, effrayée de la prédiction, se convertit et fut réjouie de la promesse. Depuis cette visite, Délicate se montra toujours remplie de charité pour l'homme de Dieu, au point qu'elle eût voulu lui fournir la nourriture quotidienne.

Un jour elle envoya à l'homme de Dieu des poissons par un de

ses serviteurs, en lui recommandant de les mettre avec diligence et fidélité. Le serviteur, cédant à la tentation de l'esprit du mal, prit les deux meilleurs poissons et les cacha dans le creux d'un tronc d'arbre, puis porta les autres au saint de Dieu. En les présentant, Firmat lui adressa ces paroles : « Non, non, mon fils, je n'accep- » terai pas les restes du démon. Remportez ces poissons avec » ceux que vous avez cachés en cédant à un mauvais désir. » Le jeune homme, voyant que Firmat, par une révélation de l'Esprit saint, connaissait son larcin, tomba à ses pieds, lui avoua ce qu'il avait fait, et, en présence de témoins, alla reprendre les poissons qu'il avait dérobés.

Une nuit, pendant une insomnie, un prêtre réfléchissait, avec joie et admiration, sur la vie et les miracles de saint Firmat, quand une voix se fit entendre et lui dit : « Levez-vous, cherchez du pois- » son et lorsque vous en aurez trouvé, portez-le au saint pontife » Firmat. » Le prêtre se leva joyeux, chercha des poissons toute la nuit, trouva ce qu'il désirait, en acheta d'autres et alla présenter avec bonheur ce qu'il avait recueilli. Le saint, en les recevant le lendemain, sourit doucement au prêtre en lui disant : « Ce n'est pas à vous que je rends grâce, mais à l'inspirateur qui vous a commandé cette aumône. » Les prêtres se réjouirent ensemble et se donnant réciproquement le saint baiser, se recommandèrent aux prières l'un de l'autre.

Un enfant d'une avarice précoce, ayant entendu parler de la grande charité de Firmat, partit pour lui demander l'aumône. En allant, il recueillit, selon sa coutume, beaucoup de pain. Craignant de ne rien recevoir du saint s'il voyait son abondante provision, il cacha, dans un fourré d'épines, son sac gonflé de provisions. Se présentant ensuite devant le saint, il lui demanda l'aumône de la charité : « Allez, lui dit Firmat, allez, mon fils, manger des pains que » vous avez cachés et donnez le reste aux pauvres ; lorsque vous » aurez ensuite besoin, vous demanderez convenablement à ceux qui possèdent. » Le jeune homme, voyant que sa ruse était connue de l'homme de Dieu, courut chercher sa besace et, prosterné aux pieds du saint, lui demanda pardon.

Les Vendéens dans le département de la Manche

— (SUITE) —

CHAPITRE DEUXIÈME

ALARME CAUSÉE DANS LE PAYS PAR LA NOUVELLE DE LA PRISE DE FOUGÈRES. — MUTINERIE DES TROUPES A AVRANCHES. — INCERTITUDE DE L'ADMINISTRATION SUR LA MARCHE ET LES FORCES DE L'ENNEMI. — ARRIVÉE DE L'ARMÉE VENDÉENNE A ANTRAIN. — PANIQUE CAUSÉE A AVRANCHES PAR CETTE NOUVELLE. — SOMMATION ENVOYÉE A SAINT-JAMES PAR M. PUTOD, GOUVERNEUR ROYALISTE DE FOUGÈRES.

La nouvelle de la prise de Fougères fut bientôt connue dans le département de la Manche et elle y répandit l'épouvante. Cependant l'administration ne l'avait publiée qu'avec la plus grande réserve. « La Commission administrative, lisait-on dans le *Bulletin* du mardi 5 novembre, n'a point reçu de dépêches à proprement parler officielles sur les progrès des rebelles. Elle n'en a point reçu du représentant du peuple Garnier, ni du général Peyre. On les croit l'un et l'autre à Rennes pour concerter une grande mesure. Elle n'en a point reçu non plus de deux commissaires chargés spécialement de correspondre avec elle. Mais voici le résultat des différentes lettres qui lui ont été adressées : il paraît que les rebelles ont évacué Laval, qu'une partie a dû se porter sur Domfront et l'autre sur Fougères. On dit que Domfront est en leur pouvoir (1), et on assure qu'ils sont entrés à Fougères, après un combat assez opiniâtre entre eux et quelques bataillons, qui se sont conduits avec valeur, mais qui ont été obligés de céder au nombre. »

Le bulletin du lendemain se contentait de confirmer la nouvelle de l'occupation de Fougères et de donner cet extrait d'une lettre du District d'Avranches : «.... Nous ne savons pas de nouvelles des environs de Fougères ; mais il nous arrive à chaque instant des soldats volontaires de tous les bataillons qui ont passé dans notre ville, il y a environ huit jours. »

Quelques fuyards rentrèrent, en effet, à Avranches, dès le lundi matin, et furent bientôt suivis de nombreux détachements des ba-

(1) La prise de Domfront fut bientôt démentie.

taillons de la Côte-d'Or, du Contrat Social, du 8e bataillon du Calvados et du 19e régiment de chasseurs.

Le citoyen Bournhonet arriva lui-même dans le plus piteux état. Il avait eu beaucoup de peine à sortir de Fougères et n'avait dû son salut qu'à la présence d'esprit d'un adjudant d'une légion républicaine, qui, le voyant poursuivi par des dragons ennemis, le fit entrer dans un bois et put ainsi le soustraire à leur fureur.

Ce jour-là, la ville d'Avranches fut envahie par cinq ou six mille paysans, accourus de tous les points du district, au son du tocsin, les uns armés de piques ou de mauvais fusils, les autres de faux, de fourches et même de simples bâtons. Les administrateurs jugèrent à propos de faire partir les archives et la caisse du District : ils avaient eu d'abord l'intention de les envoyer à Coutances, ils en avaient même prévenu le Département; mais ils décidèrent, dans la matinée, de les faire transporter à Granville. Le lendemain, ils donnèrent l'ordre de diriger sur Sartilly plusieurs voitures chargées de farines, et de grains et de les y garder soigneusement.

Comme il arrive à ces heures critiques, les bruits les plus contradictoires circulaient dans le public et achevaient de surexciter les esprits en les faisant passer tour à tour de la terreur à des sentiments de confiance exagérée.

Le lundi midi, on racontait que l'armée vendéenne marchait sur Saint-James et qu'elle serait le lendemain à Avranches. Presque en même temps on vint avertir le District qu'on coupait le pont sur la Sélune, au Pontaubault. Cette mesure de sûreté avait le grave inconvénient d'empêcher les nombreux fuyards de rentrer à Avranches et d'entraver toutes les communications de ce côté avec cette ville. Le citoyen Gauchet fut chargé de faire suspendre immédiatement ce travail, qui pouvait toujours être repris, en cas d'un péril imminent. Mais on apprit bientôt que les incursions des troupes royalistes dans les communes voisines de Fougères, situées sur la route de Saint-James, avaient donné lieu à ces bruits.

L'administration adressa à la population d'Avranches une proclamation qu'elle fit lire dans les carrefours et à la tête de tous les détachements ; elle engageait les citoyens à se montrer fermes en face du danger et les invitait à dénoncer les malveillants, dont les propos inciviques semaient la terreur et le découragement parmi les volontaires et les habitants des campagnes.

Malgré cette précaution, le bruit se répandit encore dans la soirée que l'avant-garde vendéenne était à Pontorson. Nouvelle panique plus considérable que la première. Il y eut même un commencement de révolte au poste du Quesnoy. Le comité de défense, averti que les soldats menaçaient de déserter, envoya le capitaine de gendarmerie Fontaine pour les contenir dans le devoir. Il devait d'abord employer les moyens de douceur et de persuasion, et, s'ils étaient insuffisants, avoir recours aux mesures de rigueur, afin d'effrayer « les malveillants et de leur apprendre qu'ils payeraient de leur tête leurs manœuvres criminelles (1). »

On expédia immédiatement des courriers dans la direclion de Pontorson, et l'on fit de nombreuses patrouilles à pied et à cheval aux environs d'Avranches. On envoya aussi au Pontaubault un détachement de deux cents hommes, afin de signaler l'ennemi, s'il se présentait sur cette route.

Vers dix heures du soir, le commandant du corps de cavalerie, Fouard, vint dire au District qu'il s'était avancé au-delà de cette localité et qu'il n'avait recueilli aucun indice de la marche en avant de l'armée vendéenne. Toutefois, la nuit se passa dans de continuelles alarmes.

Enfin, les courriers, de retour de Pontorson sur le matin, asurèrent qu'il n'y avait rien de vrai dans les racontars de la veille. Une lettre d'un jeune homme fait prisonnier à Fougères, et qui avait pu s'échapper, confirma fort à propos leur rapport. Elle ajoutait que les Vendéens allaient se diriger sur Rennes, pour soulever la Bretagne. Il n'en fallut pas davantage pour calmer la population et la rassurer contre le danger qu'elle croyait imminent quelques heures auparavant.

Cependant, on maintint le poste de deux cents hommes au Pontaubault et l'on décida d'en établir un autre de même importance à Ducey et de porter à quatre cents hommes celui du Quesnoy (2).

Le mardi matin, dès la première heure, le comité de défense fit battre la générale pour rassembler les troupes sur la place de la Liberté. Le commandant temporaire voulait les passer en revue, essayer d'organiser les nouvelles recrues et renvoyer toutes les

---

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr., Administration, Vol. II, N° 185.

(2) *Id.*, *Id.*, Vol. II, N° 287.

bouches inutiles (1). Mais à peine les volontaires des bataillons du Calvados, de la Côte-d'Or et du 19e régiment de chasseurs furent-ils en ligne, qu'ils se mutinèrent et firent entendre des propos séditieux : « Il ne suffisait pas qu'on les eût trahis à Fougères, on voulait les sacrifier à Avranches, puisqu'on songeait encore à les envoyer au feu sans armes, sans munitions et sans canons. » Ils faisaient, d'ailleurs, ostentation de leur patriotisme et disaient qu'ils allaient se rendre à Granville pour y attendre l'ennemi derrière les remparts. Enfin, ils engageaient leurs camarades à les suivre ou à regagner leurs foyers.

Le commandant temporaire et le président du District, Lemarié, qui s'était transporté sur la place avec les membres du comité de défense, leur assurèrent que des secours importants arriveraient incessamment et qu'on pourrait alors opposer une résistance énergique. Ils ajoutaient avec raison que personne ne comprendrait cette retraite précipitée et qu'il serait toujours facile de se replier sur Granville. Le commandant du 8e bataillon du Calvados et les officiers Viriot et Oudin, du 19e régiment de chasseurs, parlèrent dans le même sens, sans pouvoir retenir ces hommes dominés par la peur : deux cents volontaires au moins sortirent des rangs et entrainèrent avec eux un assez grand nombre de paysans. « Le républicanisme de ces braves gens, écrivait le lendemain le Directoire au Département, les conduisit au château de Marcé, ayant appartenu au nommé Carbonnel et aujourd'hui propriété nationale. Ils enfoncèrent bravement les portes, brisèrent les scellés et pillèrent tous les effets qu'ils trouvèrent, en disant qu'il valait mieux qu'ils en profitassent que les brigands, qui allaient arriver à Avranches (2). »

Ce pillage eut lieu vers neuf heures et demie du matin.

Ils continuèrent leurs brigandages sur la route de Granville, en volant les chevaux des laboureurs et en dévalisant leurs maisons. L'administration ne connut ces faits qu'assez tard dans la soirée :

---

(1) Le comité de défense avait nommé six commissaires pour mettre un peu d'ordre dans cette multitude : c'étaient les citoyens Gautier, Roussel, Seyty, Dumesnil, Butot et Busnel. Deux autres commissaires, les citoyens Thomas et Allain, étaient chargés de l'armement ; enfin, les citoyens Fouard, Oulès et Campion devaient s'occuper spécialement de la cavalerie.

(2) Arch. de la Manche, Dist. d'Avr., Adtion. Vol. VI, N° 494.

elle en accusa surtout les soldats du bataillon de la Côte-d'Or et les dénonça à la municipalité de Granville et au commandant de la place.

Environ soixante hommes du 8e bataillon du Calvados prirent la route de Saint-Lo. Ils s'arrêtèrent à Villedieu, s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance et s'emportèrent en injures contre la Constitution. A Saint-Lo ils tinrent des propos si alarmants que le District dut prendre des mesures pour atténuer le mauvais effet qu'un tel langage pouvait produire sur la population? (1)

Le commandant temporaire d'Avranches établit des postes de cinquante hommes à l'entrée des routes de Granville et de Villedieu, ce qui n'empêcha pas les désertions de continuer les jours suivants dans des proportions assez considérables. Inutile de dire que cet exemple de révolte ouverte eut la plus détestable influence sur les cinq ou six mille paysans rassemblés dans la ville.

Ce fut alors qu'eut lieu au Pont-Gilbert une échauffourée, dont le docteur Bienvenu de Genêts nous a laissé ce récit dramatique :

« Nous étions alors en 1793. La Révolution était dans sa plus fâcheuse époque. Tous les citoyens étaient armés. On me nomma caporal de la garde nationale.

» Je me rappellerai toujours la sortie qu'elle fit pour aller à la rencontre des brigands de la Vendée. L'armée nombreuse du prince Talmont, commandée par Stofflet, s'avançait vers la Normandie. Déjà elle était arrivée à Fougères et à chaque instant on l'attendait

---

(1) Les membres du directoire de Saint-Lo écrivaient aux administrateurs du Département, le 8 novembre : « Citoyens, un commandant du bataillon du Calvados (Jean-Philippe-Auguste Fleury), s'est retranché dans nos murs après la bataille d'entre Erney (*sic*) et Fougères avec environ 60 hommes. Ces hommes, soit par les effets de la peur, soit par malveillance, répandaient des propos alarmants. L'administration, de concert avec la municipalité et le Comité de surveillance, ont aussitôt pris des mesures pour prévenir les suites de ces propos, qui, répandus dans un moment où notre ville est remplie des citoiens du District de 18 à 25 ans, étaient dans le cas de ralentir l'ardeur de ces citoiens, s'ils en étaient susceptibles. Le Comité de surveillance a reçu les déclarations du commandant, et, vu que le représentant du peuple est à Coutances, nous avons pris le parti de lui renvoyer ce détachement, qui va se mettre en marche ainsi qu'une compagnie du dernier contingent bien armée.

» Nous vous adressons une copie des déclarations que le commandant a passées au Comité de surveillance. »

Nous n'avons pu malheureusement retrouver la pièce contenant les déclarations du citoyen Fleury.

à Avranches. En conséquence, il fut ordonné à tous les hommes en état de porter les armes, dans tout le district, de se rendre au chef-lieu.

» Pour la première fois, je vis tous ces bons paysans, qui ne semblent bons qu'à tenir la charrue ou la bèche, se dresser sous leurs armes et observer leurs rangs. Le chef de la brigade, M. Bacilly, les fit manœuvrer non loin du Pont-Gilbert et, en vérité, ils exécutérent des marches que je les croyais incapables de faire.

» Une forte garde était alors au Pont-Gilbert, avec ordre de ne laisser passer personne pour aller du côté de Granville. Une foule nombreuse était ainsi retenue de l'autre côté du pont. Parmi la multitude, quelques grenadiers (qu'on dit être des espions et des courriers des brigands), se promenaient armés de carabines. Ils avaient déjà voulu forcer la garde ; mais ils avaient été repoussés. Las d'attendre, ils résolurent de se frayer un passage. La garde nationale de Genest reposait alors sans armes, non loin du pont et attendait des ordres.

» Tout à coup, les sept ou huit grenadiers, qui étaient arrêtés, s'écrièrent avec une voix de tonnerre : « Voilà les brigands, sauvez-vous ! »

» Au même instant, ils enfoncèrent la colonne qui fermait le passage. Plusieurs coups de feu furent tirés de part et d'autre. Trois hommes furent tués et il y eut un grand nombre de blessés.

» La garde nationale, dont j'avais l'honneur de faire partie, eut si grande peur que tous s'enfuirent abandonnant leurs armes. J'aidai à ramasser un tas de piques, de fusils, de chapeaux, de sacs, qui étaient restés. Bientôt nous fûmes informés que c'était une fausse alerte et, honteux de leur fuite, nos hommes revinrent en hâte reprendre leur place. De là, nous allâmes dans la ville d'Avranches, où nous restâmes pendant trois jours. Ceux qui commandaient ce rassemblement de paysans mal armés, étaient trop éclairés pour les opposer à l'armée de Stofflet ; ils les renvoyèrent chez eux sous divers prétextes de défense (1). »

Malgré tous les bruits qui circulaient sur les projets de l'ennemi, on ignorait de quel côté il se dirigerait. Prendrait-il la route de

---

(1) *Manuscrit du docteur Bienvenu (Mémoires de la Société Académique du Cotentin*, T. II, pp. 343, 344).

Rennes, comme on l'avait dit et comme beaucoup le pensaient, ou celle de Cancale, ou celle de Saint-Malo? Se porterait-il vers la Haute-Normandie en passant par Mortain, ou vers Granville, après s'être emparé d'Avranches? Autant de questions qu'on discutait avec une fiévreuse anxiété.

Le mardi, les administrateurs du District d'Avranches faisaient part au représentant Garnier de Saintes de leur cruelle incertitude. « Tantôt, lui écrivaient-ils, on nous dit que l'ennemi se porte sur Dol et Saint-Malo, tantôt qu'il marche sur Mortain, tantôt qu'il a été battu par l'armée de Mayence. Hier au soir on nous l'assurait à Pontorson. Nous avons fait vérifier ce fait et nous l'avons reconnu faux (1). »

On ne paraissait pas mieux connaître ses forces, que les autorités républicaines avaient intérêt à diminuer pour rassurer les populations démoralisées. Ainsi, dans le bulletin du 6 novembre, on ne donnait à l'armée vendéenne que 8,000 hommes, dont 500 de cavalerie! Le lendemain on l'évaluait à 12,000 et même à 15,000 fantassins et à 600 cavaliers. Enfin, le maire d'Avranches, Ebrard, écrivant, le 8 novembre, à la municipalité de Villedieu, la portait, d'après certains renseignements, à 16 ou 18,000 hommes, dont 800 de cavalerie, suivis de 800 prêtres et de 2,000 femmes et enfants. Elle n'avait que 24 ou 26 pièces de canon, dont quelques-unes de 12 et de 18 (2).

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr. Administration, Vol. VI, N° 484.

(2) Le 14 novembre, le surlendemain de la prise d'Avranches et le jour même de l'arrivée de l'armée vendéenne sous les murs de Granville, par conséquent à un moment où l'administration départementale devait être parfaitement renseignée, elle écrivait encore dans son bulletin : « Les rapports des différens éclaireurs, envoyés à la découverte de toutes parts autour de l'armée soi-disant catholique, varient tellement qu'on ne peut rien dire de positif à cet égard. Les uns portent le nombre de ces brigands à 8,000, les autres à 12,000 et même à 15,000 et au delà. Cette exagération provient de la tactique des chefs, qui sèment et font semer cette assertion, et, soit un reste de peur ou d'amour propre de la part des soldats qui fuyent ou qui ont été faits prisonniers, ces hommes accréditent ces faux renseignemens et propagent ainsi, par tous les pays qu'ils parcourent, la terreur qui fait la principale force de nos ennemis. Les cris et les hurlemens qu'ils poussent à la première décharge jettent l'effroi parmi nos troupes et peuvent être regardés comme la cause de nos déroutes.

» Il paraît que ces brigands sont mal vêtus, à la réserve de leurs chefs, la plupart sans chaussures, sans chapeaux, ayant des couvertures de laine pour leur servir de manteaux, manquant de vivres de tout genre. Leurs armes sont en mauvais état... » (Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II).

L'agent du Comité de Salut public était mieux informé quand il lui écrivait le 14 novembre : « Le nombre des insurgés peut s'élever à environ cent mille hommes, dont trente mille seulement armés. Leur cavalerie est de douze à quinze cents chevaux ; leur artillerie se compose de quarante-sept pièces. Ils sont suivis d'un très grand nombre de prêtres, moines, religieuses, d'une quantité prodigieuse de femmes, vieillards, enfants, et d'environ six cents voitures. Ils ont de la peine à se procurer des vivres dans les endroits où ils passent. Les chefs distribuent en paiement de ce qu'ils achètent des billets royaux payables au porteur (1).

D'après un recensement ordonné à Laval par M. de la Rochejaquelein, l'armée comptait, en effet, 40,000 fantassins et 1,200 cavaliers. M. Alph. de Beauchamps, auquel nous empruntons ces chiffres, ajoute qu'on avait encore recruté, entre Laval et Fougères et dans les environs de cette dernière ville, six mille Bretons, dont la valeur égalait celle des Vendéens (2).

L'artillerie se décomposait ainsi : une pièce de douze, trois ou quatre de huit, trente à quarante de quatre ; une trentaine de caissons et deux forges (3).

Le nombre des femmes, enfants, vieillards, prêtres et blessés, était presque aussi considérable que celui des soldats.

« C'était un singulier spectacle, écrit Mme de la Rochejaquelein (4), que la marche de l'armée vendéenne : on formait une avant-garde assez nombreuse et on lui donnait quelques canons ; la foule venait après, sans aucun ordre et remplissant tout le chemin. On voyait là l'artillerie, les bagages, les femmes portant leurs enfans, des vieillards soutenus par leurs fils, des blessés qui se traînaient à peine, des soldats rassemblés pêle-mêle. Il était impossible d'empêcher cette confusion ; les commandans y perdaient tous leurs soins. Souvent, traversant cette foule la nuit à cheval, j'ai été obligée, pour me faire un passage, de nager pour ainsi dire entre les bayonnettes, les écartant de chaque main, et ne pouvant me faire entendre pour prier que l'on me fît place. L'arrière-garde venait ensuite...

---

(1) Savary. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, etc., T. II, p. 334.

(2) *Histoire de la Guerre de la Vendée*, T. II. p. 139.

(3) Rapport d'Obenheim. Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, etc., T. II, p. 338.

(4) *Mémoires*, pp. 263-264

» Cette triste procession occupait presque toujours quatre lieues de longueur... »

Tels étaient les éléments qui composaient cette armée connue dans l'histoire sous le nom de la grande armée. Ce nom, elle ne le méritait pas, si on l'envisage uniquement au point de vue du nombre ; mais si on la considère au point de vue de la cause qu'elle défendait, de la bravoure héroïque qu'elle déploya sur tous les champs de bataille, des souffrances inouïes qu'elle supporta avec une admirable constance jusqu'au dernier désastre, enfin des ardentes et profondes sympathies qu'elle a rencontrées et qu'elle ne cessera de rencontrer chez les âmes élevées, elle fut véritablement *la Grande Armée*, et je ne sais si une autre peut lui être comparée dans les annales d'aucun peuple (1).

Il importait cependant d'avoir des renseignements positifs sur les points dont nous venons de parler, auxquels étaient subordonnés dans une certaine mesure les préparatifs de la défense.

Dès le lundi matin le comité militaire d'Avranches avait prié la municipalité de Saint-James de lui faire parvenir, le plus promptement et le plus sûrement possible, toutes les indications qu'elle pourrait recueillir sur la marche des rebelles.

Il avait aussi envoyé des gendarmes à la recherche de l'ennemi et avait chargé les citoyens Hédouin, maire de Pontorson, Lehurey, juge de paix de Saint-James, et Auvray l'Américain de Ducey, de faire pénétrer des espions dans la ville de Fougères.

Il n'avait encore reçu aucune nouvelle le mercredi midi, lorsque, vers quatre heures, un sous-officier du détachement du Pontaubault amena au District un homme qu'il avait arrêté à son passage dans cette localité. On avait trouvé sur lui trois cocardes blanches et une dépêche à l'adresse des autorités civiles et militaires d'Avranches. Cet individu, qui était un espion du citoyen Lehurey, raconta qu'en effet on lui avait donné des cocardes blanches à son départ de

(1) « J'ai beau interroger, a dit un écrivain de nos jours, les livres des Grecs et des Romains, la vie de tous les conquérants, la chronique de tant d'empires qui ont fixé les regards du monde, je ne sache rien d'aussi digne de respect que la lutte de ces paysans guerriers. C'est là, si je ne me trompe, la plus imposante, la plus magnifique des histoires. » (Charles Nodier cité par Mgr Luçon, évêque de Belley, dans son beau discours prononcé (octobre 1896) au Pin-en-Mauges, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé dans l'église de cette paroisse, à la mémoire de Jacques Cathelineau).

Saint-James, parce qu'on savait bien qu'il ne pourrait entrer à Fougères avec des cocardes tricolores, qu'il avait pu par ce moyen s'introduire dans la place, et que le matin même l'ennemi avait commencé son mouvement en avant vers Antrain. Les administrateurs qui rédigeaient, à ce moment, une dépêche à Garnier de Saintes, ajoutèrent en *post-scriptum* : « Il nous arrive à l'instant un des espions que nous avions envoyés à Fougères. Il nous dit y avoir entré, y avoir vu ce matin une partie de l'armée des rebelles prendre la route d'Antrain (l'autre partie est restée en garnison à Fougères), et avoir parlé de simples brigands, qui lui ont dit que leurs chefs avaient l'intention de se porter sur Saint-Malo. Cependant on ne peut ajouter foi à ce rapport. Ils nous assure aussi qu'ils se proposent de délivrer en passant les prêtres détenus au Mont Saint-Michel (1). »

Ces informations furent bientôt confirmées par d'autres renseignements. Dans la soirée, on remit au citoyen Frémond et au secrétaire du comité de défense une lettre qu'ils communiquèrent aux administrateurs Louiche et Nelet, restés avec eux en permanence au District. Le maire et le juge de paix de Saint-James leur écrivaient qu'ils avaient appris par un autre espion qu'en effet le principal corps de l'armée était parti vers dix heures du matin pour Antrain, et qu'une réserve d'environ deux mille hommes restait à Fougères avec une artillerie considérable.

Le citoyen Roger, commissaire de l'assemblée primaire du canton de Saint-James, envoyé aussi à la découverte par le comité, vint à son tour affirmer qu'il s'était avancé jusqu'à un quart de lieue d'Antrain, que les Vendéens y étaient entrés à trois heures après midi et qu'ils avaient abattu et brûlé l'arbre de la liberté.

Enfin deux voyageurs firent cette déclaration, qui ne laissait plus aucun doute : étant à Pontorson, ils avaient demandé des chevaux de poste pour continuer leur route vers Antrain ; mais le maire Hédouin, voulant s'assurer lui-même si l'ennemi y était, avait fait partir dans cette direction un courrier qui, à son retour, avait affirmé en leur présence avoir vu trente ou quarante brigands au bourg de Sacey, situé entre Antrain et Pontorson.

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr. Administ. Vol. VI, N° 496.

Le citoyen Hédouin donnait les mêmes détails dans une lettre au District.

Les administrateurs adressèrent sur le champ deux dépêches, l'une à la municipalité de Granville, l'autre au Département, et les confièrent au citoyen Tueur, vicaire de Granville, qui se chargea de les faire parvenir à leur destination. «... Nous ignorons, disaient-ils au Département, quelle marche les brigands vont suivre, s'ils se porteront sur Saint-Malo, sur Cancale ou sur Avranches ; mais cette dernière direction nous paraît la plus probable. Il peut se faire que demain avant midy, peut-être même à la pointe du jour, nous soyons attaqués (1). »

Ils écrivaient à la municipalité de Torigni : «.... Nous recevons à l'instant deux dépêches qui nous annoncent que l'ennemi arrive à Pontorson, et nous craignons qu'il parvienne dans notre ville au point du jour... (2) »

Vers minuit les membres du District et du comité de défense se réunirent en assemblée plénière pour prendre les mesures commandées par les circonstances. Mais de graves dissentiments s'élevèrent au sein de l'assemblée. Le commandant temporaire, dont on condamnait l'indécision et le manque d'énergie, commit l'imprudence de faire battre la générale au milieu de la nuit. Les habitants et les volontaires, déjà surexcités par les nouvelles des jours précédents, crurent que la ville était menacée, ou même envahie et se portèrent en foule aux bureaux du District, où des scènes de désordre ne tardèrent pas à se produire. Les uns s'emparèrent de force des fusils et des effets qui y étaient déposés ; les autres prirent les chevaux dans les écuries. Leur exaltation était telle qu'ils répondirent par des outrages et des menaces aux représentations des administrateurs.

Plusieurs s'en allèrent dans les campagnes et les localités voisines répandre la nouvelle que les Vendéens étaient à Avranches. Le volontaire Mauviel, de la Bloutière, rapporta à la municipalité de Villedieu qu'il en était parti lorsque l'ennemi y était déjà entré. Deux autres volontaires ajoutèrent « qu'on voyait les boulets rouler dans la ville, qu'ils avaient pris la fuite quand on avait crié : Sauve

(1) *Id., Id.* Vol. VI, N° 497.
(2) *Id., Id.* Vol. VI, N° 499.

qui peut ! et qu'ils avaient entendu le canon ronfler à peu près une lieue et demie de distance d'Avranches sur la route de Villedieu (1). »

Les scènes de désordre, que nous venons de décrire, étaient à peine terminées, lorsque l'adjudant général Vachot arriva, vers trois heures du matin, et remit au comité une lettre des représentants du peuple Garnier et Pocholle, qui lui confiaient la mission de rallier les troupes dispersées de l'armée de Fougères et de prendre le commandement de la garnison d'Avranches.

Il s'occupa d'abord, pendant la matinée du jeudi, de faire rentrer dans les magasins militaires les effets volés par les volontaires ; puis il invita plusieurs officiers à l'accompagner sur la route de Pontorson, afin de s'assurer par lui-même de la réalité des faits racontés la veille et de prendre, à son retour, une décision dans le sens de la résistance ou de la retraite sur Granville (2). On venait encore de recevoir de nouveaux rapports du chef de la 3e légion et d'un espion nommé Belloir, qui confirmaient les précédents. Ils disaient, en effet, « que les brigands étaient à Antrain, qu'ils avaient abattu l'arbre de la liberté, que des détachements de hussards s'étaient portés chès le maire et le curey de Sacey et y avaient commis des dégâts », qu'enfin l'ennemi se disposait à marcher sur Avranches (3).

L'armée, partie de Fougères en deux colonnes pour trouver plus facilement des vivres, se réunit à Dol, où l'avant-garde au moins

---

(1) *Id., Id., Id.*, Vol. II, Nos 189, 190.

(2) *Id., Id., Id.*, Vol. II, No 191. — Voici ce que nous lisons sur l'adjudant général Vachot : (*L. de Frotté*, etc. T. Ier, p. 195) « Vachot, dont les mœurs ne valaient pas mieux que celles de Peyre. Un de ses officiers écrivait : « Il se vautre dans la fange de tous les excès. Nous n'avions à lui reprocher que son ignorance et son ivrognerie ; aujourd'hui il a deux femmes publiques à son quartier général. Il vexe tous les soldats placés sous ses ordres. » (Hugnard, officier à la 144e demi-brigade, à Comité de Salut Public, 3 août 1794. *Archives de la guerre*).

(3) *Id., Id., Id.* Vol. II, N° 191. — Dans une pièce présentée le 24 ventose an II (14 mars 1794), à la municipalité du Mont Saint-Michel où il était incarcéré pour avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise, le curé constitutionnel de Sacey, M. Alexandre-François Lemonnier, déclarait « que les brigands échappés de la Vendée ne s'étaient pas contentés de piller pour mille écus d'effets mobiliers, qui faisaient une partie de sa propriété, mais qu'ils avaient encore brûlé tous ses papiers », parmi lesquels ses lettres de prêtrise, qu'il ne pouvait par conséquent représenter. (Archives paroissiales de Sacey).

était arrivée le vendredi 8 novembre, et peut-être dès la veille (1), On eut, paraît-il, un instant l'intention d'attaquer Saint-Malo ; mais on apprit qu'il était si bien défendu qu'on abandonna ce projet pour reprendre celui d'aller à Granville.

Il résulte de tous ces renseignements que le gros de la grande armée quitta Fougères, le mercredi 6 novembre, et non le jeudi, comme l'affirment encore les historiens qui la font partir de Laval le 2 et arriver à Fougères le lundi 4 novembre. Cette date ne peut être contestée, en présence des témoignages irrécusables que nous venons de produire. Nous avons indiqué précédemment la cause de leur erreur : nous n'y reviendrons pas.

On apprit le jeudi à Avranches que, la veille, le commandant royaliste de Fougères, M. Putod, avait fait parvenir aux officiers municipaux de St-Hilaire-du-Harcouët l'ordre de lui envoyer, dans un délai de quarante-huit heures, tous les hommes capables de manier les armes, avec les fusils et les subsistances dont ils pouvaient disposer, sous peine de voir leur bourg et leurs campagnes livrés à l'incendie et au pillage. Il les chargeait de transmettre les mêmes ordres à Mortain (2).

Pour toute réponse, la municipalité fit arrêter l'émissaire de M. Putod.

---

(1) Les administrateurs du District d'Avranches écrivaient, le 8 novembre, au général Varin à Granville : « Nous avons fait et faisons tout notre possible pour découvrir la marche des brigands, et tout ce que nous avons pu savoir c'est qu'ils se sont portés hier sur Antrain et aujourd'hui sur Dol, qu'on nous a dit ce soir être tombé en leur pouvoir. » (Arch. de la Manche, Dist. d'Avr. Ad[ues], Vol VI, N° 511). — Les officiers municipaux de Cancale mandaient, le jeudi 7, à la municipalité de Granville, que les rebelles étaient arrivés à Dol, et qu'ils paraissaient vouloir gagner leur ville. (Arch. de la Manche, 1 *bis*. M 4-4, an II).

Enfin un éclaireur du citoyen Roussel rapporta que, le vendredi 8 novembre, le prêtre Gavard avait célébré une grande messe au bourg de Saint-Ouen-de-la-Rouairie. (*Id.*, *Id.*, Bulletin du lundi 11 nov).

(2) Voici le texte de la sommation envoyée aux officiers municipaux de Saint-Hilaire, tel que le publia la Commission départementale, dans son bulletin du 19 brumaire (9 novembre).

« Aux ci-devant officiers municipaux de Saint-Hilaire, Basse-Normandie,

» Si, dans deux fois vingt quatre heures, vous ne m'envoyez pas tous les hommes de votre commune capables de porter les armes, avec des fusils et des subsistances, je me rendrai chez vous avec six mille hommes pour incendier votre ville et vos campagnes, et si vous vous rendez nous serons amis et bons français. Adieu. Putod, commandant de l'armée catholique et royale, ce 6 novembre 1793.

P.-S. — Envoyez cette lettre sur le champ à Mortain. »

Le jeudi matin, vers neuf heures, arriva à Saint-James un paysan porteur d'une semblable sommation. La population se réunit en foule autour de la maison commune, où il était descendu. On alla chercher le maire, M. Masselin, qui ouvrit le pli et lut à ses collègues et à la multitude la lettre de M. Putod, ainsi conçue : « Si, dans deux fois vingt-quatre heures, vous ne m'avez envoyé à Fougères, lieu de mon quartier général, tous les hommes en état de porter les armes avec les fusils et autres armes en votre pouvoir et à votre connaissance, je vais avec quatre mille hommes brûler et piller votre ville et vos campagnes. Vous m'enverrez également tous les chevaux et tous les grains dont vous disposez, sauf à me répondre sur vos têtes du moindre délai. Obéissez et nous sommes amis, sinon vous me verrez. »

PUTOD, *Général de l'armée catholique et royale de Fougères.*

Ce 7 novembre 1793.

L'adresse était ainsi conçue : « Pour Saint-James, aux ci-devant municipaux. »

Depuis quinze jours, les habitants de cette petite ville étaient au courant des moindres évènements : ils avaient vu passer les bataillons envoyés au secours de Fougères et les avaient vus repasser en pleine déroute. Ils avaient entendu les récriminations des fuyards et les détails qu'ils donnaient sur les forces de l'ennemi, auquel, disaient-ils, il était impossible de résister avec le peu de troupes qu'on avait à lui opposer. Dès lors il est facile de comprendre que, sous l'impression de terreur produite par ces récits et par le spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux, ils aient été d'avis de se soumettre. Nous devons dire aussi qu'en majorité royalistes, ils n'eurent pas de peine à prendre ce parti, qui était, sinon le plus héroïque, du moins le plus prudent et en somme le plus raisonnable. Mais en quels termes devait-on répondre à la sommation de M. Putod ? La municipalité craignait de se compromettre aux yeux des autorités républicaines et ne voulait pas non plus irriter le vainqueur. La situation était fort délicate. Le maire le sentait mieux que personne, et voici la réponse qu'il rédigea séance tenante, au milieu d'un tumulte indescriptible :

« Monsieur, nous n'avons reçu votre lettre qu'à dix heures du matin, et nous vous croyons trop juste pour ne pas faire courir les vingt-quatre heures de celle de sa réception. Nous vous croyons

aussi trop humain pour vouloir piller et saccager une ville, qui ne désire que la réussite de la bonne cause et la paix. Presque tous les hommes d'ici sont en fuite ; nous n'avons de bleds que ceux qui sont dans les granges, et nous n'avons d'autres armes que quelques mauvais fusils pour servir de parade au corps de garde. »

Cette lettre fut lue et relue à haute voix, devant ceux qui remplissaient la chambre des délibérations, et tous en approuvèrent le texte. Plusieurs étant alors descendus dans la rue pour consulter la foule, de toutes parts retentit ce cri : « Qu'on écrive à Fougères et qu'on ne nous laisse pas égorger ! » Il n'y avait plus à hésiter. La réponse fut signée par le maire, M. Masselin, M. Gauchet, procureur-syndic et MM. les officiers municipaux Lemouland, Barenton, Delanoe et Belloir, qui étaient présents. On pria MM. Jean Salmon, maire de Carnet, et Jean Menard, fabricant de toiles à Saint-James, de la porter à Fougères. Le premier, qui avait exercé la médecine à Bazouges-la-Pérouse, connaissait particulièrement M. Putod, médecin lui-même à Fougères ; le second avait fait le commerce de toiles avec Mme Putod. (1) Ils étaient de retour le soir à Saint-James et purent donner l'assurance à la population que la ville serait épargnée.

Dès le vendredi 8 novembre, M. Masselin envoya au District copie de la sommation adressée à la municipalité et de la réponse qu'elle y avait faite. Le District lança immédiatement contre le maire un mandat d'arrestation ; mais la gendarmerie n'ayant pu, pour une raison que nous ne connaissons pas, l'exécuter le samedi, les administrateurs invitèrent M. Masselin et les officiers municipaux signitaires de la lettre à M. Putod, à venir conférer avec eux de la situation. (2) Celui-ci se présenta seul le dimanche au Directoire, où il subit un long interrogatoire. Il reconnut simplement les faits et s'efforça de justifier sa conduite dans des circonstances aussi dfifiiciles.

On ne manqua pas de lui demander ce que signifiait ce pas-

(1) Ce détail est confirmé par M. Putod lui-même dans l'interrogatoire qui précéda sa condamnation à mort, le 2 frimaire, an II (22 novembre 1793). A cette question : « Quelles étaient les ressources qui vous faisaient vivre à Fougères ? » il répondit : « Ma femme fait un commerce considérable, et par ce moyen je vis à mon aise. » (*Les Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine*, par M. Th. Lemas, p. 12).

(2) Arch. de la Manche, Dist. d'Avran. Ad[tion], Vol. VI, n° 515.

sage de sa lettre : « Nous vous croyons trop humains, pour vouloir piller et saccager une ville qui ne désire que la réussite de la bonne cause et la paix. Presque tous les hommes d'ici sont en fuite et nous n'avons d'autres armes que de mauvais fusils pour servir de parade au corps de garde. » Voici l'explication qu'il en donna :

« Lorsque cette réponse fut faite, ceux qui étaient dans la chambre commune et la foule de ceux qui étaient dans la rue faisaient tant de bruit que le rédacteur était interrompu et n'était pas le maître de stiler comme il aurait fait dans un instant calme ; — qu'il rappelait Putod aux sentiments d'humanité ; — que par la *réussite de la bonne cause*, il ne pouvait et l'on ne doit entendre que celle du républicanisme, parce qu'elle est la seule qui soit bonne, et qu'on en désirait la réussite, sans qu'on fût obligé de se guerroyer ; — que par ces termes : *Presque tous les hommes d'ici sont en fuite*, etc., on doit entendre que l'on ne voulait envoyer à Putod ni hommes ni armes, comme, en fait, on ne lui en a point envoyé, quoique le délai fût expiré. »

Mais on lui représenta « que l'aveu de la faiblesse de Saint-James, loin de pouvoir calmer la fureur de Putod et de servir d'excuse au non envoi des hommes et munitions qu'il demandait, devait au contraire le déterminer à faire une irruption dans la commune, puisqu'il était sûr de n'y éprouver aucune résistance ; que si la conduite de la municipalité n'est pas criminelle, elle peut au moins attirer sur les habitants de la commune les horreurs du brigandage, et qu'un homme tel que lui, citoyen Masselin, qui sait apprécier les termes et en calculer les effets, aurait dû prévoir les dangers auxquels il exposait sa commune, en écrivant une lettre qui n'annonce que la lâcheté. »

Celui-ci répondit « que lorsqu'il rédigea cette lettre, il n'était pas dans des instants calmes, comme il l'a ci-devant dit, que ses connaissances n'ont pas autant d'étendue que le suppose le citoyen qui l'interroge, surtout au métier de la guerre ; qu'à coup sûr la municipalité n'a eu aucune mauvaise intention en écrivant cette lettre, ni celle d'attirer un ennemi qu'elle redoutait et qui la mettait dans une cruelle inquiétude ; qu'elle a cru, en disant qu'elle n'avait que quelques mauvais fusils, ne dire à Putod que ce qu'il pouvait savoir, puisqu'il n'était éloigné que de cinq lieues de Saint-James... »

Enfin il ajouta en terminant, « qu'on pouvait d'autant moins soup-

[illegible]

[illegible] Saint-James [illegible]

[illegible] officiers municipaux [illegible] que le [illegible] de leurs [illegible] se rendre auprès de l'administration [illegible] procureur syndic [illegible] traient.

Le citoyen [illegible] leur adressa en effet cette lettre datée du mardi 12 novembre, [illegible] heures du matin :

« Le procureur syndic du district d'Avranches au maire de Saint-James.

« Je viens d'apprendre que [illegible] se rendra aucun d'eux dans [illegible] heures. L'intérêt de ceux des officiers municipaux qui ont signé la réponse à l'[illegible] exige qu'ils fassent leurs déclarations, comme vous avez passé la vôtre. Cette mesure est indispensable, s'ils ne veulent pas vous compromettre et se compromettre eux-mêmes, et s'ils veulent conserver leurs propriétés et dissiper les soupçons que leur conduite peut inspirer. Dites-leur donc de venir sur-le-champ et accompagnez-les. Le moindre retard pourrait aggraver leur position. Je ne réponds pas même de ce qui pourrait vous en arriver (3). »

Il est probable que cette dépêche ne parvint point à sa destination ; mais si elle y arriva, le maire et les officiers municipaux de Saint-James ne purent se rendre aux ordres du procureur syndic, parce que ce jour-là même, nous le verrons bientôt, l'armée vendéenne

---

(1) Arch. de la Manche, Dist. d'Avran. Ad[on]. Vol. II, N° 188.

(2) *Id.*, *Id.*, *Id.*, N° 195.

(3) *Id.*, *Id.*, *Id.* Vol. VI, N° 530.

occupait Avranches. Nous reprendrons plus tard la suite de cette affaire.

En même temps qu'il avait envoyé sa sommation à Saint-James, M. Putod en avait fait parvenir une autre à Avranches. Nous la reproduisons d'après le Bulletin du 21 brumaire (lundi 11 novembre), sans toutefois en garantir l'exactitude :

« Aux cy-devant officiers municipaux d'Avranches :

» Si dans deux fois vingt-quatre heures vous ne m'avez pas envoyé à Fougères, lieu de mon quartier général, tous les hommes en état de porter les armes, armés de tous les fusils en votre pouvoir et connaissance, je vous rends d'abord responsables sur votre tête du moindre délai, et je mène 2,000 hommes brûler et piller votre ville et vos concitoyens. Croyez que je ne manquerai pas, car je suis mon courrier. Vous m'envoirez aussi tous vos chevaux et vos grains. Vous arborerez les drapeaux blancs, abatterez vos faux arbres de l'infâme liberté (de vos jours) (*sic*). Vous sonnerez le tocsin pendant 24 heures. Obéissez et vous serez nos amis. »

PUTOD, *général de l'armée catholique et royalle de Fougères.*

Le 7 9bre 1793 (1).

L'alarme était grande aussi dans tout le pays, particulièrement à Mortain. Le citoyen Roussel, envoyé par le Département pour y préparer la défense, arriva dans cette ville, le mardi 5 novembre, à trois heures du matin, et trouva la population sous le coup d'une panique indescriptible. L'ennemi, assurait-on, allait bientôt paraître. On avait battu la générale pour rassembler les troupes ; mais au lieu de les envoyer au devant de lui, le commandant temporaire Simon leur avait ordonné de prendre un chemin opposé. « Nous nous transportâmes par députation, racontaient plus tard les membres du District, à l'auberge où il était descendu, et quelques observations qu'on pût lui faire, il persista toujours à demander une retraite du côté de Vire (2). » Heureusement on apprit bientôt que ces bruits d'une attaque prochaine n'avaient aucun

---

(1) Archives de la Manche, 1 *bis*. M 4-4, an II. Bulletin du 21 frimaire.

(2) *Id.*, 1 *bis*, M. 4-4, an II. *Rapport du District de Mortain aux représentants du peuple, au Comité de Salut public, etc., du nonadi de la 1re décade de frimaire, an 2* (29 nov. 1793).

fondement, et chacun rentra tranquillement chez soi ; mais on eut la preuve que le citoyen Simon n'était point décidé à se mesurer avec les *brigands*.

Dans une telle extrémité, on se demande naturellement où en était l'œuvre de la défense du département.

CHAPITRE TROISIÈME

BEAU MOUVEMENT PATRIOTIQUE DANS LE DÉPARTEMENT. — LE REPRÉSENTANT LE CARPENTIER A COUTANCES ; IL Y CONCENTRE LES TROUPES AVANT DE LES ENVOYER A GRANVILLE. — LA VILLE D'AVRANCHES RÉCLAME DES SECOURS. — SITUATION CRITIQUE DU DISTRICT. — ARRIVÉE DE L'ARMÉE VENDÉENNE A PONTORSON. — L'ADMINISTRATION ESSAYE, INUTILEMENT, D'ENLEVER LES PRÊTRES PRISONNIERS AU MONT-SAINT-MICHEL.

Le lundi matin, 4 novembre, Le Carpentier avait appris à Valognes, où il était encore, la prise de Mayenne et d'Ernée, et dans la soirée celle de Fougères (1). Il s'empressa de prévenir la Commission départementale de sa prochaine arrivée à Coutances ; il l'informa en même temps qu'il faisait partir de Cherbourg des troupes pour le sud du département et lui exposa un plan de défense qu'il

(1) Le Carpentier écrivait, le 14 brumaire (4 novembre), au Comité de Salut public : « Citoyens collègues, Toutes les dépêches que je reçois ce matin ajoutent des nouvelles plus alarmantes à celles qui m'ont été transmises hier. Letourneur m'écrit que de son côté l'ennemi est à Mayenne, de là au Ribay, que les bataillons d'Alençon et d'Argentan ont pris la fuite, et que sur 10,000 hommes il ne lui en reste pas deux. Il me communique une lettre de Thirion, qui n'est pas plus rassurante et où je remarque une phrase qui me paraît singulière et que vous trouverez soulignée dans la double copie que je vous envoie. D'un autre côté, le département de la Manche me communique diverses lettres, tant de ses commissaires près l'armée que des administrateurs du district d'Avranches, desquelles il résulte *que l'ennemi s'est emparé de Domfront, et que, s'il tourne une fois Fougères, Avranches est perdu et Granville ne pourra pas tenir longtemps.* En outre, le commissaire du département, qui est venu m'apporter ces dernières, m'a dit que le bataillon de la Côte-d'Or et le 19e des chasseurs, envoyés contre l'ennemi sans être soutenus par d'autres bataillons, avaient été battus après la défense la plus vigoureuse et que même les hussards avaient été fort maltraités, etc., etc. » (*Recueil des actes du Comité de Salut public, etc.*, par F.-A. Aulard, T. VIII, p. 228 et suiv. Collection de M. Etienne Charavay.)

avait longuement médité. Mais ce plan, pourrait-il l'exécuter ? Le Comité de Salut public, attribuant avec raison les revers des armées républicaines au défaut d'entente des généraux et au peu d'intelligence des représentants du peuple en mission dans les départements menacés, venait de prendre la résolution de remplacer les représentants Garnier de Saintes, Le Carpentier, Letourneur et Pocholle par Jeanbon Saint-André et Prieur de la Marne. Il écrivait, le 6 novembre, à Jeanbon Saint-André :

« Citoyen collègue,

» Les brigands de la Vendée se sont échappés à travers le département de la Mayenne, qu'ils ont affamé, en effrayant les départements circonvoisins. Ils cherchent sans doute un moyen de fuite vers la mer, dans le département de la Manche, à Granville ou Cherbourg. Nous venons d'apprendre que les brigands ont battu trois bataillons à Fougères. Cet échec peut favoriser leur arrivée à la mer, par la terreur qu'ils ont su inspirer.

» Nous savons qu'il y a une bonne défense à Cherbourg, où les autorités constituées viennent d'être épurées : nous espérons que les républicains se défendront du côté de Granville. Plusieurs représentants du peuple sont dans les départements environnants ; mais il leur manque cette chaleur républicaine qui crée des bataillons, qui leur donne de l'audace et qui double le courage. C'est toi, citoyen collègue, que nous avons cru pouvoir choisir pour remplir cette importante et pressante mission. Nous t'engageons à partir pour Cherbourg sur-le-champ, et tu sauveras la République dans la partie [du pays] qui communique d'une manière si dangereuse avec nos plus cruels ennemis. Les mesures fermes que tu as prises à Brest te permettent cette petite absence et sont la caution de tes succès dans le département de la Manche.

» Le Comité de Salut public est fortement décidé à ne rien négliger pour déblayer le territoire de la République de cette race de brigands et à prendre les mesures les plus fortes pour que la mer ou les départements maritimes deviennent leur tombeau. Nous donnons dans le moment des ordres pour qu'il arrive dans le département de la Manche et aux environs de nombreux secours et des troupes bien disciplinées. Tu dois y compter et, par ce moyen hardi, nous sommes convaincus qu'il n'y aura plus ni guerre civile ni brigands dans quelques jours. Tu peux assurer de grands et

prompts secours aux départements que tu vas parcourir. C'est par ce puissant effort que nous aurons enfin pacifié l'intérieur de la France.

» Dès cette lettre reçue, écris-nous que tu pars. Dès ton arrivée, envoie-nous un autre courrier. Ou à Cherbourg, ou ailleurs, donne-nous très fréquemment de tes nouvelles. Ce n'est que par une correspondance active que le Comité peut répondre à la Convention des mesures qu'il prend et des moyens d'exécution qui sont employés (1). »

Quelques jours après le même Comité adressa au représentant Prieur de la Marne une autre lettre pleine de récriminations plus violentes encore contre les généraux et les représentants. Il promettait de nouveau d'envoyer le général Duquesnoy avec des forces considérables détachées de l'armée du Nord, qui allaient enfin écraser les rebelles (2).

La rapidité des événements empêcha l'exécution de ce projet.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, Le Carpentier arriva de bonne heure à Coutances, le mardi 5 novembre. Pendant son voyage, il vit les routes couvertes d'habitants des campagnes, qui se dirigeaient vers cette ville, au son du tocsin.

A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, jeunes gens, hommes faits, vieillards, s'étaient armés de fusils, de piques, de sabres, de faux, de haches, de pelles, de pioches, et avaient abandonné leurs foyers pour se porter là où le danger les appelait. Toute la réquisition du District de Coutances, un détachement de 198 hommes du 1er bataillon du 31e régiment et le contingent du District de Carentan, formant sept compagnies, parvinrent à Coutances dans la matinée du mardi, et l'on vint annoncer que des colonnes interminables s'avançaient encore vers la ville (3).

---

(1) Arch. nat., A. F., II, 202. Cette lettre est publiée dans le *Recueil des actes du Comité de Salut public*, etc., par F.-A. Aulard, T. VIII, p. 251.

(2) Voir Pièces Justificatives N° II.

(3) Le Carpentier décrit ainsi, dans son *Rapport à la Convention nationale*, p. 32, ce mouvement patriotique :

« Quel beau spectacle vint alors s'offrir à mes regards ! A l'aspect du péril, un mouvement sublime venait d'agiter le département de la Manche : administrateurs, hommes et femmes, vieillards et enfants, tous étaient debout, tous étaient disposés à combattre, sinon avec les mêmes forces, du moins avec la même énergie. On était prêt à disputer le terrain pied à pied : la Vendée devait avoir un cadavre à

La Commission départementale craignant qu'une aussi grande multitude ne devint une cause de confusion et de désordre, députa vers ces braves gens des administrateurs qui les félicitèrent de leur bonne volonté et les engagèrent à retourner chez eux, en les avertissant de se tenir prêts à revenir au premier signal (1). Toutefois les gardes nationaux de Périers, de Carentan et de plusieurs communes, deux ou trois compagnies du contingent et de la première réquisition de Saint-Lo entrèrent dans la ville avec une pièce de canon et un caisson contenant 52,170 cartouches.

Le même spectacle se reproduisit à Saint-Lo, dans des proportions aussi considérables. Le commandant temporaire de Granville, Régnier, n'avait pas plus tôt appris la prise de Fougères qu'il écrivait au District de Saint-Lo de faire sonner le tocsin et d'envoyer immédiatement à Granville des secours en hommes, canons, munitions et subsistances de toutes sortes (2). Cette dépêche produisit

---

fouler à chaque pas qu'elle eût osé faire. En un instant, les paisibles campagnes avaient pris l'aspect d'un camp général ; les instruments nourriciers s'étaient transformés en armes meurtrières ; les agriculteurs étaient devenus soldats ; les officiers municipaux paraissaient des officiers militaires ; les grands chemins servaient de points de rassemblement et les munitions suivaient, comme s'il y eût eu une administration de subsistances. Ce n'était qu'une colonne depuis Mère-Libre (Sainte-Mère-Eglise) jusqu'à Coutances, c'est-à-dire sur un espace de huit lieues.....

» Tel est l'effet du tocsin de la liberté, quand il résonne dans des âmes républicaines, que tout s'éveille, s'arme et se précipite à sa défense. »

Les historiens royalistes tiennent le même langage : « Depuis le combat de Fougères, dit M. de Beauchamp, le département de la Manche était ouvert aux royalistes et il n'y avait, pour le défendre, aucune troupe de ligne. Mais à l'approche du danger, et malgré la stupeur générale, les conventionnels Le Carpentier et Laplanche firent sonner le tocsin et tirer coup sur coup le canon d'alarme. Ce mouvement devint bientôt électrique. Administrateurs, hommes, femmes, vieillards, enfans, tout en un instant fut debout : douze mille hommes se réunirent à Saint-Lo en vingt-quatre heures, sans armes et sans pain... » (*Histoire de la Guerre de la Vendée*, T. II. p. 158).

(1) Le lendemain de son arrivée à Coutances, Le Carpentier écrivit au District de Carentan : « Le procureur-général syndic du Département part pour Périers, afin de faire rentrer tout-à-fait dans leurs foyers les braves républicains de votre District. Il ne parait pas que nous ayons besoin dans ce moment, ainsi qu'on l'avait cru d'abord, d'une aussi forte masse de troupes, dont il serait d'ailleurs très difficile de régulariser les mouvements, vu le défaut de généraux et d'autres officiers. Mais si leur énergie se trouve arrêtée aujourd'hui, nous pouvons en avoir besoin demain. Ainsi, qu'ils se tiennent toujours prêts. » (Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II).

(2) Voir Pièces Justificatives N° III. — La lettre de Régnier, qui donne l'idée

dans le pays la plus profonde impression. Les administrateurs donnèrent l'ordre de faire venir au chef-lieu tous les citoyens valides de 18 à 45 ans, avec les armes qu'ils pourraient se procurer. Mais prévoyant, comme leurs collègues de Coutances et d'Avranches, que cette levée en masse, loin de servir à la défense nationale, pourrait l'entraver et créer de grands embarras, ils prévinrent les chefs de corps de ne retenir que les jeunes gens de 18 à 25 ans et de renvoyer les autres dans leurs foyers (1).

La Commission départementale, ne pouvant blâmer ce qu'elle-même venait de faire, leur écrivit le 6 novembre :

« Vous prenez des mesures promptes et sages pour le moment de crise où nous nous trouvons. Il nous faut des forces, mais des forces effectives, car nous ne manquons point d'hommes ; tout homme est soldat. Profitons surtout des citoyens robustes et courageux ; armons-les, organisons-les promptement pour les opposer à l'ennemi, car la masse entière du peuple, envoyée confusément et sans armes, ne ferait qu'embarrasser pour les subsistances, sans terrasser l'ennemi. De toutes parts on se lève et bientôt les débris de la horde scélérate et fanatique sera engloutie dans la Manche, si elle ose y pénétrer... » (2).

---

de sa culture intellectuelle et de son tempérament, fut l'objet de cette protestation de la part des administrateurs du Département :

« Le palladium de la liberté, écrivirent-ils le 15 brumaire (5 novembre), aux administrateurs du District de Saint-Lo, est la distinction des pouvoirs. Le mouvement doit être imprimé, en cas d'alarme, mais par les autorités constituées. Si chaque individu peut faire sonner le tocsin d'alarme, on serait exposé à de grands inconvénients, et les traitres pourraient aisément donner l'échange et perdre la chose publique. Nous sommes étonnés que le citoyen Régnier, commandant temporaire de Granville, qui n'a aucun commandement hors la place qui lui est confiée, se soit adressé directement aux Districts du Département, et mette de son chef tout le peuple en mouvement et sans aucun concert avec les autorités constituées, les représentants du peuple et les commandants militaires. Plus resserrés dans les bornes du pouvoir qui nous est confié, nous ne pouvons prévenir que des dangers dont nous sommes instruits ; nous approfondissons la vérité des faits, nous combinons tous les moyens, nous laissons à chaque autorité le pouvoir qui lui est confié. Nous avons envoyé des courriers extraordinaires à la Convention, aux représentants du peuple et à tous les Districts. Voilà la marche que l'on doit suivre pour ne pas établir la confusion et perdre la République. »

JOUENNE, TOSTAIN, BUHOT, G.-B. HEUDELINE, *président.*

(Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II.)

(1) Registre des délibérations du Directoire du District de Saint-Lo du 16 brumaire.

(2) Archives de la Manche. 1 *bis*, M. 4-4, an II.

Faut-il rapporter uniquement aux opinions républicaines du département ce mouvement de résistance ? Nous ne le croyons pas ; nous pensons plutôt qu'il faut surtout l'attribuer à la terreur qu'on avait su inspirer, à l'approche de l'armée vendéenne, aux habitants des campagnes. Voici ce que les administrateurs du département écrivaient dans le Bulletin du 14 novembre :

«... Le corps de l'armée sainte est suivi d'une queue, qui est épouvantable pour ceux qui ont le malheur d'être faits prisonniers. Ce sont des prêtres qui sont juges ; ce sont des comtes et des marquis qui demandent quelquefois des grâces. A la suite des prêtres sont des gourgandines, leurs cousines, leurs ci-devant cuisinières. Celles-ci demandent toujours la mort des prisonniers. Cette arrière-garde est nombreuse : elle est composée de gueux qui dépouillent les morts et même les vivants, qui vont au pillage dans les campagnes et sur les flancs des armées. Ce sont des émigrés non valides, des ci-devant parlementaires, de la prêtraille enragée et fanatique et des femmes de toutes espèces.

» A mesure que la tête de l'armée s'avance, elle laisse dans chaque ville un certain nombre d'organisateurs. Ceux-ci appellent les habitants des campagnes, épouvantées et ravagées. Ils les rassemblent et leur donnent des chefs. Ces bonnes gens, à qui on enlève les chevaux, les bestiaux, les subsistances et les vêtements de toutes espèces, écoutent dans leur désespoir celui qui leur promet le recouvrement de leur mobilier dans le pillage d'un pays qui jusqu'alors est demeuré intact... »

C'était donc la ruine et la mort qu'il fallait éviter, et il n'y avait point de sacrifices qu'on ne dût faire pour conjurer de tels malheurs.

Les administrateurs du District de Saint-Lo, qui avaient déjà envoyé au-devant de l'ennemi douze cents hommes, dont les trois quarts au moins étaient armés de fusils de munition, donnèrent de nouvelles preuves de leur zèle et de leur activité. Ils promirent, en effet, d'en faire encore partir cent autres, le jeudi 7 novembre, et ils expédièrent 160 quintaux de farine, 200 paires de souliers et 14,000 cartouches aux détachements de Vire et de Condé-sur-Noireau, 400 quintaux de farine et une assez grande quantité de pain à Coutances et à Avranches.

Pendant son séjour à Coutances, Le Carpentier s'occupa active-

ment d'organiser les forces qui continuaient d'affluer du nord du département dans cette ville. On y vit arriver le 31e régiment, le 6e bataillon de la Somme et le 6e de la Manche, avec leur artillerie, la compagnie des chasseurs d'Evreux, les deux compagnies de canonniers des Tuileries et de la Croix-Rouge, les canonniers de la garde nationale de Valognes, quatre compagnies de supplément au bataillon du premier contingent de Carentan, avec un détachement de hussards et de gendarmes, le tout formant un ensemble de près de 4,000 hommes avec 15 pièces de canon.

Enfin, un corps de cavalerie, levé dans les Districts de Carentan, Valognes et Cherbourg, ne tarda pas à venir grossir cette petite armée. Le Carpentier remplaça provisoirement les garnisons de Cherbourg et de la Hougue par des gardes nationales et des recrues de première réquisition (1). Il se préoccupa aussi de défendre le poste de Saint-Cosme-du-Mont, qui fermait l'entrée de la presqu'île du Cotentin et protégeait Cherbourg du côté de la terre. C'est pourquoi il donna l'ordre aux gardes nationales des villes voisines et à une compagnie de celle de Caen d'occuper ce passage important, et il pressa le Comité de Salut public de le fortifier le plus tôt possible (2).

Il installa aussi un service d'éclaireurs composé de quatorze courriers chargés de renseigner les administrateurs d'une manière exacte sur les forces et la marche de l'ennemi, et il assura la prompte transmission des nouvelles au moyen de relais établis de trois lieues en trois lieues sur les routes d'Avranches, de Saint-Lo et de Cherbourg (3).

Enfin, après avoir pris ces différentes mesures, il adressa, le 8 novembre, cette proclamation :

---

(1) *Rapport de Le Carpentier du 29 fructidor an II à la Convention Nationale*, p. 31.

(2) *Id.*, *Id.*, p. 33 — Le Carpentier écrivait de Coutances, le 19 frimaire (9 décembre 1793), aux administrateurs du District de Carentan : « Je vous envoie, citoyens, plusieurs arrêtés dont je vous recommande la prompte exécution. Vous voudrez bien aussi donner ordre à la compagnie de la garde nationale de Caen, en garnison à Saint-Cosme, de partir dans trois jours au plus tard, pour retourner dans ses foyers. Elle sollicite son départ, et je ne vois aucun inconvénient à l'ordonner. La réquisition la remplacera, s'il est nécessaire. » (Archives de la Manche, 1 *bis*. M. 4-4, an II).

(3) Voir Pièces Justificatives N° IV.

Aux bataillons de l'armée d'Avranches, aux autres soldats de la patrie, et à tous les citoyens du département.

« Bataillons de l'armée d'Avranches, vous avez éprouvé un échec, nous en saurons bientôt la véritable cause. En attendant, ralliez-vous sous les drapeaux de la liberté : vous serez toujours sous les vôtres.

» Bataillons qui venez vous réunir aux premiers, ne craignez rien : un représentant du peuple veille sur vous, il est à vos côtés, il est prêt à marcher à votre tête.

» Citoyens du département de la Manche, tenez-vous en garde contre les fausses défiances et l'extrême sécurité ; surveillez les endormeurs ; arrêtez sur-le-champ les propagateurs de mauvaises nouvelles. Malheur au perfide qui voudrait paralyser l'énergie des républicains en insurrection contre les plus féroces et les plus vils ennemis de la patrie ! Mort au lâche qui pourrait fuir devant eux en criant : *Sauve qui peut !*

» Dispersons de notre bras le plus vigoureux les débris de la Vendée qui menacent de se répandre dans ce département ; tenons l'autre suspendu pour frapper l'Anglais, s'il osait imprimer ses pas sur le sable de nos rivages. Mais surtout combattons, anéantissons jusqu'au dernier des rebelles. La Vendée détruite, l'Angleterre ne pourra plus rien contre nous et devra trembler pour elle.

» Aux armes, vous tous enfants et défenseurs de la liberté, aux armes ! De l'ordre autant que de l'ardeur, et bientôt le département de la Manche, tombeau de nos ennemis, aura pris sa place parmi les plus glorieux vengeurs de la République.

» Coutances, le dix-huitième jour du deuxième mois, l'an second de la République (1).

» LE CARPENTIER. »

En faisant parvenir cette proclamation aux administrateurs du District de Saint-Lo, la Commission départementale leur recommandait d'envoyer des éclaireurs du côté d'Avranches et de Mortain, de mettre en état de partir la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans, d'activer la fabrication des armes et de tout ce qui concernait l'équipement des troupes.

---

(1) *Rapport présenté à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*, par Le Carpentier, pp. 55-56.

«..... Nos défenseurs, leur écrivait-elle, manquent de souliers, envoyez-nous ceux que vous avez pu faire faire, d'après notre réquisition, et requérez tous vos cordonniers de travailler de suite.

» Requérez aussi les municipalités de vos cantons, qui avoisinent le District d'Avranches, de rassembler plusieurs charretées de pelles, de pioches, de haches, pour faire des tranchées et des abattis au besoin, et que tous les citoyens se tiennent levés.

» Organisez vos hommes de la réquisition de 18 à 25 ans et les citoyens nerveux de bonne volonté qui s'y joignent, pour former une masse de forces effectives ; car il ne faut point d'hommes inertes, vieillards ou faibles pour le moment. Qu'ils soient réservés pour l'instant où il faudrait se ruer en bloc sur l'ennemi, s'il ose tenter une invasion que nous devons prévenir par les plus énergiques dispositions.

» Faites battre tous vos bras pour la fabrication d'armes, réparez vos fusils de calibre ; que ceux de chasse soient déposés et mis dans des mains sûres. Accélerez la fonte des canons ; faites casser vos matières à mitraille et tenez-les prêtes. Faites faire des cartouches ; que l'habillement et l'équipement aille grand train, et qu'enfin tous les objets nécessaires et d'urgence soient prévus et fournis au besoin. Nous sommes convaincus de votre zèle civique ; mais voici le moment où les républicains vont se montrer dignes de leur patrie, en la servant ou se sacrifiant pour sa défense. Agissez et rendez-nous compte de l'exécution la plus vive.

» Equipez le plus de chevaux disponibles que vous pourrez avoir pour monter les cavaliers ; approvisionnez-vous de manteaux, de culottes de peau, de bottes, etc. Le représentant du peuple nous dit de vous engager à faire une publication pour inviter les citoyens à procurer ces objets nécessaires à la cavalerie. Si les chasseurs de la Brétèche sont encore à Saint-Lo, faites-les partir pour Granville.

» Nous avons écrit au ministre de la guerre pour les 1,000 bayonnettes que vous demandez ; mais faites en fabriquer, si vous pouvez, en réparant vos fusils ; car l'envoi peut être lent et nous avons des besoins pressants.

» Mettez en réquisition les ouvriers qui travaillent bien le fer, pour activer de plus en plus vos manufactures d'armes de toute espèce. Vous avez dû recevoir un mandat de 70,000 francs.

» Le représentant du peuple part pour Granville, où il va diriger

les mouvements pour le succès de notre armée. Nous vous envoyons la proclamation qu'il vient de faire, pour la publier.

» Surveillez toujours les malveillants, les semeurs d'alarmes et de propos inciviques, les fuyards et enfin tous les traîtres qui voudraient abandonner la sainte cause de l'égalité. Nous prenons de notre côté des mesures fortes pour son triomphe.

» Faites monter vos sabres et rassemblez des pistolets pour la cavalerie.

» Agissons, surveillons et ne prenons de repos que quand tous nos ennemis seront couchés.

» Salut, fraternité et union pour la patrie (1).

» J.-B. HEUDELINE, *président* ; CLÉMENT ;

» BUHOT, *procureur-général syndic.* »

Le Carpentier se rendit, en effet, ce jour-là à Granville pour se mettre à la tête des troupes qu'il y avait envoyées, presser la réparation des remparts et les travaux de fortification. C'était là qu'il avait résolu de concentrer toutes ses forces, au risque de laisser la ville d'Avranches et le pays à la merci de l'ennemi.

Dès la première heure, le Comité de défense d'Avranches avait ordonné de barricader le pont du Pontaubault avec des tonneaux, des charrettes, etc. On avait coupé les routes et fait des abatis sur les chemins qui donnaient entrée dans la ville (2) ; enfin on avait construit deux forts ou redoutes en gazon, « l'un au Quesnoy et l'autre au haut du Grand-Chemin (3) ; » mais personne ne se faisait

(1) Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II. Lettre datée de Coutances, le 19 brumaire (samedi 9 novembre), 3 heures du matin.

(2) Dans sa séance du 4 novembre, le Comité arrêta « que pour entraver la marche de l'ennemi, le seul moyen de défense qu'il pouvait opposer quant à présent, était de faire abattre des arbres pour barrer la route de la *Lande des Quatre-Vents* à Saint-James, ainsi que le pont du Pontaubault, qui va être barricadé de tonneaux, charrettes, etc.; que la route de Saint-Hilaire va être également entravée par abattis d'arbres voisins de la dite route, à laquelle fin il va être adressé des réquisitions aux municipalités bordières... » (Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. II, N° 185).

(3) Voir *Avranches, ses rues et ses environs*, par M. Alex. Mottet (*Mémoires de la Société archéologique d'Avranches*, T. I, p. 86). — M. Le Héricher donne les mêmes renseignements : « Une redoute, dit-il, fut élevée contre les Vendéens à l'endroit appelé le *Haut-du-Fort*, au Mont Jarry ; une autre à l'entrée de la ville, dans les champs du Séminaire. Il ajoute qu'une troisième fut construite sur la Plate-Forme. (*Avranchin monumental et historique*, T. Ier, p. 220).

illusion sur l'insuffisance, disons mieux, l'inutilité de ces moyens de défense. Aussi les administrateurs avaient-ils sollicité de nouveau des représentants Garnier de Saintes et Le Carpentier une artillerie et des forces capables d'arrêter l'ennemi.

Avant son départ de Valognes, Le Carpentier leur avait promis une partie des troupes qu'il allait diriger vers le sud du département. Le mardi 5 novembre, ils invitèrent la municipalité à faire les préparatifs nécessaires pour les recevoir (1), et le lendemain ils écrivirent à Villedieu : « Il nous arrive dans deux jours des troupes de toutes parts et des pièces de canon, et notre ville ne sera pas assurément assez grande pour contenir tout le monde qu'on nous annonce (2). » Enfin, ils s'empressèrent d'aviser Garnier de Saintes de cette bonne nouvelle : « Votre collègue Le Carpentier nous annonce qu'il a donné des ordres pour que le bataillon de la Somme, les chasseurs d'Evreux, les canonniers de la Croix-Rouge, ceux de la section des Tuileries et de la gendarmerie étant actuellement à Cherbourg, se rendent incessamment à Avranches. Son arrivée doit précéder tous ces mouvements, et sans doute il amènera avec lui des officiers intelligents, capables de diriger les forces qu'il nous procure (3). »

Jusqu'ici les administrateurs ne semblent pas avoir désespéré de la situation. Ce ne fut que le jeudi, lorsqu'ils virent que les secours n'arrivaient pas, qu'ils s'arrêtèrent à la pensée de faire retraite sur Granville. Du reste, nous l'avons vu, l'adjudant général Vachot les avait déjà préparés à cette résolution. Le président Le Marié écrivait ce jour-là à Garnier de Saintes. « .....C'est là [à Granville], s'il fallait abandonner nos foyers, que forts de notre énergie, que secondés de l'activité et du dévouement de notre général, qu'étayés du secours que nous attendons et à l'ombre des canons, dont nous sommes [ici] entièrement dénués, nous saurons braver les efforts et déterminer la destruction de nos vils ennemis. Nous allons au reste, citoyen, nous occuper des autres mesures que vous nous prescrivez. L'adjudant général Vachotte (*sic*), très occupé à diriger la troupe, s'occupe aussi de la défense de notre ville et de notre retraite. Il

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VI, N° 489.

(2) *Id.*, *Id.*, *Id.*, N° 491.

(3) *Id.*, *Id.*, *Id.*, N° 495.

vous prie de compter sur son civisme et son énergie particulière (1). »

Nous retrouvons encore cette idée dans une lettre du même jour à Le Carpentier (2). Dans une autre adressée au général Varin à Granville, les administrateurs s'exprimaient ainsi : « .....Vous jugez bien qu'avec de pareilles forces il n'est possible que de se couvrir d'opprobre et d'abandonner la place sans tirer un seul coup sur le scélérat qui l'attaquerait et s'en emparerait d'emblée..... (3). » Cela ne les empêchait pas de dénoncer avec indignation la conduite de la municipalité de Saint-James au Comité de Salut public, auquel ils envoyaient en même temps les protestations les plus énergiques de courage et d'invincible fermeté (4).

Voici en particulier la proclamation qu'ils adressèrent, le vendredi 8 novembre, aux habitants du District. On trouvera peut-être qu'elle se ressent du trouble qui les agitait alors :

Les Administrateurs en permanence, 18e jour du 2e.
Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

« Républicains, vrais amis de la liberté !

» Les brigands de la Vendée transplantés osent menacer notre territoire. Il n'est pas à eux. Fidèles à la loi et à nos serments, nous rougirions de penser un instant à abandonner notre poste. Nous les attendons de pied ferme. Il sera défendu par notre fermeté et la valeur de nos frères, par les nombreux bataillons qui nous arrivent. Il ne sera pas à eux !

» Français, soutenez les courages qui voudraient faiblir ; vous qui disposez de la force armée, serrez vos bataillons contre les nôtres. Administrateurs, chers collègues, fonctionnaires publics, soyez fermes à vos postes, animez-nous par votre correspondance et votre activité ; législateurs, ordonnez et faites exécuter. Que tous les amis de la République puissent entendre en même temps notre voix et répondre à nos désirs. Que tout s'ébranle ensemble, se tienne, réponde et marche avec ordre. Que les calomniateurs, les lâches et

---

(1) Archives de la Manche, Vol. VI, N° 502.

(2) « L'adjudant général Vachot, lui écrivaient-ils, parle de faire évacuer notre ville, quoique rien n'annonce l'approche de l'ennemi..... » (*Id.*, *Id.*, *Id.*, Vol. VI, N° 509).

(3) *Id.*, *Id.*, *Id.*, N° 511.

(4) Voir Pièces Justificatives N° V.

les agitateurs soient punis, et toutes les Vendées sont annéanties et la République est sauvée !

» Signé : LE MARIÉ, *président ;* LE MAISTRE, etc. (1). »

Ce jour-là même l'adjudant général Vachot donna l'ordre de faire transporter à Granville trois barriques de poudre et des boulets, qui étaient au Mont-Saint-Michel. Les administrateurs écrivirent aux officiers municipaux de Beauvoir d'envoyer le lendemain une voiture enlever ces munitions, en les prévenant que si elles n'arrivaient pas à temps à leur destination, ils seraient responsables des conséquences de leur négligence (2). On ne voulait laisser au Mont-Saint-Michel que la quantité de cartouches nécessaire pour garder les prisonniers, et l'on eut soin de recommander à la municipalité d'enclouer, à l'approche de l'ennemi, les trois pièces de canon qui étaient sur les remparts (3).

Nous avons voulu rapporter ces détails pour faire voir l'état d'esprit perplexe des administrateurs, se prononçant tantôt pour la résistance, tantôt pour la retraite, suivant qu'ils avaient ou n'avaient plus l'espoir d'être secourus. L'on peut, du reste, s'expliquer d'autant plus facilement cette incertitude qu'on leur promit des renforts jusqu'à la dernière heure. Ainsi, le jeudi, Le Carpentier leur donnait encore l'assurance que les troupes qui remplissaient la ville de Coutances étaient destinées à la défense de Granville et d'Avranches (4) ; et presque en même temps on leur annonçait l'arrivée de l'armée de Sepher :

« Nous vous donnons avis, écrivait de nouveau le maire d'Avranches à la municipalité de Villedieu, que six mille braves républicains arriveront dans nos murs aujourd'hui ou demain, avec quinze pièces de canon et un peu de cavalerie. Cette armée, réunie à Vire, et deux mille hommes bien armés, qui sont actuellement ici, nous met dans

---

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration. Vol. VI, N° 522.

(2) *Id.*, *Id.*, *Id.* Vol. VI, N° 507.

(3) *Id.*, *Id.*, *Id.* Vol. VI, N°s 508, 512. — Il paraît que ces ordres ne furent pas exécutés. Nous lisons, en effet, dans le rapport du citoyen Letellier, éclaireur, envoyé à Avranches par la municipalité de Torigny, que, se trouvant à Granville, le 14 novembre au matin, « il rencontra un citoyen qu'on dit être le concierge du Mont-Saint-Michel, apportant la nouvelle que six brigands s'y étaient portés et s'étaient emparés de quatre barriques de poudre et autres munitions. » (Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II).

(4) *Id.*, *Id.*, *Id.*, N° 510.

le cas d'offrir une digue imposante aux rebelles qui sont à Fougères. Notre position topographique, secondant notre courage, et les dispositions que nous avons prises sur toutes les routes, tant par les abattis, les tranchées, etc., arrêteront longtemps cette horde de scélérats, que la faim, la misère et la frayeur font errer sur tous les points où le fanatisme leur a assuré des partisans, et par conséquent des succès faciles (1). »

Sans doute la position d'Avranches, naturellement défendue du côté de la Bretagne, pouvait être disputée avantageusement à l'ennemi avec des troupes aguerries, soutenues par une bonne artillerie ; mais les secours qu'on annonçait étaient insuffisants. Du reste, ces promesses, comme les autres, restèrent sans effet. Nous l'avons déjà dit, Le Carpentier avait résolu à la dernière heure de concentrer à Granville toutes ses forces, se réservant de les diriger, suivant les événements, vers le point le plus menacé. Il rappela même auprès de lui l'adjudant général Vachot, qu'il remplaça, à Avranches, par l'adjudant Coffin.

La situation des membres du District devint alors extrêmement critique. Accusés de lâcheté par le Comité de surveillance et par la population, qui devenait menaçante, ils écrivirent deux fois, le samedi 9 novembre, au général Varin, à Granville, pour le presser de leur envoyer des troupes, et ils adressèrent à Le Carpentier, qui venait d'arriver dans cette ville, la lettre suivante, dont il est inutile de faire remarquer le ton emphatique et ridicule :

« Citoyen,

» Vous êtes à Granville à la tête d'une force armée imposante. Vous séchez les larmes. Elles ne sont pas taries. Venez, nous vous attendons. Vous fortifierez nos résolutions et le vil esclave comme l'impudent despote pâliront devant vous. Votre personne, votre force et vos canons sont annoncés au peuple. Il connait vos vertus, il met en vous sa confiance et son salut. Sans vous son courage faiblit et le moindre délai dans votre arrivée resserre tous les cœurs, consterne toutes les âmes et le peuple au désespoir s'écrie : Notre libérateur ne vient pas, tous nos frères nous abandonnent,

(1) Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II. Les administrateurs du District d'Avranches écrivent aussi, le samedi 9 novembre, à la municipalité du Mont-Saint-Michel, qu'ils attendent cinq ou six mille hommes avec quinze ou vingt pièces de canon. (Vol. VI, N° 512).

plus d'espoir, nous sommes perdus et nous ne jouirons pas du triomphe de la liberté !

» Représentant, le peuple a raison : Nous respectons son jugement et son vœu, et, fidèles interprètes de ses sentiments, nous vous prions d'accéder à sa demande et de venir prendre la place qui vous attend. Sans vous nous sommes perdus ; avec vous la Liberté est en sûreté et la victoire est à nous. Que rien ne puisse retarder votre marche ; remplissez vos destinées. Le bonheur, la paix, la tranquillité du peuple et le crime terrassé assurent le triomphe de la vertu et tous les cœurs sont satisfaits.

» Représentant, jamais munitions de bouche n'ont été désirées dans une ville affamée avec autant d'avidité que vous l'êtes dans nos murs. Encore une fois, qu'aucune considération n'arrête votre marche et celle de votre armée. Il s'agit moins peut-être de combattre que de contenir une horde scélérate, et il faut des hommes aguerris pour lui en imposer et consoler le peuple. Autrement, celui-ci cesse d'être bon, passe de la prière aux menaces, des menaces aux effets, crie à la trahison. Et quels sont les traîtres ? Personne. Quelles seront les victimes, il lui en faut ? Nous. Des administrateurs jaloux de leur devoir, amis du peuple et des lois, adorateurs sincères de la liberté, des administrateurs qui ont servi sans réserve la chose publique et qui, malgré l'empressement qu'ils ont montré à la défense de leur ville, seront accusés de l'avoir livrée. Oui, Représentant, nous sommes sûrs d'être sacrifiés, et le peuple, dans sa fureur, n'ayant pas en nous de quoi l'assouvir, se déchirera lui-même. Cruelle position ! Quels excès et quelles fâcheuses extrémités est donc la récompense due à notre sollicitude et à notre zèle !

» Salut et fraternité. »

« P.-S. — Le citoyen Coffin s'est empressé, à son arrivée, de nous informer des mesures que vous avez prises pour vous procurer des affûts ; mais la troupe peut marcher en avant et les pièces de campagne suffisent provisoirement. Nous croyons devoir vous faire observer que notre position est unique pour écraser ces brigands, et nous présumons que le premier aspect suffira pour vous convaincre qu'Avranches sera leur tombeau, s'ils ont l'audace de se présenter devant nous (1). »

---

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VI, N° 519.

Le dimanche ils députèrent un courrier à Vire pour s'assurer si l'armée du général Sépher y était, comme on l'avait dit. Mais toutes ces démarches n'eurent aucun résultat pratique. Ce jour-là, Le Carpentier apprit officiellement les décisions prises dans un conseil de guerre tenu à Rennes, le mardi précédent, par les représentants Garnier de Saintes, Pocholle, Meaulle, Boursault, et les généraux Rossignol, Peyre, Aulanier, Chambertin et Vergnes, auxquels le général Chalbos avait adjoint les citoyens Verines et Nattes. On y avait arrêté que l'armée de l'Ouest, qui était à Angers, gagnerait le plus promptement possible Fougères et qu'on y réglerait les opérations ultérieures de la campagne. Le général Peyre devait se rendre à Saint-Malo et de là, par mer, à Granville ; il y réunirait les troupes disponibles du département de la Manche et il en prendrait le commandement. Le général Sépher avait l'ordre de correspondre avec lui, d'envoyer à Cherbourg les poudres, les canons et autres munitions qui étaient à Saint-Lo, de couvrir cette ville, le département du Calvados et les côtes de la Manche.

Garnier de Saintes informait en même temps Le Carpentier que, la marche des rebelles ne lui permettant pas de le rejoindre, il allait rassembler dans les départements de l'Orne et de la Sarthe des forces pour le secourir. Le Carpentier communiqua ces renseignements à son collègue Laplanche, qui était à Vire avec l'armée de Sépher, et l'avertit que l'ennemi, pressé par les armées de l'Ouest et des côtes de Brest, pourrait marcher sur Saint-Lo par Villedieu, ou entrer dans le Calvados par Mortain, afin d'éviter Granville en état de défense.

Ce dernier parti était peut-être le meilleur que les Vendéens eussent à prendre, puisqu'ils avaient abandonné celui d'hiverner en Bretagne. Ils pouvaient soulever ce département, dans lequel le fédéralisme avait déjà développé les idées de contre-révolution, y faire des recrues considérables et mettre la Convention en péril par un coup hardi sur Paris. Il n'en fut pas ainsi.

Les administrateurs du District d'Avranches, qui se berçaient encore de l'espoir que l'armée vendéenne se porterait peut-être sur Cancale ou Saint-Malo, apprirent, dans la soirée du dimanche, que six ou sept cavaliers ennemis étaient entrés à Pontorson, à deux heures et demie, qu'ils avaient abattu l'arbre de la liberté, pillé quelques maisons, pris les chevaux de la poste, et qu'ils s'étaient retirés

en menaçant les habitants de revenir plus nombreux le lendemain (1).

La nouvelle, cette fois, était vraie. Le commissaire du département, Boursin, parti d'Avranches vers quatre heures de l'après-midi, avec quelques cavaliers, pour visiter les travaux de défense qu'on avait exécutés sur la route du Pontaubault, rencontra un malheureux postillon, auquel les Vendéens avaient enlevé son cheval et jusqu'à ses bottes. Le lendemain, il racontait ainsi son excursion dans une lettre au Département :

« Nous nous déterminâmes, cinq ou six que nous étions, à marcher sur Pontorson, bien décidés que nous étions à faire le coup de pistolet contre ces scélérats. Nous rencontrâmes sur la route une infinité de paysans remplis de frayeur : tous avaient mis la cocarde en poche. Nous reçûmes partout les mêmes détails sur le petit nombre des bandits. Un gendarme, qui avait pris la fuite après avoir perdu son cheval, nous assura qu'ils devaient revenir. Nous arrivâmes à une demi-heure de nuit à Pontorson. Les rebelles étaient retirés ; ils avaient promis de revenir en force ; mais ce n'était qu'une bravade de quelques-uns du pays même, qui étaient

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr., Administration, Vol. VI, N° 521. — Nous trouvons le même fait rapporté avec quelques variantes par le citoyen Blanchet, l'aîné, que le District de Saint-Lo avait envoyé à Avranches, le samedi 9 novembre : « A Avranches, j'ai appris au Directoire que 7 gueux de brigands avaient entré, dimanche 20 courant (10 novembre), dans Pontorson et y ont fait mettre bas deux arbres de la liberté, qui y étaient, à coups de hache, par des femmes, en leur faisant de grandes menaces. Les brigands y ont volé trois chevaux chez le maître des postes, ont démonté un courrier et lui ont volé son cheval, de même qu'à un gendarme qui était avec lui, leur ont tiré trois coups de feu sans les blesser. Les brigands se sont sauvés. L'on a été à leur poursuite sans pouvoir les devancer. Lundi 21, une troupe de gendarmes et de volontaires sont allés replanter l'arbre de la liberté..... » (Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II).

Pour mieux affirmer son civisme, la municipalité de Pontorson avait, en effet, fait planter deux arbres de la liberté, l'un à l'entrée du pont sur le Couesnon, l'autre sur la place où se trouve aujourd'hui le bassin. (Arch. diocésaines, conférence de Pontorson, année 1866).

Le 9 nivose an II (29 déc. 1794), sur le rapport du sieur Louis-François Bedouet, le Directoire d'Avranches alloua une somme de 5,000 fr. au sieur Hersent, maître de poste à Pontorson, pour indemnité des pertes qu'il avait faites pendant l'invasion. (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Ad^tion, Vol. IV, N° 258)

D'Obenheim dit aussi que « le 10, l'avant-garde s'empara de Pontorson sans défense, et dont le pont n'était pas même coupé. » (*Guerres des Vendéens et des Chouans*, T. II, p. 348)

instruits de l'état où était Pontorson. Deux hommes ont aidé à l'infâme action de renverser l'arbre de la liberté.

» Nous rentrâmes à Avranches, à neuf heures du soir, passablement mouillés.

» Les rebelles sont toujours à Dol, d'où ils pillent les cantons voisins. Les fuyards que j'ai parlé (*sic*) m'ont dit qu'ils étaient dans la plus pauvre situation. Ils doivent s'ébranler en peu ; je ne pense pas qu'ils nous donnent la préférence. Nous sommes assez tranquilles et nous allons le devenir davantage (1). »

Ainsi, d'après Boursin, qui voulut se faire illusion jusqu'à la fin, cette attaque de Pontorson n'était pas sérieuse, et les prétendus Vendéens n'étaient que des paysans déguisés des environs, qui avaient voulu jeter l'alarme dans la ville et profiter de la paniqne pour voler tout ce qu'ils avaient pu emporter. Les événements allaient bientôt lui donner un cruel démenti.

Les administrateurs du District, moins optimistes, s'empressèrent d'aviser Le Carpentier de ce qui venait de se passer : «..... Il serait inconcevable, écrivaient-ils, que quelques cavaliers eussent mis la déroute dans Pontorson, si nous ne disions que ce bourg ne renferme que des femmes, des enfants, des vieillards, car la République doit compter ses habitants au nombre de ses braves défenseurs, et ce qui n'est pas sur la frontière est au milieu de nous... » (2).

Le bruit s'étant déjà répandu à Granville que la ville d'Avranches était occupée par les Vendéens, Le Carpentier publia une seconde proclamation, suivie d'un arrêté par lequel il punissait de mort tout alarmiste (3). Il ordonna en même temps la levée, dans le département, des hommes de vingt-cinq à trente ans.

Sachant que les Vendéens avaient l'intention de délivrer les prêtres détenus au Mont-Saint-Michel, il se préoccupait aussi de les faire venir à Granville. Les représentants du peuple, réunis à Rennes, avaient déjà pris un arrêté pour les faire transporter à Saint-Malo; mais les administrateurs de cette ville ne pouvant l'exécuter,

---

(1) Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, an II. Bulletin du 22 brumaire.

(2) *Id.*, District d'Avr., Administration, Vol. VI, N° 521. — Les gardes nationaux de Pontorson, qui n'étaient pas partis à Saint-Malo, s'étaient, en effet, rendus à Avranches avec un canon monté sur un affût construit aux frais de la municipalité, et de là à Granville, qu'ils défendirent pendant le siège. (*Id.*, *Id.*, Vol. V, N° 690).

(3) Voir cette proclamation aux Pièces Justificatives, N° VI.

parce que l'ennemi occupait le pays, écrivirent à leurs collègues d'Avranches d'établir, au Mont-Saint-Michel, un poste capable de défendre cette place contre une attaque probable. Ceux-ci recommandèrent à l'adjudant général cette affaire, qui était dans ses attributions (1).

Le Carpentier ne jugeant pas ces précautions suffisantes, écrivit au District d'Avranches d'acheminer immédiatement les prisonniers sur Granville. Les municipalités des communes voisines du Mont-Saint-Michel reçurent l'ordre d'envoyer, le lundi 11 au matin, des voitures en nombre suffisant pour les prendre à la porte de la forteresse. Un des administrateurs, le citoyen Louiche, fut même chargé de diriger l'expédition ; mais les paysans ayant appris que l'armée vendéenne s'avançait vers Pontorson, où l'avant-garde avait déjà paru la veille, n'obéirent point à la réquisition. Voici en quels termes les membres du District firent connaître à Le Carpentier l'insuccès de l'entreprise : « L'alarme causée à Pontorson par les cavaliers ennemis s'est répandue dans les campagnes voisines. Les trente-six voitures requises pour charrier les scélérats du Mont-Saint-Michel ne se sont pas présentées ; le détachement de notre garde nationale, la gendarmerie, tout s'est replié, et l'expédition a été manquée. Comment faire ? La mer est trop basse pour les tirer par eau, la grève trop mauvaise pour les voiturer. Cependant, le temps presse ; il s'agit de requérir de nouveau des voitures. L'expédition ne peut être tentée avant deux jours, et, si vous n'en ordonnez autrement, elle se fera après demain, pour ne plus en entendre

---

(1) Voici la lettre que les administrateurs du District écrivirent à l'adjudant-général Vachot :

Avranches, le 19e jour du 2e mois de l'an II (9 novembre).

Les administrateurs du District d'Avranches, au citoyen Vachot, commandant d'Avranches.

« Citoyen commandant, Nous vous adressons la copie d'une lettre que le District de Saint-Malo vient de nous faire parvenir. Nous y joignons l'arrêté pris par les représentants du peuple réunis à Rennes. Vous y verrez les précautions qu'ils avaient prises pour s'assurer des prêtres détenus au Mont-Saint-Michel ; mais les circonstances empêchent l'administration de Saint-Malo de remplir les vues des représentants. Elle nous engage à établir un poste considérable au Mont-Saint-Michel. C'est à vous, général, à juger de l'importance de cette invitation. Nous vous engageons à y donner toute l'attention qu'elle mérite. »

Salut et fraternité — Le Marié, Frain.

C'est en vain que nous avons cherché cet arrêté aux archives de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

parler. Des scélérats de cette espèce, les auteurs de tous nos maux, faut-il qu'ils aient encore des droits à l'humanité...? » (1).

Après demain il sera trop tard.

Les ordres du District de couper les ponts de Villechérel, qui donnent entrée dans Pontorson du côté de la Bretagne, n'ayant pas été exécutés, l'armée vendéenne pénétra sans difficulté dans la ville, le lundi 11 novembre, vers une heure de l'après-midi. Cette nouvelle ne tarda pas à être connue à Avranches, et le citoyen Boursin fut enfin forcé de se rendre à l'évidence des faits. Il envoya une lettre à ses collègues de Coutances, dans laquelle il leur disait : « Je vous ai écrit ce matin l'alerte que les brigands avaient donnée à Pontorson. Enhardis par l'impunité, ils sont revenus aujourd'hui en plus grand nombre. Un gendarme, qui arrive de la découverte, nous annonce qu'ils se répandent du côté d'Avranches. Nous allons disposer nos troupes de la manière la plus avantageuse, afin de retarder la marche des scélérats et profiter des secours qui nous sont annoncés. Je ne puis encore vous assurer si la masse de brigands s'est ébranlée ; il pourrait se faire que ce ne fût qu'un détachement de cavalerie (2). »

On évaluait l'avant-garde royaliste à mille hommes d'infanterie ; la cavalerie était nombreuse et couvrait la route d'Avranches sur une longueur d'une demi-lieue.

« Ils pillent et ravagent partout, écrivaient encore à onze heures et demie du soir les administrateurs au District de Saint-Lo ; ils se sont jetés avec la plus grande avidité sur une fournée de pain tout chaud et tuent jusque dans les rues les volailles qu'ils trouvent. Ils avancent vers Avranches et les derniers qui ont été trouvés n'en sont pas éloignés de plus de deux lieues. Nous avons tout lieu de croire qu'ils se porteront demain de bonne heure sur notre ville, sans que nous puissions les repousser, n'ayant reçu presque aucun secours, quoique nous nous soyons adressés à la Convention nationale, à tous les représentants du peuple dans notre département et les circonvoisins... (3). »

Ils avertirent Le Carpentier de l'imminence du danger : « Plus de

---

(1) Archives de la Manche, District d'Avr., Administration, Vol. VI, N° 21.

(2) Arch. de la Manche, 1 *bis*. M. 4-4, An II.

(3) Arch. de la Manche, 1 *bis*. M. 4-4, An II.

retard enfin, ou nous sommes perdus, nous vous en prions avec instance, au nom du bien public, pour le salut de nos concitoyens et celui du département (1). »

Ce jour-là Le Carpentier avait tenu un conseil de guerre, auquel avaient assisté le représentant Laplanche, qui était venu de Vire, les généraux Peyre et Vialle et les officiers Vachot, Varin et Serres. Tous avaient été d'avis que l'ennemi allait se porter sur Avranches, puis sur Granville ou sur Villedieu, pour envahir le département de la Manche, ou sur Vire pour pénétrer dans le Calvados. Or, les armées du Calvados et de la Manche ne pouvant séparément arrêter le flot de l'invasion, il fallait les réunir et combiner leurs opérations avec les mouvements des armées de l'Ouest et de Brest. C'est pourquoi l'on arrêta que l'armée du Calvados se rendrait, le 13, de Vire à Mortain, et qu'une partie de celle de la Manche occuperait Avranches le même jour. Il fut aussi convenu que, si les Vendéens s'avançaient en masse, les deux armées feraient leur jonction pour former une ligne de défense et leur barrer le passage. Il fut également arrêté que le représentant Laplanche et le général Vialle retourneraient à l'armée du Calvados et qu'un courrier extraordinaire serait dépêché vers les généraux des armées de l'Ouest et de Brest, pour les informer de ces dispositions (2).

Il est difficile de s'expliquer, si l'on avait vraiment le désir de prendre contact avec l'armée royaliste, qu'on différât la marche en avant jusqu'au mercredi 13 ; car on devait prévoir qu'elle occuperait alors Avranches. On comprend moins encore l'ordre donné à l'armée du Calvados de se rendre à Mortain, pendant qu'une partie de la garnison de Granville s'avancerait sur Avranches. C'était vouloir se faire battre en détail, comme par le passé, et renouveler la faute qu'on reprochait aux autres. Mais ces dispositions ne furent pas exécutées.

A la nouvelle que les Vendéens menaçaient Avranches, Le Carpentier rassembla, dès cinq heures du matin, le conseil qu'il avait réuni la veille, et l'on décida que l'armée du Calvados, au lieu de prendre la direction de Mortain, prendrait celle de Villedieu, et qu'on allait faire partir pour Avranches le 6e bataillon de la Somme,

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr., Ad[ion], Vol. VI, N° 527.

(2) *Rapport du Représentant du peuple Le Carpentier*, etc., p. 36 et suiv. Voir Pièces Justificatives, N° VII.

la réquisition de Saint-Lo, les chasseurs d'Évreux, le détachement de hussards, les canonniers des Tuileries et ceux de la Croix-Rouge, avec leurs canons et caissons (1).

Cédant à sa passion révolutionnaire et aux injustes récriminations des soldats du 19e régiment, dont nous connaissons la conduite à Ernée et à Fougères, Le Carpentier destitua les officiers qui appartenaient à la noblesse. Il les envoya à Coutances, sous la surveillance du Département, et permit à cette troupe indisciplinée de choisir de nouveaux chefs, avant son départ pour Avranches (2).

Toutefois, au milieu de ces occupations absorbantes, il ne perdait pas de vue les prêtres prisonniers au Mont-Saint-Michel. Dans une dépêche qu'il fit parvenir au District, pendant la nuit du 11 au 12 novembre, il recommanda avec une nouvelle insistance de les acheminer vers Granville. On a dit qu'il tenait à les faire venir dans cette place, pour les opposer, sur les remparts, aux balles vendéennes. On verra par la suite de notre récit que cette assertion est au moins très probable. D'après tous les documents contemporains, il y avait plus de trois cents ecclésiastiques renfermés dans la forteresse.

Les administrateurs renouvelèrent, dès quatre heures du matin, au commandant temporaire Leclerc et au capitaine de gendarmerie Dubois, l'ordre qu'ils leur avaient donné la veille de se trouver à sept heures sur la place de la Fédération, avec un détachement de 150 hommes prêts à se rendre au Mont-Saint-Michel. Le commissaire Chevallier, qui était logé à l'auberge du *Lion d'Or*, fut chargé de les accompagner. Mais tout manqua encore au moment du départ. Voici la dépêche que les membres du District écrivirent à Le Carpentier, la dernière consignée sur leur registre de correspondance, avant l'arrivée de l'armée vendéenne à Avranches :

---

(1) *Rapport*, p. 39.

(2) *Id.*, p. 57. Nous donnons encore cet arrêté aux Pièces Justificatives, N° VIII. Le Carpentier ne faisait que suivre l'exemple de son collègue, Garnier de Saintes, qui écrivait d'Avranches, le 1er novembre, au Comité de Salut public : « J'ai purgé quelques bataillons d'officiers suspects et inciviques et même fanatiques ; cette suspension faite à Coutances et ici à la tête des troupes, après un discours préparatoire, a produit dans l'armée un excellent effet, et tous les volontaires qui marchent dans ce moment sont très dévoués à vaincre ou à périr. » (Arch. nat. A. F. II, 120. *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, etc., par F.-A. Aulard, T. VIII, p. 167). Il fallait dire : « sont très disposés à ne pas vaincre et à fuir. »

« Dudit jour (12 novembre), 7 heures du matin.

» Citoyen représentant,

» Enfin, nous attendons avec la dernière impatience la force que vous nous avez annoncée. La patience de la garnison est poussée à bout. Le peuple crie hautement à la trahison, et nous passerons pour des traîtres ! La place est livrée, dit-on, et c'est nous qui sommes accusés ! Représentant, le souffririez-vous ? Nous vous conjurons, au nom de ce qu'il y a de plus sacré, de nous donner sur le champ les secours que vous avez entre vos mains et qui peuvent nous [sauver], ou nous ne répondons pas des suites fâcheuses du plus cruel désespoir.

» Représentant, le chef de légion que nous envoyons vers vous avec cette dépêche connaît notre position. C'est un républicain ; rapportez-vous-en à lui et notre place est sauvée.

LE MARIÉ, *président*, LOUICHE, FRAIN, CARBONNET, etc.

P.-S. — Le citoyen Sérel vous dira pourquoi l'expédition du Mont-Saint-Michel n'a pas eu lieu (1). »

Le 12 novembre, les chefs de l'armée royaliste envoyèrent, de Pontorson au Mont-Saint-Michel, un détachement de cavalerie qui ne rencontra aucune résistance (2). On offrit aux prêtres de sortir de prison ; mais la plupart refusèrent une liberté qui leur deviendrait funeste si les Vendéens étaient vaincus, et qui leur était d'ailleurs assurée s'ils triomphaient définitivement. M. de Beauchamp a donc tort d'affirmer que « la plupart des ecclésiastiques renfermés dans la forteresse s'attachèrent à leurs libérateurs, dont ils partagèrent le sort (3). »

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VI, N° 531. Quoi qu'en dise le messsager de Torigny, Letellier, dans sa correspondance datée de Villedieu, le 12 novembre, le détachement ne courut aucun danger, puisque l'expédition n'eut pas lieu. «... Un autre détachement, écrivait-il à la municipalité de Torigny, nous inquiète beaucoup, et ce qui met le comble à nos malheurs, c'est que l'on a envoyé ce matin cent cinquante volontaires bien armés avec vingt gendarmes, du nombre desquels il y a le citoyen Pacary, au Mont-Saint-Michel, pour aller chercher les prêtres réfractaires, et l'on voit en quelque sorte l'impossibilité qu'ils ne soient pris.... » (Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4 4, An II).

(2) Nous lisons dans le *Livre Blanc* du Mont-Saint-Michel, cité dans la *Semaine Religieuse* de Coutances (1866-1867, p. 445) : « Le douze novembre 1793, les brigands sont venus au Mont-Saint-Michel deux fois dans la journée ; le 13 une fois et le 14 une fois. Il y avait plus de trois cents ecclésiastiques détenus au château. »

(3) *Histoire de la Guerre de Vendée*, T. II, p. 161.

M. de Bourniseaux et Mme de la Rochejaquelein exagèrent dans un autre sens, en écrivant qu'« on trouva, dans cette dernière place, de malheureux prêtres si maltraités par leurs gardes, qu'ils ne purent regagner leurs foyers, ni suivre l'armée royale (1). » Enfin, M. l'abbé Tresvaux du Fraval se trompe également quand il affirme que trois seulement, MM. Delaunay, prieur des Genovefains de Rillé, Le Mercier de Montigny, vicaire de Taillis, et Faligant, vicaire d'Acigné, suivirent l'armée vendéenne (2).

La vérité est entre ces deux assertions. Crétineau-Joly raconte que l'évêque constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine, Lecoz, détenu lui-même dans la forteresse pour n'avoir pas voulu livrer ses lettres de prêtrise, voyant plusieurs prisonniers décidés à profiter de la liberté qui leur était offerte, essaya vainement de les retenir en leur faisant entrevoir les conséquences funestes de leur évasion. « Ces sages conseils, dit-il, ne furent pas écoutés. L'évêque constitutionnel resta dans sa prison, et de là il put entendre les menaces que proféraient contre lui cinq ou six des ecclésiastiques que les Vendéens avaient délivrés. S'il faut en croire une lettre adressée par lui au conventionnel Boursault, on demandait même qu'il fut mené au quartier-général et brûlé vif. L'assertion est positive. Mais il nous sera bien permis de douter. Les prêtres persécutés n'étaient pas aussi intolérants que Calvin ; et pour brûler les nouveaux Servet, ils n'auraient pas élevé de bûchers, même quand il eût fallu les

(1) *Histoire des Guerres de la Vendée*, etc., T. II, p. 158. — *Mémoires*, p. 296.

(2) Les deux premiers portèrent leur tête sur l'échafaud et le troisième fut réintégré au Mont-Saint-Michel.

M. l'abbé Le Mercier de Montigny, dit l'abbé Maurière, fut arrêté dès le 21 novembre, avec M. Putod, au village de Beaumont, commune de Combourg. Il fut condamné à mort, le 12 nivose (1er janvier 1794), par la Commission Brutus Magnier, établie à Rennes, et exécuté le même jour.

M. l'abbé Jean Faligant fut aussi arrêté avec deux autres prêtres, peu de jours après leur sortie de prison. Ils comparurent devant la Commission O' Brien, qui siégeait à Saint-Malo, et furent assez heureux pour échapper à l'échafaud. Le président de la Commission écrivait, le 1er ou le 2 frimaire an II, au commandant de la force armée à Saint-Malo : « Nous te prévenons, citoyen, que les nommés Faligant, Dufresne et Cherrial, prêtres, renfermés au Mont-Saint-Michel et mis en liberté lors du passage des brigands en cet endroit, ont été condamnés par nous à une nouvelle détention dans le même lieu. Commande, nous t'en prions, une force suffisante pour nous délivrer de cette vermine, en les faisant conduire au Mont-Saint-Michel. » (*Les Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine, en 1793-1794*, par M. Th..Lemas, pp. 67, 121, 122)

dresser avec le bois de la guillotine qu'on réservait à leur sainte obstination (1). »

Faute de renseignements plus précis, nous évaluons à cinquante ou soixante environ le nombre des prêtres qui sortirent alors du Mont-Saint-Michel. Après la défaite de l'armée devant Granville, une trentaine revinrent s'y constituer prisonniers. Lecoz raconta plus tard, dans un mémoire, qu'il avait engagé les officiers municipaux à leur faire des certificats de résidence et que ces certificats, qu'il avait lui-même contresignés, les sauvèrent de la mort.

Les prêtres condamnés à la déportation, qui n'avaient rien à risquer, puisqu'une mort presque certaine les attendait à la Guyanne, se gardèrent bien de revenir se livrer à leurs bourreaux. Nous le savons par cette lettre de l'agent national du District d'Avranches au sous-chef des bureaux civils de la marine de Granville : « Nous ne connaissons point, lui écrivait-il, le 1er mars 1794, dans la maison de réclusion de prêtres sujets à la déportation. La cy-devant abbaye du Mont-Saint-Michel en renfermait une vingtaine des différents districts du département ; mais les brigands de la Vendée, à leur arrivée, s'empressèrent d'en ouvrir les portes, et les *scélérats* s'enfuirent avec eux. On n'a pu les rejoindre (2). » Toute conscience honnête proteste contre un tel langage ; aussi serait-il superflu de rétablir les rôles si odieusement renversés.

M. l'abbé Tesvaux du Fraval raconte, d'après M. l'abbé Graffard, détenu à l'abbaye et depuis chanoine de Rennes, que le directeur du Mont-Saint-Michel, ou plutôt le commandant de la garnison, eut un moment l'intention, à l'approche des Vendéens, de faire descendre sur la grève, sous prétexte de les embarquer pour Cherbourg, les trois cents prêtres prisonniers et de les faire fusiller en masse au

---

(1) *Histoire de la Vendée militaire*, T. Ier, pp. 369, 370.

(2) Arch. de la Manche, Dist. d'Avranches, Administration, Vol. VII, No 445. — Le Département fit dresser, après la retraite des Vendéens, la liste des prêtres qui s'étaient évadés et l'envoya aux différents Districts de la Manche. Celui de Mortain écrivit, le 2 nivose (22 décembre 1793), au procureur-syndic du Département : « Citoyen, nous avons reçu avec votre lettre du 21 frimaire (11 décembre 1793) la liste des ci-devant prêtres sortis du Mont-Saint-Michel, lors de l'arrivée des brigands.. Nous sommes bien décidés à faire arrêter ceux qui auraient la témérité de reparaître sous notre horizon. » Jammes, Touroul, Guesdon, agent national. (Arch. de la Manche, 1 *bis*, 4-4, An II).

pied des remparts. Mais M. Graffard ayant représenté à cet officier que cette barbare exécution, d'ailleurs inutile, pourrait lui porter malheur, parce que les Vendéens ne manqueraient pas de venger sur lui et sur la garnison les victimes de sa cruauté, les prêtres furent épargnés (1).

Tant que nous n'avions que l'affirmation de M. l'abbé Graffard, nous hésitions à nous prononcer sur la réalité de cet horrible projet. Et cependant la valeur morale du témoin jointe à celle de l'historien donnait à cette affirmation, quand surtout on la rapprochait du langage des administrateurs dans leur lettre du lundi 11 à Le Carpentier, un degré de probabilité voisin de la certitude. Mais la vérité finit presque toujours par dissiper les ténèbres qui l'enveloppent et paraître dans tout son éclat. Dans une récente publication des actes du Comité de Salut public et de la correspondance officielle des représentants en mission, nous trouvons ce passage véritablement suggestif d'une lettre de Le Carpentier, adressée de Granville, le dimanche 10 novembre, au Comité de Salut public : « .....Il est impossible de transporter à Saint-Malo les prêtres détenus dans le Mont-Saint-Michel, l'ennemi s'étant emparé de Dol ; *mais j'ai pris des mesures pour que ces monstres fanatiques ne puissent échapper à la justice révolutionnaire, même dans le cas où les brigands de la Vendée tenteraient de les délivrer* (2).

Nous ne pouvons plus en douter : « ces mesures, » dont parle Le Carpentier dans son sinistre langage, n'étaient autres que les ordres barbares qu'il avait donnés au commandant de la garnison, et qui, pour l'honneur de l'humanité, ne furent pas exécutés. Nous regrettons de ne pas connaître le nom de cet officier, qui, au dernier moment, recula d'horreur devant un aussi abominable forfait.

---

(1) *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, etc. T. I[er], p. 511.

(2) *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par F.-A. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de Paris, T. VIII, pp. 325-326. M. Aulard renvoie pour le texte que nous venons de citer au catalogue d'une importante collection d'autographes composant le cabinet du comte de Vernac (par Etienne de Charavay). Paris et Londres, 1870, in 8°, p. 11. Analyse.

CHAPITRE QUATRIÈME

DÉPART DE L'ARMÉE VENDÉENNE DE PONTORSON. — ELLE PASSE LA SÉLUNE AU PONTAUBAULT. — SON ENTRÉE A AVRANCHES ; SON SÉJOUR DANS CETTE VILLE ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES. — RAPPORT DE LE CARPENTIER. — ORGANISATION DE LA DÉFENSE DANS LE DISTRICT DE SAINT-LO. — MARCHE DE L'ARMÉE VENDÉENNE SUR GRANVILLE.

L'armée vendéenne quitta Pontorson, le mardi 12 novembre, vers huit heures du matin.

Le fait suivant, qui se passa au moment du départ, montre avec quel héroïsme on savait supporter les plus cruelles épreuves, pour une noble et sainte cause.

« Après m'être occupé, écrit M. Bertrand Poirier de Beauvais, de faire placer les blessés sur les voitures, de manière à ce qu'il n'en restât pas, je me disposais à partir avec le peu de troupes qui était destiné à les escorter, lorsque, rentré chez moi, je trouvai l'occasion de rendre un service dans le genre de celui que je venais de recevoir (1).

» Une femme assez jeune, n'ayant pour tout habillement qu'un morceau d'espèce de tapisserie qui lui couvrait le bas du corps, un mauvais linge sur les épaules et les pieds nus, se présente à la porte avec trois enfants : deux garçons de dix à onze ans et une fille d'environ quatorze, tous à peine à moitié couverts.

» Cette femme se dit de la suite de l'armée, demande que l'on ait pitié d'elle et de ses enfants, qu'ils meurent de froid et de besoin.

» J'appelle la maîtresse de la maison, femme d'un perruquier, grande patriote, mais remplie d'humanité. En attendant qu'elle vienne, je fais des reproches à cette femme d'avoir suivi l'armée, lui disant qu'une infinité d'autres auraient été plus à leur aise et plus en sûreté dans la Vendée, qu'elles affamaient l'armée en manquant de tout elles-mêmes.

» Elle me répondit avec douceur : Monsieur, ma tête était pros-

(1) M. de Beauvais ayant fait une excursion dans le pays, pendant que l'armée vendéenne était à Dol, trouva, à son retour, cette ville déjà occupée par les républicains. Il fut assez heureux de rencontrer un paysan, qui le conduisit par des chemins détournés jusqu'à Pontorson, où il put rejoindre son corps.

crite ; si je fusse restée dans la Vendée, j'aurais certainement péri, et je ne suis pas ce que vous pensez.

» Ce peu de mots et la manière dont ils avaient été prononcés me firent croire que cette personne était quelqu'un de bien élevé. Je lui dis :

» Madame, je vous demande pardon. Qui que vous soyez, il suffit d'être ainsi dans la peine, vous et vos enfants, pour avoir droit à tous les secours qu'exige la position où vous vous trouvez.

» La maîtresse de la maison arrivant alors, se prêta de la meilleure grâce du monde pour leur procurer à tous ce dont ils pouvaient avoir besoin. Je me chargeai des deux garçons, que je fis mettre dans les voitures avec les blessés, les recommandant à une sœur hospitalière de Chemillé, qui nous suivait et qui en prit soin. Je fis donner un cheval de relais de l'artillerie pour la mère et pour la fille.

» Une heure plus tard nous étions partis ; et Pontorson étant très patriote, il est à croire que cette famille eut été sacrifiée.

» Cette dame était Mme *du Fief*, dont le mari, gentilhomme poitevin, avait émigré. Quant à elle, dès le commencement de l'insurrection du Poitou, elle s'était donné beaucoup de soin pour favoriser nos rassemblements, donnant tout ce que sa terre produisait.

» Quoique ses possessions fussent dans le pays de Charette, l'armée de Mayence s'étant emparée du canton où elle habitait, elle s'était retirée sur le territoire de la grande armée et passa la Loire par impulsion, comme tant d'autres.

» Après la déroute du Mans, elle trouva l'occasion de rentrer dans la Vendée, où venait d'être tué le plus jeune de ses fils, qu'elle avait laissé au berceau et qui fut une des victimes des colonnes infernales de Turreau. Pour le venger, elle se mit les armes à la main dans l'armée de Charette, se plaçant à l'avant-garde, afin d'exciter le soldat à bien faire son devoir ; elle donnait l'exemple de la plus grande fermeté pendant l'action, et, dans la victoire, rappelait sans cesse nos gens à l'humanité (1) ».

MM. Lyrot la Patouillère, Verteuil et l'intendant de l'armée, qui

---

(1) *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée, publiés par la comtesse de la Bouëre*, pp. 175, 176.

étaient à l'arrière-garde, firent couper les deux ponts de la chaussée de Villechérel, à l'entrée de Pontorson, afin d'arrêter l'ennemi, s'il arrivait par la route de Dol (1).

On laissa un détachement dans cette petite ville et ce furent probablement quelques hommes de ce détachement qui se rendirent encore au Mont-Saint-Michel, les 13 et 14 novembre.

A dix heures, l'avant-garde de l'armée vendéenne était au Pontaubault. Le pont sur la Sélune, en partie rompu, était défendu par le poste de deux cents hommes établi dans la bourgade. Mais ces troupes lâchèrent pied, dès les premiers coups de canon.

L'éclaireur Letellier écrivit ce jour-là à la municipalité de Torigny : « Il arrive un courrier à l'instant, qui nous annonce que les scélérats de la Vendée sont bientôt parvenus au comble de leur dessein. Ils viennent de s'emparer du Pont-au-Bosq, à une petite lieue d'Avranches. Il y avait un avant-poste composé de deux cents hommes armés et bien entendu sans canon, qui y ont passé la nuit assez tranquille, beaucoup mieux que nous [ne] l'étions dans la ville, puisque nous n'avons point couché. Mais, à dix heures précises, l'attaque du Pont-au-Bosq a eu lieu ; l'avant-poste leur a encore disputé le terrain, pendant quelque temps ; mais voyant qu'ils ne pouvaient point tenir, après trois bordées de canon, ils se sont repliés sur Avranches, à onze heures et demie ou environ (2). »

---

(1) *Histoire de la Guerre de la Vendée*, T. II, p. 158. — Ce fait est ainsi consigné dans un arrêté du District d'Avranches, en date du 17 pluviôse suivant (5 février 1794) : « Le Conseil général du District d'Avranches, qui a pris lecture d'une lettre à lui adressée par la municipalité de la commune de Pontorson, de laquelle il résulte que l'armée des brigands, lors de son invasion sur son territoire, detruisit les deux ponts existant sur la chaussée de Vilchérel, afin d'arrêter la poursuite des tronpes de la république, etc... » (Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. II, N° 358).

(2) Arch. de la Manche, 1 bis, M. 4-4, an II— « Le 12, dit d'Obenheim, l'armée marcha sur Avranches ; on trouva le pont au Bault praticable... » (*Guerre des Vendéens et des Chouans* T. II, p. 348).

« Une arche, dit M. Le Héricher, (*Avranchin monumental, etc*, T. I, p. 140) fut à moitié coupée, et on voit encore la trace de la rupture ; mais les Vendéens comblèrent le vide avec des fagots et les interminables files de cette foule confuse passèrent, pendant plusieurs jours, pour repasser bientôt moins nombreuse et plus désolée. »

La retraite des troupes républicaines dut commencer avant 11 h. 1/2, puisque la résistance fut nulle. D'ailleurs l'armée vendéenne, qui arriva à Avranches à midi, n'aurait put franchir en une demi-heure la distance qui sépare le Pontaubault de cette ville. Si Letellier veut dire que les troupes républicaines arrivèrent à Avranches à onze heures et demie ou environ, il serait alors dans la vérité.

Il est certain toutefois qu'une partie de la garnison d'Avranches s'avança sur la route pour disputer à l'ennemi le passage de la rivière. Le capitaine de gendarmerie Fontaine raconte, en effet, « que le douze novembre, (vieux stile) il avait été joindre la petite armée, qui se trouvait à Avranches, qu'il s'était transporté avec elle au Pontaubault, distant d'une lieue, dans le dessein de s'opposer au passage des brigands, que cette petite armée ne se trouvant pas en force fut obligée, d'après l'ordre du commandant, de se replier sur Avranches et de suite sur Granville (1). »

D'après les rapports du général Rossignol et de son chef d'état-major, Vergnes, au Comité de Salut public, les Vendéens firent garder le pont avec du canon et de l'infanterie, afin de protéger leurs derrières (2). M. du Chemin de Scepeaux dit même que Jean Chouan et ses gars faisaient partie de ces troupes (3).

Les administrateurs du District, sachant que l'armée vendéenne avançait vers Avranches, consignèrent au dernier moment sur le registre des délibérations cette déclaration, dans laquelle ils rappellent leurs efforts pour sauver la ville, et protestent contre les insinuations malveillantes, dont ils étaient l'objet, et que leur fuite pouvait encore accréditer dans le public.

Du 22 du deuxième mois de l'an 2e de la République une et indivisible.

« Le Conseil général assemblé en permanence, un membre, après avoir fait quelques observations sur le danger inévitable où se trouvait la ville d'Avranches, puisque l'ennemi y entrait, a proposé l'arrêté suivant qui a été adopté :

» Depuis que les brigands menacent notre territoire, nous n'avons cessé de réclamer auprès de l'administration du Département, des Représentants du peuple Garnier et Lindet, auprès du général Sépher, les secours en hommes, armes et munitions qui nous étaient nécessaires pour le mettre à l'abri de l'incursion des rebelles. Nous avons exactement informé les autorités supérieures de leurs pro-

(1) Déposition faite, le 30 décembre 1793. par le citoyen Fontaine, capitaine de gendarmerie à Avranches, devant le District de cette ville, pour compléter l'instruction commencée par la commission militaire de Granville contre M. René-Félix de Tesson. (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adtion, Vol. II, N° 261).

(2) Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, T. II. pp. 357, 359.

(3) Voir *Jean Chouan et la Chouannerie*, par M. Michel de R., d'après M. du Chemin de Scepeaux, Abbeville, chez Paillard, p. 111.

grès et de notre position, ainsi qu'il est constaté par notre registre de correspondance. Réduits, pendant quinze jours, à nos seuls moyens de défense, sans général, sans commissaire des guerres, sans armée, n'ayant pour appui qu'un rassemblement informe de gens de campagne mal armés, sans souliers et sans fusils, de compagnies de volontaires mal disciplinés et à peine organisés (1), abandonnés de tous, nous ne quitterions point notre poste, si notre mort pouvait être utile à nos concitoiens et les préserver du pillage et des cruautés de nos ennemis ; nous irions à la tête de la force armée l'encourager par notre énergie et notre fermeté, et nous prouverions à ceux qui en doutent encore que notre patriotisme ne consiste point, comme celui de bien des gens, en une vaine parade de sentiments qu'on n'a jamais eus. Mais, notre mort ne pouvant servir qu'au triomphe de nos ennemis, nous cédons à la force des circonstances et nous abandonnons notre poste, que nous ne pouvons plus conserver.

» Nous prouverons à nos malheureux concitoyens, si notre registre de correspondance ne nous est pas enlevé, que nous avons épuisé tous les moyens, qui étaient à notre disposition, pour les préserver eux et leurs propriétés de l'incursion et du pillage auxquels ils vont être livrés, et nous rendrons notre conduite publique aussitôt que les circonstances nous le permettront.

» Nous réclamons contre la calomnie le témoignage des vrais amis de la liberté, des républicains zélés, qui ont suivi nos délibérations et qui ont connaissance de toutes les mesures que nous avons prises pour sauver un pays, qui, par le bon esprit de ses habitants, leur soumission à la loi et leur attachement à la révolution, méritait un autre sort.

» Nous abandonnons nous-mêmes nos propriétés à la fureur des

---

(1) Le Département avait cependant publié, dans son Bulletin du lundi. 11 novembre, « que 6,000 braves républicains étaient arrivés à Avranches avec quinze pièces de canon et de la cavalerie, et que ces forces mettaient la ville dans le cas d'offrir une digue imposante aux rebelles. » Or, l'armée de Sépher, dont il est ici question, était encore à Vire ce jour-là Ce n'était donc qu'un bruit sans fondement. Le citoyen Blanchet écrivait aussi d'Avranches au District de Saint-Lo, sous cette rubrique, *Nouvelles certaines* : « Avranches est rempli de troupes, au nombre de plus de quatre mille hommes : 800 de cavalerie y sont arrivés, depuis lundi 21, avec dix pièces de canon. J'ai vu l'avant-garde. » Ces secours n'existaient que dans son imagination.

brigands et nous désirons qu'elles puissent suffire pour assouvir leur rage (1).

» LE MARIÉ, *président*, BOURNHONET, J.-J.-C. ALLAIN, LE MAISTRE, FREMOND, FRAIN, F. LE THIMONNIER, LOUICHE, NELET. »

Les Vendéens arrivèrent à Avranches vers midi. D'Obenheim assure que personne ne défendit les travaux qu'on avait faits aux abords de la ville. Mme de la Rochejaquelein dit que la garnison opposa quelque résistance (2), et les administrateurs affirment, dans une lettre au Comité de Salut public, que les postes établis au Quesnoy, dans les champs du Séminaire, furent disputés à l'ennemi. Ils écrivirent même dans leur Mémoire Justificatif, adressé quelques mois plus tard à la Convention, « qu'il y eut plusieurs tués et blessés, et que les soldats, effrayés par la canonnade, à laquelle ils ne pouvaient répondre, se retirèrent à la hâte du côté de Granville (3). » Toutefois, il paraît certain que la résistance fut au moins aussi insignifiante qu'au Pontaubault. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre du District à Le Carpentier : « Nous avons fait tout ce que des républicains zélés pouvaient faire pour engager les volontaires à tenir fermes. Les compagnies de contingent, quoique soldées, ont été les premières à donner l'exemple de la fuite et à insulter un de nous qui fut les haranguer vivement. » Et ailleurs : « Nous avons resté fermes à notre poste et nous ne l'avons quitté que pour aller rallier sur la route les volontaires qui, repoussés aux avant-postes, fuyaient avec précipitation à l'approche des rebelles. (4). »

Pouvait-il en être autrement? La garnison se composait de huit compagnies de contingent sans discipline, sans expérience, de quelques centaines de laboureurs, armés de bâtons et de mauvais fusils, et de quarante à cinquante gendarmes (5). C'était tout ce

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. II, N° 196.

(2) *Mémoires*, p. 296.

(3) *Mémoire Justificatif des habitants d'Avranches à la Convention nationale*, cité par M. E. de Robillard de Beaurepaire : *La Commission militaire et révolutionnaire de Granville*, p. 51.

(4) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VIII, N° 195. Lettre du 1er janvier 1794 à Le Carpentier.

(5) *Id.*, *Id.*, *Id.*

qu'ils pouvaient opposer à l'armée d'invasion. D'ailleurs, l'arrivée précipitée des troupes mises en fuite au Pontaubault dut jeter le plus grand désordre parmi celles qui stationnaient à l'entrée de la ville et déterminer la déroute générale.

L'adjudant Coffin, voyant la situation absolument désespérée, avertit les administrateurs d'abandonner la ville (1) et ordonna la retraite.

Les cavaliers vendéens descendirent la rue de la Constitution, « la bride à la bouche, tenant d'une main la carabine et de l'autre le sabre nud (2). » L'infanterie les suivit de près et fit son entrée dans la ville au cri de : « Vive le roi ! », que les soldats faisaient répéter par les habitants. Le garde-magasin des subsistances, Mochon, ayant répondu par celui de : « Vive la République ! » fut immédiatement passé par les armes. On dit aussi qu'un habitant de Tirepied, nommé la Pigannière, fut également fusillé, dans la rue des Fossés, pour n'avoir pas voulu ôter sa cocarde tricolore (3).

Les troupes républicaines étaient suivies de si près par l'armée vendéenne, qu'elles eurent à peine le temps de sortir d'Avranches. Le commandant de gendarmerie Fontaine, dont nous venons de citer la déposition, voulant les accompagner dans leur retraite vers Granville, entra chez lui, rue de la Liberté, pour prendre quelques provisions et un peu d'argent. Mais au moment où il se disposait à les rejoindre, la cavalerie royaliste passait déjà au galop, devant sa maison, se dirigeant vers le District. Ne pouvant plus partir, il fit promptement desseller son cheval, ôta ses bottes et son uniforme pour n'être pas reconnu des ennemis et ne pas leur donner la pensée qu'il venait de se battre contre eux.

Le sieur Letellier rapporte, de son côté, qu'il rédigeait encore des

---

(1) Les administrateurs écrivaient, le 22 novembre 1793, au Comité de Salut public : « Ce n'est qu'après la déclaration du citoyen Coffin, commandant huit à neuf compagnies des contingents de différents districts et ce qui restait de paysans dans notre ville, qu'il était grand temps de commencer la retraite, si on voulait sauver la troupe, et qu'il l'avait ordonnée, ce n'est qu'alors que nous avons songé à mettre nos vies en sûreté, certains que notre mort ne ferait qu'ajouter au triomphe des scélérats qui arrivaient. » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VI, N° 547. Voir aussi *Id.*, *Id.*, *Id.*. Vol. VII, N°s 195 et 246).

(2) *Mémoire Justificatif*, etc., p. 5, 6, 7, cité par M. E. de Robillard de Beaurepaire : *La Commission militaire*, etc., p. 51.

(3) *Avranchin monumental et historique*, par M. Ed. Le Héricher, T. Ier, p. 220.

dépêches dans une salle du District, quand soudain l'un des administrateurs, le citoyen Louiche, vint lui dire « qu'il eût promptement à faire retraite, ce qui porta le déclarant à ramasser ses papiers et à se retirer. Et dans ce moment il aperçut l'ennemi qui s'avançait et criait à cris redoublés : « Rends-toi, b... ! » Il prit la route de Villedieu et rejoignit bientôt le citoyen Le Maistre, qui était parti d'Avranches quelques instants avant lui (1).

Les volontaires de réquisition, qui gardaient les bureaux du District, abandonnèrent leur poste à l'approche du danger. Les vétérans prirent aussitôt leur place et purent contenir assez longtemps les assaillants pour permettre aux administrateurs de s'enfuir. Cependant, trois d'entre eux ne leur échappèrent que parce qu'ils n'en étaient pas connus ; mais un lieutenant et plusieurs soldats tombèrent en leur pouvoir (2).

Pendant ce temps-là, une partie de la cavalerie royaliste poursuivait les fuyards sur la route de Granville. Elle les atteignit au-delà du Pont-Gilbert et fit plusieurs prisonniers, entre autres le citoyen Burdelot, ancien membre de l'Assemblée constituante.

Le général de Marigny s'était rendu immédiatement à la prison pour délivrer les nombreux suspects qui y étaient renfermés (3). La

---

(1) Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II.

(2) Les administrateurs firent l'éloge de la conduite des vétérans dans une lettre adressée le 26 frimaire an II (16 déc. 1793), au citoyen Dufresne, capitaine des vétérans nationaux. (*Id.*, Dist. d'Avr., Administration, Vol. VII, N° 115).

(3) Nous ne pouvons donner ici la liste complète des royalistes alors détenus à la prison d'Avranches. Le District lança, à diverses reprises, des mandats d'arrestation contre les personnes suspectes d'aristocratie et d'incivisme. Quelques-unes furent relâchées, d'autres prirent la fuite ; mais la plupart de celles dont nous allons citer les noms étaient à la maison d'arrêt, au moment de l'arrivée des Vendéens.

Le District ordonna d'arrêter, le 6 juin 1793 : MM. Le Pelletier, Carbonnel le jeune, marchand, Boessel-Dubuisson, Barenton, Provost père, ci-devant commissaire national à Cherbourg, Dechancé, marchand, Guimont, menuisier, Prieur, couvreur, tous d'Avranches ; Lottin, ci-devant avocat du roi à Saint-Quentin, Le Roux, avocat, résidant à la Chaise-Baudoin, Clouard, père, ci-devant vicomte à Saint-James, Bouqueau, père, ci-devant receveur des aides, domicilié à Saint-Georges-de-Livoye, La Huppe-Larturière, ci-devant président d'élection, résidant à Vernix, Durand, laboureur à Saint-Sénier, Millet, id., à Saint-Brice, et Boudent-Godlinière, ci-devant greffier du juge de paix, domicilié aux Chambres. — Le 1er septembre : MM. Tuffin-Villiers, fils d'émigré, résidant à Villiers, la Marzelle, père d'émigré, id., à Saint-James, Artur, id., à Saint-Laurent-de-Terregate, Ernault de Chantore, père d'émigré, id., à Bacilly, de Tesson le jeune, « ci-

belle-fille du geôlier Guillaume Chevretel, Mlle Marie Dubuisson, craignant pour sa vie et celle de son beau-père, se réfugia dans la salle destinée « aux ci-devant nobles », et les conjura de la sauver. Ceux-ci s'empressèrent d'aller au-devant de leurs libérateurs et plaidèrent si bien la cause du geôlier et de sa belle-fille qu'on ne leur fit aucun mal. L'un d'eux, M. René-Félix de Tesson, fut des premiers à demander qu'on les épargnât, « parce qu'ils étaient des honnêtes gens. » Mais il s'empressa de signaler les patriotes de la ville, qui s'étaient fait remarquer par leur zèle révolutionnaire, en particulier le capitaine de gendarmerie Fontaine et le nommé Bailleul, de Saint-James, que nous allons bientôt faire connaître.

Le premier, chevalier de Saint-Louis, avait remis sa décoration, et, malgré son âge avancé, avait pris du service dans la gendarmerie nationale. Une escouade de soldats royalistes fut envoyée à son domicile. Elle était conduite par M. de Tesson. Voici comment Fontaine rapporte son arrestation : «... Une demi-heure après son arrivée chez lui, sur les midi et demie ou une heure, il entendit frapper à la porte de son écurie faisant corps avec la maison, et dans laquelle écurie on peut entrer par une porte donnant dans la cour ; il s'y transporta avec Marguerite Martin, sa domestique, et entendit dire : « *C'est là* ». Puis il ajoute « que les ennemis forcèrent alors la porte extérieure de son écurie ; qu'il se présenta avec ladite Martin, malgré les instances qu'elle lui faisait, craignant qu'ils ne lui fissent un mauvais sort ; que, la porte étant ouverte, il aperçut une troupe d'hommes à cheval, dans laquelle il reconnut le nommé Tesson, qui dit d'un ton fort haut, courroucé et

---

devant noble », id., à la Luzerne, Carbonnel de Canisy, id., à la Luzerne, Chevallier de la Martre, père d'émigré, id., à Avranches, Angot, père d'émigré, id., à Avranches, Belle-Etoile Du Motet, père de deux émigrés, id., à Avranches. — Le 7 octobre : M. Payen de Chavoy, — et, le 11 : MM. Boucault, père et fils, de Saint Georges-de-Livoye, Lottin, de Champcervon, de Baupte, ancien maire du Val-Saint-Père, Perdriel, agent du ci-devant marquis du Quesnoy, Juvigny, ex-noble, les de Gaalon, de Saint-Laurent-de-Terregate, et Richer, dont l'arrestation fut différée, parce qu'il était encore fonctionnaire non destitué. — Le 12 eut lieu l'arrestation mouvementée de M. de Champcervon. (Archives de la Manche, Dist. d'Avr., Administration, Vol. Ier, No 432 ; Vol. II, Nos 44, 102, 121, 123).

Nous avons signalé précédemment (p. 20), la mise en liberté de M. Payen de Chavoy.

D'autres nobles, nous allons bientôt le voir, comme MM. de Clinchamps-Précey, de Billeheust, de Verdun, de Lorgerie, que nous n'avons pas cités, étaient aussi en prison.

très intelligible, en parlant de lui déclarant : « *Le voilà, le vieux bougre, c'est le plus fier coquin qu'il y ait ici, c'est un scélérat, un démocrate enragé, ne l'épargnez point.* » Que lui déclarant, qui connait ledit Tesson depuis très longtemps pour un très mauvais sujet et connu comme tel dans le païs, lui dit : « Ah ! Monsieur Tesson, quel mal vous ai-je fait ? Que cette question douce ne fit que redoubler la rage dudit Tesson, au point que lui déclarant se voyant au moment de perdre la vie dit à cette troupe à cheval : « Messieurs, vous ne seriez pas assez inhumains pour fusiller un vieux militaire de cinquante-quatre ans de service ; mon âge doit vous en imposer ! » Que l'un d'eux moins inhumain lui dit : « Rassurés-vous, nous ne vous ferons point de mal » ; qu'ensuite ils entrèrent dans son écurie et dans son cellier, où ils mirent sept à huit chevaux et s'emparèrent ensuite d'une chambre (1).

» Que le lendemain matin il fut conduit par un de ceux qu'il logeait chez le général en chef Talmont, qu'il fut reçu par lui avec la dernière inhumanité, qu'il ne voulait même pas l'écouter, qu'il lui dit qu'il était noté, qu'il savait qu'il était un démocrate, qu'il avait remis la croix de Saint-Louis, qu'il s'était déshonoré et qu'il devait aller en prison, où il fut à l'instant conduit parmi les criminels. Que la ci-devant noblesse d'Avranches ayant eu connaissance qu'il allait passer au conseil de guerre, et que le résultat serait probablement qu'il serait fusillé, avait intercédé pour lui avec la plus

(1) On entendit, le même jour (30 décembre 1793), la fille du citoyen Fontaine, Mlle Françoise Fontaine, âgée de 34 ans, Marguerite Martin, sa servante, âgée de 25 ans, et une autre jeune fille nommée Marie Desmonts, couturière, domiciliée aussi dans la rue de la Liberté. La première déposa « que, lors de l'arrivée des brigands dans cette ville, elle était dans la salle, qu'elle n'osa aller à l'écurie pendant que les brigands y étaient, qu'elle ne sait conséquemment pas ce qui s'y passa ; mais qu'elle vit le nommé Tesson qu'elle reconnut bien, qui se transportait du côté du District, un instant après que les autres brigands furent entrés dans l'écurie, où ils restèrent quelque temps, après lequel ils entrèrent dans la cuisine, où ils burent et mangèrent et se firent donner des armes ; qu'ils montèrent ensuite dans la chambre ; qu'elle entendit un d'eux dire qu'il connaissait son humeur vive et bouillante, que cela l'avait déterminé à se retirer, parce que, s'il eût resté plus longtemps, il n'aurait pu s'empêcher de fusiller le sieur Fontaine et que ses autres camarades auraient continué... »

Mlles Marie Desmonts et Marguerite Martin firent à peu près la même déclaration, mais cette dernière « ne se rappelle pas que les brigands aient tenu aucun mauvais propos audit citoyen Fontaine. » (Arch. de la Manche, Dist. d'Avr., Administration, Vol. II, Nos 262, 262 *bis* et 263).

vive instance ; qu'enfin elle avait obtenu sa grâce, qu'il en fut quitte pour avoir les cheveux coupés et sa maison en partie pillée par une infinité d'autres brigands, qui lui enlevèrent son cheval tout équipé, son sabre et ses pistolets (1). »

Joseph-Amand Bailleul était depuis quelque temps en prison, quand l'armée vendéenne arriva à Avranches. M. de Tesson lui reprochait d'avoir poursuivi de sa haine M. le comte de Canisy, dont il avait été l'agent d'affaires, et d'avoir dénoncé un grand nombre de royalistes. Sa vie fut beaucoup plus menacée que celle de Fontaine. Il fut même condamné à mort par un conseil de guerre, et ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques membres de la noblesse d'Avranches, en particulier de M. Artur. Laissons-le, lui aussi, raconter ces faits dans sa déposition du 1er janvier 1794, devant le District : « ... A dit qu'avant l'arrivée des brigands en cette ville il avait été détenu à la maison d'arrêt du District, par ordre du comité de surveillance de Saint-James, sous le prétexte qu'il était porteur de la clef du chartrier du cy-devant vicomte de Canisy, émigré, ou de son père non émigré ; que, le vingt-deux brumaire, immédiatement après l'arrivée des brigands, la porte de la maison d'arrêt se trouva ouverte, qu'un nommé Rousselle, de Saint-James, l'avertit de se retirer, qu'il avait des ennemis parmi les détenus ; qu'environ cinq ou six minutes après arriva le général Marigny, qui le fit prendre par deux fusilliers, en lui disant qu'il était un coquin de démocrate, un sacré patriote, qui avait fait un procès à Canisy, et il le fit conduire à la maison de la femme Godefroy, où il était logé (2) ; que là il passa

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. II, N° 261. — Le 18 décembre 1793 (28 frimaire, an II), le sieur Fontaine avait adressé à l'administration une requête, dans laquelle il demandait « qu'il lui fût accordé une gratification de 800 livres pour la perte qu'il a faite de son cheval, équipage, et pistolets, etc... » Le lendemain de sa déposition devant le District, c'est-à-dire le 31 décembre (11 nivose), le Directoire lui accorda sa demande, « en raison des services importants qu'il avait rendus, pendant 54 ans de service, du zèle soutenu qu'il avait toujours manifesté, du civisme pur dont il avait donné des preuves multipliées depuis la Révolution. » (*Id., Id.*, Vol. IV, N° 84). Cette dernière phrase prouve assez que l'accusation de M. de Tesson n'était pas dénuée de fondement.

(2) MM. de la Rochejaquelein, Stofflet, le prince de Talmont, Putod, Beauvollier et d'autres chefs de l'armée vendéenne logèrent chez l'aubergiste Guillotin, marié à Jeanne Baubigny ; M. de Lyrot était chez le citoyen Duchemin, rue de la Liberté.

Si l'on s'en rapporte aux officiers municipaux de Louvigné-du-Désert, dans leur lettre du 13 novembre à la municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

au conseil de guerre et fut condamné à être fusillé le lendemain, à huit heures du matin ; qu'aussitôt qu'il connut ce fatal jugement il s'adressa aux citoiens Clinchamp-Précey, Billheust-Saint-Georges, qui avaient été détenus avec lui, et les pria de se joindre aux citoiens Artur, Verdun et Lorgerie pour obtenir sa grâce ; que le lendemain, sur les sept heures et demie du matin, le citoien Artur vint lui annoncer qu'il avait sa grâce, et effectivement fut élargi par un aide de camp du général Marigny.

» Il se transporta à la maison d'arrêt, où il trouva le sieur Tesson le jeune accompagné d'un officier, qui avait été commis, sans doute, pour la garde des effets des détenus, et la fille du concierge, auquel le déposant demanda l'ouverture de l'appartement qu'il occupait, pour y prendre ses effets. Il y fut à peu près cinq minutes, après quoi entrèrent le sieur Tesson et l'officier des brigands. Tesson lui dit : « *Te voilà, sacré gueux de patriote, il n'est pas possible que tu sois élargi, tu as sûrement sauté par une fenêtre, car tu devais être fusillé ce matin. Tu es un bougre d'ingrat, tu as fait un procès à M. de Canisy, duquel tu tiens ton pain* : » Qu'il était alors fort en colère, qu'il avait la broë (*sic*) à la bouche, qu'il lui reprocha d'avoir profité de la loi pour avoir tourmenté la caste nobiliaire, qu'il n'y avait qu'un coquin de patriote comme lui dans la maison d'arrêt, dont il

---

M. Putod n'aurait quitté Fougères que ce jour-là. « Nous vous annonçons, écrivaient-ils, que c'est Putot, cy-devant médecin de Fougères, qui a éte laissé dans cette ville par les brigands pour y commander la force armée. Ils y avaient laissé Le Mercier de Maurière pour la partie civile. Le brigand Putot est parti ce matin de Fougères avec trois pièces de canon et ce qu'il a pu rassembler de nouveaux insurgés, prétendant aller au secours des rebelles. » (Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II).

Voici, d'après le bulletin du Département du 24 brumaire, les lettres de pouvoirs données à M. Le Mercier de Maurière sur le pays de Fougères :

« De par le Roi. Nous généraux et commandants des armées catholiques et royales donnons plein pouvoir à M. Le Mercier de Maurière de faire insurger les paroisses qui environnent Fougères, de faire battre la cloche à cet effet, de haranguer le peuple et de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaire au succès de la bonne cause, c'est-à-dire au rétablissement de l'ordre et de la paix, de la religion et de la monarchie : pourquoy nous lui avons accordé ce présent pouvoir pour lui valoir ce que de raison.

Fait à Fougères, le 4 novembre, l'an 1er du règne de Louis 17. »

De Perraud, D'Autichamps.
Le Chevalier de Lauri, De Villeneuve,
Bernard De Marigny, De la Rochejaquelein.
Chevalier des Essarts.

avait su faire sa société, qui était le citoien Piel, médecin à La Haye-Pesnel ; qu'il avait été plus fin que lui, qu'il s'était sauvé, mais qu'il n'en était pas quitte ; qu'au surplus lui déclarant n'avait pas besoin de faire de paquets, parce qu'il allait être sur le champ reconduit en prison ; et, se retournant vers l'officier, il le somma de l'y faire reconduire.

» Cet officier lui répondit : « Vous allez venir, Monsieur, répéter devant le général Marigny votre dénonciation. » Qu'il sortit conduit par un détachement, que le sieur Tesson fut en avant avec l'officier qu'il tenait par-dessous le bras ; que devant la maison de la citoienne veuve Le Testu-Guérinière, ils rencontrèrent le citoien Artur, auquel Tesson dit qu'il venait de faire arrêter de nouveau le déclarant, qui sûrement s'était échappé de la prison, où l'avait fait mettre le général Marigny ; que le citoien Artur répondit que le déclarant avait été réellement élargi, parce que lui-même avait été lui annoncer avec l'aide-de-camp de Marigny, et fit des représentations à Tesson, ainsi que le citoyen du Motet, qui était avec le citoyen Artur ; que le déclarant représenta au sieur Tesson qu'il avait tort de lui en vouloir de cette manière, que pour lui il lui ferait du bien, s'il en trouvait l'occasion ; que Tesson répondit : « Oui, bougre, grâce à nos canons ; » — qu'il n'a point connaissance de ce qui concerne le citoyen Fontaine (1). »

Il faut avouer que M. de Tesson avait encore bien deviné les sentiments intimes du citoyen Bailleul, qui donna quelque temps

(1) Mlle Marie Dubuisson ajoute dans sa déposition : « Que le lendemain (mercredi 13 novembre), le citoyen Bailleul vint pour chercher son lit à la maison d'arrêt ; que Tesson, le voyant, s'écria à l'officier : « Comment ! vous laissez aller ce sacré coquin-là, qui a donné plus de vingt signatures pour faire arrêter d'honnêtes gens ; qu'il y en avait qui avaient été fusillés qui valaient mieux que lui. » Que l'officier dit : « Donnés-moi une plume, je vais en prendre le nom » ; qu'il demanda ensuite à la déclarante si Bailleul était démocrate ; qu'elle répondit qu'il avait été mis à la maison d'arrêt comme aristocrate et qu'elle ne le connaissait que sous ce titre-là, ce qu'elle lui dit bas, de peur d'être entendue par Tesson... »

M. Louis-Henri Artur complète cette scène dans son récit devant la Commission du District : « Le lendemain de l'arrivée des brigands, dit-il, sortant de chez Mme veuve Le Testu-Guérinière, il rencontra le sieur Tesson avec un officier de brigands et le citoien Bailleul ; que ce dernier lui dit : « N'est-ce pas, M. Artur, que j'ai ma grâce ? » Qu'il lui répondit que cela était vrai, qu'il avait été lui-même chés Marigny pour l'obtenir avec un de ses officiers ; que, s'ils ne voulaient pas le croire, il offrait de retourner avec eux chés le général Marigny. Qu'ils lui répondirent : « Cela suffit, » et laissèrent aller Bailleul. — Que ce dernier représenta à

après assez de preuves de « civisme » pour devenir maire de Saint-James. Or, pour qui connaît M. de Marigny, cet acte de clémence dut lui être quelque peu méritoire, car d'habitude il n'épargnait pas les patriotes qui lui tombaient sous la main (1).

La plupart des patriotes les plus ardents d'Avranches s'étaient empressés de prendre la fuite à l'approche des Vendéens; mais quelques-uns, qui étaient restés chez eux, furent incarcérés, puis délivrés presque immédiatement à la prière des royalistes de la ville.

L'ancien maire, M. Louis-Jules Boessel-Dubuisson, fit élargir la femme Remy, Jeanne Aupinel, François Besnier et un prêtre assermenté de la paroisse de Saint-Saturnin, l'abbé Jean Chanu, qu'on avait découvert blotti dans un coin de son grenier. On l'avait conduit plus mort que vif, au milieu des huées de la population, devant le commandant en chef, qui l'avait envoyé en prison. M. Boessel-Dubuisson sauva encore Marie Lamard, mariée à l'adjudant-major de la garde nationale, et la femme de l'agent national du District, Madame Frain, née Petitpas, qui déclara plus tard qu'elle lui devait la vie (2).

M. Gilles du Motet s'intéressa particulièrement au sort des ci-

---

Tesson qu'il ne savait pas pourquoi il lui en voulait et que pour lui il ne lui en voulait pas. — Que Tesson répondit qu'il ne craignait point sa vengeance, qu'elle était au bout du canon... » (Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. II, N° 270).

(1) Voici son portrait tracé par M. Crétineau-Joly :

« M. de Marigny, maître de l'artillerie, avait trente-neuf ans lorsque la guerre éclata. C'était un homme d'une taille élevée, d'une force prodigieuse et d'une audace qui ne soupçonnait jamais le danger. Gai, loyal et spirituel, il se faisait adorer des paysans, dont il aimait la franchise et la probité ....

» Mais s'il fut toujours bon et affable pour les royalistes, il était souvent dur envers les vaincus. Il pardonnait bien rarement aux révolutionnaires que les chances des batailles faisaient tomber entre ses mains..... Chez lui ce n'était pas instinct de cruauté ni soif du sang, c'était un système ; M. de Marigny avait suivi toutes les phases de la révolution, étudié ces hommes qui, au moyen de la terreur, maîtrisaient la France, et l'idée que pour les dompter il fallait leur faire peur, leur rendre mal pour mal, germa dans sa tête. On ne put jamais le forcer à abandonner cette pensée ; c'est à elle seule qu'il faut attribuer les traits de cruauté qui déparent une semblable vie; mais il est remarquable qu'ils n'eurent jamais lieu qu'à titre de représailles. » (*Histoire des généraux et chefs vendéens*, p. 235).

(2) M. E. Sarot, *Etude historique sur la Commission militaire et révolutionnaire de Granville*, pp. 127, 128. — M. E de Robillard de Beaurepaire : *La Commission militaire et révolutionnaire de Granville*, p. 103.

toyens Fontaine et Burdelot. Il fit même avertir ce dernier, le soir de son arrestation, de ne pas s'inquiéter, parce qu'il obtiendrait sa délivrance. En effet, le lendemain matin, vers dix heures, il se rendit à la prison pour lui annoncer cette bonne nouvelle et lui exprimer sa joie d'avoir pu lui rendre ce service (1). Nous avons aussi signalé son heureuse intervention dans l'affaire de Bailleul.

Une jeune femme appelée à jouer un rôle important dans le pays, pendant la Révolution, Mme Henriette Helfouin d'Anjou, se distingua aussi par son humanité. Elle obtint la grâce des canonniers vétérans et se jeta au-devant d'un réquisitionnaire en danger, pour parer un coup dont il était menacé ; puis, le prenant par le bras, elle déclara aux assaillants qu'on la tuerait avant d'arriver à lui (2).

Enfin, M. de Beauvais nous a laissé, dans ses *Mémoires*, cette note intéressante, que nous sommes heureux de reproduire ici :

« J'étais logé, dit-il, chez la comtesse de Montécot, qui me tourmenta et me fit lever, dès cinq heures du matin, le jour où l'armée devait partir, pour aller voir avec elle la Rochejaquelein, le prince de Talmont et autres, afin d'obtenir de ces chefs la mise en liberté de plusieurs personnes. Ce dont je me souviens le plus, c'est qu'elle fut reçue assez froidement par le prince de Talmont (3). »

---

(1) M. Burdelot témoigna en ces termes sa reconnaissance à M. du Motet, traduit plus tard devant la Commission militaire de Granville :

« Je soussigné Louis Burdelot, citoyen de Pontorson, certifie à qui il appartiendra qu'ayant été pris les armes à la main, le 24 brumaire dernier [c'est le 22 qu'il faut lire], au delà du Pont-Gilbert, par plusieurs cavaliers de l'armée des Rebelles, comme je marchais à la suite de la troupe, qui se repliait d'Avranches sur Granville, je fus ramené à Avranches et mis par ordre des chefs en prison, où je passai la nuit suivante ; que, dès le soir, il me fut dit de la part du citoyen du Motet de n'avoir point d'inquiétude et qu'il s'employait de toutes ses forces à obtenir ma délivrance ; qu'en effet il vint lui-même le lendemain, sur les dix à onze heures du matin, à la prison, apporter l'ordre de me remettre en liberté, et qu'il me témoigna une grande satisfaction d'avoir pu l'obtenir ; que je regardai le service qu'il me rendit en cette occasion comme d'autant plus important que je m'étais entendu plusieurs fois menacer de la fusillade. »

(2) Pièces du procès de Mme d'Anjou chez M. Gustave Bord, indiquées par M. de de la Sicotière : *Louis de Frotté*, etc., T. I, p. 186. « C'est à l'occasion des poursuites dirigées contre ces honnêtes gens, dit M. de la Sicotière, que leur conduite généreuse fut révélée. » — Voir sur Mme d'Anjou : l'*Etude sur le vicomte de Bricqueville, épisode de l'histoire de la Chouannerie au pays de Coutances*, par M. A. Lair, maire de Coutances, éditée dans les *Mémoires de la Société Académique du Cotentin*, T. X, pp. 159, 174, 175 et suivantes.

(3) *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais*, etc., p. 177.

Tous ces faits démontrent que la noblesse d'Avranches fit preuve, dans ces tristes circonstances, d'une admirable générosité, à laquelle les révolutionnaires furent eux-mêmes obligés de rendre hommage. Voici le certificat que le capitaine de gendarmerie Fontaine donna en faveur de M. du Motet, traduit devant la Commission militaire de Granville, sous l'inculpation de complicité avec les Vendéens :

« Nous, capitaine de gendarmerie nationale à Avranches, soussigné, certifions qu'ayant été fait prisonnier de guerre par les brigands et qu'étant au moment d'être fusillé, nous ne devons notre salut qu'à la noblesse de cette ville, qui a intercédé pour nous nuit et jour, avec les plus vives instances, ainsi que pour tous les autres patriotes incarcérés, entre autres le citoyen du Motet et son épouse, qui se sont donnés tous les mouvements possibles ; que nous avons connaissance que ce citoyen, par son intercession, a fait mettre en liberté le citoyen Burdelot, de Pontorson, prisonnier comme nous, puisqu'il est venu le chercher avec un officier de ces brigands, mais que nous n'avons aucune connaissance d'avoir vu avec lui l'ex-noble Tesson. »

La belle conduite de « ces honnêtes gens » n'empêcha pas Le Carpentier de les faire emprisonner de nouveau et de les envoyer quelques mois plus tard au Tribunal révolutionnaire.

En dehors des désordres et des rapines qui accompagnent nécessairement le passage d'une armée et surtout d'une armée affamée, trainant à sa suite une autre armée de misère, composée de femmes, d'enfants, de vieillards, de malades et de blessés, nous n'avons à signaler aucun attentat considérable.

Est-il besoin de dire que les soldats vendéens n'épargnèrent pas les biens nationaux et en particulier ceux de l'Administration (1) ; qu'ils pillèrent de préférence les maisons des membres du District, des volontaires qui composaient le détachement envoyé à Saint-

(1) Les Administrateurs du District écrivirent après l'invasion à la Commission d'instruction publique : « Les brigands restèrent, pendant dix à douze jours, dans l'étendue de ce district, et, pendant ce temps, ils se livrèrent à toutes espèces de dilapidations, surtout dans le lieu des séances des administrations. Tout ce que nous avions de monuments de science et arts fut pillé, brisé ou enlevé. Il en fut de même des livres et des inventaires qui avaient déjà été faits. A notre retour, nous trouvâmes tous les objets restés à l'administration dans un désordre qui ne peut s'exprimer ou se concevoir. Les livres avaient été en partie jetés par les fenêtres, mis en morceaux ou répandus dans les divers appartements, que les brigands

Malo (1), et celles des patriotes qui avaient pris la fuite? Nous publions la lettre curieuse d'un officier de santé d'Avranches, Bécherel, frère de l'évêque constitutionnel de la Manche, dans laquelle il raconte les déprédations dont il avait été victime. Il l'adressa probablement au président de la Commission départementale, avec lequel il avait fait connaissance chez son frère, à Coutances, où il s'était réfugié.

Du jeudi matin, 1er frimaire (21 novembre 1793).

« Citoyen président,

» Conformément à vos désirs et aux miens, malgré les difficultés que j'ai éprouvées sur ma route embarrassée de troupes, je suis arrivé ici hier au soir, sur les huit heures. J'ai trouvé le District à son poste ordinaire, et j'ai vu avec satisfaction les mesures de salut qu'il avait prises. J'ai rentré chez moi, j'ai trouvé ma maison telle que devait la trouver le frère d'un évêque et d'un vrai sans-culotte, qui ne pouvait manquer de bonnes recommandations auprès de ces..., dites comment il faut les nommer, car je ne connais pas d'expressions. Les hommes ont à peine la figure humaine et vivent comme des pourceaux, les femmes sont plus hideuses que les harpies *Cœleno* de Virgile.

» D'après le rapport de ma domestique, qui est fidèle, les trois quarts de ces brigands sont malades ; et comment ne le seraient-ils pas? Ils ont trouvé dans les environs de notre ville des monceaux de pommes qu'ils ont dévorées. Ils en ont fait des ragoûts que vous ne devineriez pas. Il y avait toujours sur le feu, chez moi, un chaudron plein de ces pommes ; quand elles étaient cuites, ils y mêlaient du beurre roussi avec du vinaigre. Un chaudron était à peine vide qu'ils recommençaient. La même sauce servait aux légumes qu'ils attrapaient. Hé bien, le croiriez-vous, avec ces mets ils buvaient les vins les plus exquis. J'avais du vin de Constance une bonne quantité. J'en avais environ 60 bouteilles pareil à celui... (*illisible*). Je ne l'aurais pas donné pour un louis la bouteille. Ces hideux

---

avaient couverts d'ordures. Il en fut aussi enlevé une très grande partie par les brigands eux-mêmes ou par ceux qui pouvaient profiter de leur invasion pour commettre des dilapidations... » (Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VI, N° 679. Lettre du 8 frimaire (28 novembre 1793).

(1) *Id.*, *Id.*, *Id.*, Vol. II, N° 217.

pourceaux l'ont bu en mangeant leurs pommes bouillies. Bien entendu toutes les armoires ont été bien visitées, et j'ai été pillé de la cave et du caveau jusqu'au grenier........................

» Il est constant qu'il y avait à la tête de ces brigands le jeune fils du Motet. On sçait que Boissel-Dubuisson, qui a été fait ou s'est rendu prisonnier à Dol, est revenu avec eux et s'en est retourné. Je suis curieux de savoir si son caveau a été visité comme le mien. J'espère que tout s'éclairera par le tems. Je vais m'occuper tout entier de la fonction que vous m'avez confiée. J'ai cru que ce petit détail vous ferait plaisir (1).

» Je suis, etc. »

Les Vendéens se répandirent dans les communes voisines d'Avranches et jusque dans celles qui en sont distantes de plusieurs lieues. Ils commençaient par abattre l'arbre de la liberté, puis ils visitaient la maison du curé constitutionnel et des patriotes de la localité.

Au Val-Saint-Père, ils scièrent « l'arbre chéri », profanèrent la pique et le bonnet qui le surmontaient et pillèrent le presbytère abandonné par le curé assermenté, Le Roy (2). Ils firent de même à Saint-Quentin. Le curé Grandais était aussi en fuite. Son presbytère fut dévalisé. Il déclara plus tard qu'on lui avait pris 200 bouteilles d'excellent vin de diverses espèces, du linge, des ornements d'église, des livres, des effets d'habillement, etc., si bien qu'à son retour il avait été obligé de demander à ses paroissiens un morceau de pain et « une chemise pour changer. » Les soldats coupèrent l'arbre de la liberté et écrasèrent à coups de hache le bonnet phrygien. Ils s'emparèrent aussi des piques, fusils, tambour et drapeaux de la garde nationale cachés dans la sacristie (3).

Ils envahirent le presbytère de Saint-Osvin, prirent également tout ce qui pouvait leur être utile, comme linge, vin, froment, sar-

(1) Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4. An II. *Bulletin du Département de la Manche du 3 frimaire, deuxième année républicaine* (23 novembre 1793).

(2) Dossier de l'affaire Thorel, au greffe du Tribunal de Coutances, résumé par M. E. Sarot : *Etude historique sur la Commission militaire et révolutionnaire établie à Granville en l'an II de la République*, p. 70 et suiv. ; — et par M. E. de Robillard de Beaurepaire : *La Commission militaire et révolutionnaire de Granville*, p. 134 et suiv.

(3) Dossier de l'affaire Dufour, M. E. Sarot, *Id.*, p. 75 et suiv. ; M. E. de Robillard de Beaurepaire, *Id.*, p. 136 et suiv.

rasin, etc. Le procès-verbal, rédigé par le curé constitutionnel Lepetit, fait remarquer « qu'ils avaient même balayé le plancher, qu'ils lui avaient de plus volé des pommes et des poires de *migos* et des légumes... » (1) Ces détails qui paraissent puérils nous rappellent qu'une disette affreuse sévissait alors dans le pays et que les moindres provisions étaient précieuses pour des gens affamés, qui manquaient de tout.

Mêmes scènes à Saint-Sénier et à Saint-Loup : le curé de cette dernière paroisse, François-Marie Gauquelin, déclara que ses pertes s'élevaient à 7,000 livres (2).

Nous retrouvons encore des détachements royalistes à Saint-James et à Ducey, où ils brûlèrent les archives de la mairie (3). Le curé de Marcilly, le sieur Daligaut, se plaignit d'avoir éprouvé une perte de 2,000 livres (4).

M. Desfeux nous a laissé le récit vivant d'une scène qui se passa probablement, le mercredi 13 novembre, à l'arrivée des Vendéens à Tirepied, alors chef-lieu de canton.

« La fin de 1793, dit-il, arriva, et un jour — c'était en novembre — on sonna le tocsin dans toutes les communes. Des émissaires parcoururent, pendant la nuit, tous les villages, frappant aux portes et criant : Debout, citoyens, la patrie est en danger !... Aux armes !... Mon oncle Marie Boulerie, étant capitaine de la garde nationale, se rendit promptement à l'église de Livoie (5); je le suivis par curiosité, et je vis rassemblés autour de lui une quarantaine d'hommes armés, les uns de fusils de chasse, les autres de faulx, de fourches, couteaux à marc, etc., qui écoutaient la lecture qu'on leur faisait d'une proclamation. Cette lecture faite, plusieurs des hommes armés furent au presbytère pour contraindre le curé constitutionnel, Villain, à s'armer et à marcher avec eux. Il profita du moment qu'ils lui donnèrent pour s'habiller, et il sauta par la

(1) M. E. Sarot, *Id.*, p. 125 ; M. E. de Beaurepaire, *Id.*, pp. 147 et 148.

(2) *Id.*, *Id.*, p. 88 ; *Id.*, *Id.*, p. 141 et suiv.

(3) Le 13 décembre 1793, le maire et les officiers municipaux de Ducey demandèrent qu'on leur envoyât des exemplaires de tous les décrets, le plus promptement possible, « ayant perdu les leurs par la présence des brigands sur leur territoire. » (Arch. de la Manche, Dist. d'Avr., Ad[tion], Vol. IV, N° 73).

(4) M. E. Sarot, *Id.*, pp. 91 et suiv., 122 et suiv. ; M. E. de Beaurepaire, *Id.*, pp. 145 et 149.

(5) Notre-Dame-de-Livoye, canton de Brecey.

croisée de sa chambre dans son légumier et se sauva à Villedieu, sa ville natale, où il resta sans oser reparaître à Livoie.

» La petite armée se mit en marche, tambour battant, et s'achemina vers Tirepied, lieu du rassemblement des gardes nationales de tout le canton. Je la suivis de loin, crainte d'être aperçu de mon oncle, qui m'aurait renvoyé ; j'étais accompagné de plusieurs enfants de mon âge, aussi étourdis et aussi curieux que moi.

» Nous arrivâmes au lieu du rendez-vous, où se trouvaient réunis plusieurs centaines d'hommes armés comme ceux de Livoie.

» Au moment où cette cohorte sans discipline et mal armée s'apprêtait à partir pour Avranches, arriva à bride abattue un courrier expédié de Granville pour apprendre l'entrée des brigands dans Avranches, leur marche sur Granville et l'arrivée immédiate à Tirepied d'un de leurs détachements.

» Aussitôt une panique s'empara de nos braves gardes nationaux et un *sauve qui peut* leur permit de rejoindre leurs foyers. Nous autres enfants, nous les suivîmes au pas de course et non sans une grande frayeur.

» Le lendemain, le vent passant de l'ouest à l'est (1), on entendit très bien, de Livoie, le canon du siége de Granville par les Vendéens (2). »

Il n'y eut pas que les réquisitionnaires, les officiers municipaux et les curés constitutionnels à fuir devant l'armée vendéenne. Un certain nombre de paysans s'empressèrent de gagner les pays qui n'étaient pas envahis.

Voici la plaisante aventure arrivée à trois habitants de Saint-Loup, Jacques Roussel, son beau-frère François Lebrun, et leur voisin Pierre Gohier. Partis, le mercredi 13 novembre, pour Romagny, auprès de Mortain, où étaient les biens de la mère de Jacques Roussel, ils parvinrent à la tombée de la nuit au bourg de Fontenay. Au cri de : « Qui vive ! » poussé par la sentinelle qui montait la garde sur la route, Pierre Gohier, se croyant encore dans les lignes de

(1) Nous croyons qu'il fallait plutôt dire de l'est à l'ouest.

(2) *Anecdotes, souvenirs et faits historiques de la première Révolution, principalement, relatifs à la guerre civile et à la Chouannerie dans les cantons de Brécey et Tirepied, rédigés et écrits, en 1849, pendant sa résidence à la Broise, en Bacilly, par M. Desfeux, ancien notaire à Sartilly,* pp 5 et 6.

l'armée vendéenne, répondit aussitôt par un cri formidable de : « Vive le Roi ! vive la Reine ! »

Nos hommes sont aussitôt arrêtés, conduits à Mortain et traduits, dès cinq heures du matin, devant le Comité de surveillance, qui siégeait en permanence chez le citoyen Micquelard, secrétaire. Après avoir entendu leurs déclarations appuyées par le procès-verbal des gardes nationaux de Fontenay, « ledit Comité leur fit les plus vives remontrances » et leur rendit la liberté, en leur recommandant d'être plus circonspects à l'avenir (1).

Les Vendéens rencontrèrent de nombreuses sympathies dans le pays. « Un bon nombre de paysans normands des paroisses voisines d'Avranches, dit M. de Bourniseaux, se joignirent à l'armée royale lorsqu'elle passa près de cette ville. Ils étaient surtout remarquables par leurs manteaux de peaux de chèvre et leurs catogans liés très près de la tête. Les Vendéens les appelaient les peaux de bique. Tous, ajoute-t-il, étaient braves, quelques-uns étaient pillards (2). »

M. de Pontbriant cite les deux frères Dauguet, Thomas Renault, de la commune de Macey ; Bindel, Jean Augeard, Joseph Besnard, Benvial-Rousselle, de Saint-James ; Jacques Gauchet, Jean Davy, les deux frères Delanoe, Julien Lemouland, Guillaume Nicolle, de La Croix-Avranchin ; Pierre Legendre, de Villiers ; Louis Dauguet, René Legros, de Carnet ; Pierre Despréaux, de Saint-Sénier-de-Beuvron (3).

---

(1) Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II. L'agent national du District d'Avranches fut moins indulgent à l'égard d'un nommé Jean Vallée, de Subligny, « qui avait [aussi] crié : « Vive le Roy ! » en réponse à une sentinelle qui lui demandait : « Qui vive ! » Ce malheureux fut écroué à la prison d'Avranches et traduit devant la Commission militaire de Granville, qui heureusement l'acquitta. (Voir Arch. de la Manche, Registre de Corresp. de l'agent nat. du District d'Avr., N° 33 ; M. E. Sarot, *Etude historique*, etc., p. 136).

(2) *Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans*, par M. de Bourniseaux, T. II, p. 140, note, Paris 1819.

(3) *Mémoires du colonel de Pontbriant sur la Chouannerie*, pp. 28-29. Paris, librairie Plon, 1897. — François Thorel, de la commune du Val-Saint-Père, se déclara ouvertement en faveur des Vendéens, et leur dit qu'il était « *prêt à les suivre avec plus de cinquante de la paroisse.* » La petite commune de Crollon dut également fournir plusieurs recrues à l'armée royale, car, le 22 nivose an II (11 janvier 1794), le Directoire ayant constaté que plusieurs habitants de cette commune étaient absents, depuis le passage des Vendéens ou même auparavant, envoya le citoyen Bournhonet, administrateur, prendre des renseignements auprès

Nous pouvons ajouter à ces noms ceux de Dardenne, fermier de la « retenue de Villiers, » de MM. Jérôme-Paul du Pontavice, de Saint-Laurent-de-Terregate, de Jean-Henri de la Marzelle, de Saint-James, et de René-François Piton du Gault, de Sacey, qui alla, le mardi 5 novembre, rejoindre l'armée à Fougères. Lorsqu'elle passa à Antrain, il emmena à son château les hommes qu'il commandait. Il les accompagna à Avranches et l'on raconte que s'étant adressé à un aubergiste pour leur procurer des subsistances et ne pouvant en avoir, malgré son insistance, il lui dit avec vivacité : « Tu en trouverais bien si c'était pour... les bougres de bleus (1). » Nous verrons ce qu'il devint pendant la retraite de l'armée.

On apprit bientôt, à Granville, l'occupation d'Avranches par l'ennemi. La garnison de cette dernière ville, poursuivie par l'avant-garde vendéenne, rencontra en route les troupes envoyées par Le Carpentier au secours d'Avranches et leur apprit les événements. Le Carpentier refusa de recevoir ces soldats fugitifs et désarmés, qui, loin de servir à la défense de Granville, ne pouvaient que répandre le découragement dans la population. Il donna l'ordre de les diriger sur Coutances avec les hommes qui n'étaient pas armés.

Il s'empressa aussi de rédiger, sur la prise d'Avranches, une lettre ou plutôt un rapport, qu'il adressa, dès le lendemain, à tous les

---

de la municipalité, afin d'agir en conséquence. (Arch. de la Manche, District d'Avr., Ad[ion], Vol. II, N° 293). — Il y eut aussi à Avranches des manifestations royalistes. Plusieurs femmes se montrèrent dans les rues avec des fleurs à leur corsage et des branches de laurier à leur bonnet.

(1) Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Vol. VII, N° 59. — M. René-François Piton du Gault était né, le 31 mars 1745, de Messire François-Henri-Pancrace Piton, écuyer, seigneur du Gault, de la Malézière et autres lieux, et de noble dame Marie-Cécile de la Binolaye. Il était par conséquent âgé de 48 ans, quand il rejoignit l'armée vendéenne. Il avait épousé, en 1777, demoiselle Anne-Marie Pellet de la Vieuville, de la paroisse de Lécousse, dont il avait eu trois enfants, deux filles, Anne-Françoise et Louise-Renée, et un fils, Armand-Charles, âgé de huit ans, qui avait eu pour parrain Armand-Charles Tuffin, le fameux marquis de la Rouërie. Le 21 fructidor an IV (7 septembre 1796), plusieurs habitants de Sacey, voisins du château du Gault, déclarèrent devant la municipalité de Pontorson que M. René-François Piton du Gault avait disparu, le 5 novembre 1793, qu'on ne l'avait plus revu dans le pays, et que la voix publique le désignait comme ayant suivi les Vendéens. (Archives de la famille Piton du Gault).

Districts du département. Voici celui qu'il envoya aux administrateurs de Saint-Lo :

Granville, le 23e jour du second mois, l'an 2e de la République.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche,

Aux Administrateurs du District de Saint-Lo,

« J'avais attendu jusqu'à ce moment des renseignements positifs sur la prise ou plutôt la reddition de la ville d'Avranches, qui s'est faite hier, afin de vous en informer vous-mêmes avec plus d'exactitude. Mais après cet acte de lâcheté ou de trahison, je n'ai pu encore parvenir à connaître la vérité dans son jour. Tout ce qui est avéré en ce moment, c'est qu'hier, sur les dix heures du matin, huit à dix brigands à cheval ayant paru du côté du Pontaubault, à une lieue et demie d'Avranches, ce poste important fut abandonné ; qu'aussitôt l'épouvante se jeta dans la ville, et qu'en même temps, par l'effet rapide d'une terreur panique, les habitants et la garnison, au nombre de plus de deux mille armés, dont quinze cents avec des fusils, se débandèrent et prirent la fuite hors des murs. Enhardi par cette incroyable déroute, l'ennemi fut aussi audacieux que cette troupe de lâches était effrayée. La poignée de cavaliers entra dans Avranches, où elle ne trouva pas un homme pour lui résister, et une de nos cités fut prise par moins de douze rebelles !...

» Il est à remarquer encore que le jour même où l'on évacuait Avranches, deux bataillons de troupes formées et excellentes, Aunis et la Somme, se mettaient en marche pour la prémunir, avec quatre pièces de canon, une compagnie de chasseurs à pied et vingt-cinq hussards.

» Ce corps de troupes était à peine sorti de Granville que les fuyards qui arrivaient leur dirent que les rebelles s'étaient rendus maîtres d'Avranches, et ils se gardèrent bien d'expliquer comment. La troupe eut ordre de rétrograder et de rentrer aussitôt.

» Plus je considère cette étonnante reddition, plus je trouve dignes d'opprobre les citoyens et la garnison d'Avranches. En effet, s'ils eussent seulement tué un des quelques brigands qui paraissaient, les autres n'auraient pas songé à passer outre, et l'ennemi, averti de la résistance par ses vedettes, comme il le fut de la terreur panique, aurait sans doute hésité à approcher. Pendant ce temps

les bataillons de renfort seraient arrivés, et, le lendemain, selon le plan qui avait été concerté entre mon collègue Laplanche, le général Peyre, le général Vialle et moi, le corps d'armée de Granville étant organisé se serait porté sur Avranches, tandis que l'armée du Calvados se serait approchée de son côté.

» Il n'est pas difficile de sentir que l'ennemi maître d'Avranches, où il n'a pas manqué de jeter de nouvelles forces, pourrait tenter une trouée du côté de Villedieu, et, sous ce point de vue, vous pourriez avoir sinon des alarmes, au moins des inquiétudes. C'est encore pour les faire cesser que je vous écris. En effet, il résulte des dispositions qui avaient été arrêtées entre mon collègue Laplanche et moi que l'armée du Calvados doit être cette nuit à Villedieu, entre Avranches et Coutances, et que par ce rapprochement nous serons à portée de nous secourir mutuellement, soit que l'ennemi veuille pénétrer dans le département de la Manche, soit qu'il menace Granville. Nos deux armées réunies, en observant une exacte défensive, donneront, je l'espère, le temps d'arriver aux deux armées de Mayence et de Rennes, dont une doit être actuellement à Fougères et l'autre à Saint-Aubin-d'Aubigné, et de là à Antrain, selon une lettre que j'ai du général Rossignol. Cette quadruple jonction doit décider tout à fait du sort des rebelles.

» Quant à Granville, j'y fais toutes les dispositions de défense, comme s'il devait être assiégé. Mais nous ne craignons rien que de voir échapper un seul des derniers brigands.

» Soyez calmes et prudents de votre côté. Ne craignez rien non plus et ne négligez cependant aucun moyen d'attaque ou de défense au besoin, car il faut savoir tout prévoir. Surtout que vos concitoyens se tiennent prêts à se lever pour la dernière fois, pour former une digue de réserve derrière nos armées et couper le chemin aux fuyards de la Vendée, car ils fuiront bientôt à leur tour. Je ne vous rappellerai aucun des objets qui composent aujourd'hui votre tâche, persuadé que vous n'en négligerez aucun et que vous êtes principalement convaincus de la nécessité des subsistances et de la cavalerie pour notre armée. Constance pour vous, courage pour tous vos concitoyens : la terreur est notre plus dangereux ennemi (1).

» Le Carpentier. »

(1) Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II, Pièce originale.

Il ne faut qu'un moment de réflexion pour se rendre compte de l'injustice des reproches contenus dans ce rapport. Comment, en effet, peut-on dénaturer les faits jusqu'à dire que la garnison d'Avranches, forte de 2,000 hommes, avait pris la fuite devant douze cavaliers ennemis ? Et n'est-il pas puéril de prétendre qu'il suffisait de quelques coups de fusil pour empêcher l'armée vendéenne d'entrer à Avranches et entraver sa marche, de manière à donner aux armées de la Manche et du Calvados le temps de faire leur jonction ? D'ailleurs le général Sépher n'était point à Villedieu, comme le pensait Le Carpentier, mais à Vire, et il désirait y rester le plus longtemps possible pour ne pas rencontrer l'ennemi. L'armée de Mayence, il est vrai, venait d'arriver à Fougères (1), mais celle de Rennes n'avait pas encore commencé son mouvement en avant.

Le Carpentier était trop intelligent pour prendre son rapport au sérieux. Aussi conviendra-t-il bientôt que la résistance était absolument impossible dans les conditions d'infériorité de défense où se trouvait la ville d'Avranches. Les administrateurs, qu'il accuse aujourd'hui de lâcheté, lui écriront, le 1er janvier 1794 : « .....Tu as été à portée de connaître la conduite que nous avons tenue, pendant la crise qui a précédé l'arrivée des brigands. Nous t'avons informé exactement de notre position et de tous les mouvements de l'ennemi. Nous t'avons demandé des secours, tu nous en as promis ; heureusement ils ne sont point arrivés. Avranches a tombé au pouvoir des brigands ; mais ce sacrifice était nécessaire peut-être pour sauver le département et la République entière ; car si les troupes qui étaient à Granville eussent filé sur Avranches, auraient-elles pu opposer la même résistance qu'elles ont fait à Granville? Si elles avaient été obligées de se replier, n'était-il point à craindre pour Granville, et si Granville avait tombé au pouvoir

(1) Les officiers municipaux de Louvigné-du-Désert écrivaient, le 13 novembre, à la municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët : «... Une avant-garde de l'armée de Mayence vient d'entrer à Fougères. Notre joie ne peut recevoir d'accroissement qu'en apprenant l'entière destruction des brigands, et elle n'est pas éloignée. Indépendamment du fer des sans-culottes, un flux dissentérique, pareil à celui qui tua les Prussiens, poursuit en même temps cette horde fanatique. Depuis leur arrivée à Fougères, il en est mort environ 30 par jour, et leurs blessés étaient en si grand nombre que lors de leur retraite de samedi dernier ils en chargèrent 40 charrettes. » (Arch. de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II).

de l'ennemi, quelles en auraient été les suites... ? » (1). Et Le Carpentier n'hésitera pas à leur rendre la justice à laquelle ils avaient droit. Il leur enverra même une lettre justificative de leur conduite et les vengera des accusations formulées contre eux par son collègue Laplanche. Enfin, il aura soin de se réfuter dans son rapport du 19 fructidor, an II, à la Convention « ...L'envoi des troupes de Granville au secours d'Avranches, écrira-t-il alors, était une mesure prudente dans son principe, en ce qu'elle tendait à garantir Avranches, avant-poste de Granville; mais ce fut un bonheur qu'elle n'eût pas encore été effectuée, car les brigands trouvèrent depuis, à Granville, des troupes intactes qu'ils auraient indubitablement accablées sous le nombre à Avranches. La chaleur de l'attaque de cette première ville prouve assez que l'autre, sans remparts et sans grosse artillerie, n'aurait pu tenir avec le renfort même (2). »

Présentement, il n'a d'autre but que de rejeter lâchement sur les membres du District des responsabilités qui pèsent uniquement sur lui.

Les Administrateurs du Département, qui avaient eux-mêmes appris dans la soirée du 12 novembre la prise d'Avranches (3), dépêchèrent un courrier vers le général Sépher pour le presser de faire avancer ses troupes. Ils communiquèrent, pendant la nuit, ces nouvelles au District de Saint-Lo et lui mandèrent d'envoyer en leur nom un messager à Bayeux solliciter des secours ; ils le chargèrent aussi de faire partir sur le champ un ou deux éclaireurs dans la direction de Mayenne ou de Fougères, à la recherche de l'armée de l'Ouest, dont les opérations combinées avec celles des autres corps d'armée allaient enfin assurer l'anéantissement des

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches, Administration, Vol. VIII, N° 145.

(2) *Rapport*, etc., p. 40, note 1.

(3) Ils écrivent ce jour-là au District de Saint-Lo qu'ils ont appris, à six heures du soir, par des commissaires envoyés d'Avranches, que cette ville était au pouvoir de l'ennemi. Et le lendemain ils lui écrivirent de nouveau : «... Nous n'avons point encore reçu de détails certains sur l'affaire d'Avranches. Notre collègue Boursin vient d'arriver ; il s'est arraché des griffes des rebelles. Vous saurez demain ce qu'il va nous apprendre. » (Archives de la Manche, 1 *bis*, M. 4-4, An II). Nous n'avons pu, malheureusement, retrouver le récit de l'odyssée mouvementée de cet étonnant administrateur, qui ne voulait pas croire à l'arrivée des rebelles.

rebelles. Ces éclaireurs étaient porteurs d'un pli cacheté pour le général (1).

Le District de Bayeux promit d'envoyer le peu de forces dont il pouvait disposer et avisa la Commission départementale du Calvados de la gravité de la situation. Celle-ci donna l'ordre au District de Lisieux de diriger vers le département de la Manche les quatre mille cinq cents hommes en garnison dans cette ville.

Dès le 13, les administrateurs de Saint-Lo acheminèrent vers Coutances trente cavaliers et, le lendemain, cinquante complètement équipés.

Ils pressèrent aussi la fabrication d'armes de toute espèce et la réparation des pistolets d'arçon, qu'on avait trouvés chez les particuliers, de sorte qu'ils purent expédier presque aussitôt 100 lames de sabre, 400 gargousses à mitraille du calibre de quatre, et en plus de ces munitions 400 paires de souliers. Ils annonçaient aussi le forage d'une deuxième pièce de canon (2).

Dans leur lettre d'envoi, ils apprenaient au Département la nouvelle, apportée à Torigny par le messager Letellier, de la fuite des troupes républicaines au Pontaubault et à Avranches, et de leur retraite sur Granville ; puis ils ajoutaient : « A ce moyen nous n'avons fait aucune perte et nos forces réunies nous donnent presque la certitude du succès. » C'était une manière quelque peu naïve de se consoler d'un échec ; mais leur confiance ne les empêcha pas de pourvoir à la défense de leur ville et du pays.

Le Comité de surveillance ayant engagé la municipalité à faire des tranchées et des abattis sur les routes et à garder étroitement les ponts de Gourfaleur, de Tessy, de Candol et de Pont-Hébert, ces mesures furent adoptées et immédiatement exécutées. On plaça même deux pièces de canon en batterie pour défendre le pont de Candol, et l'on décida de faire sauter celui de Gourfaleur, en cas d'attaque. On exigea les passe-ports de tous les voyageurs et l'on multiplia les éclaireurs, afin d'être au courant de tout ce qui se pas-

(1) Le District envoya le citoyen Lecorps à la recherche de l'armée de l'Ouest, et le fit accompagner d'un autre éclaireur de Torigny.

(2) Une manufacture d'armes avait été établie à Saint-Lo, le 21 avril 1793. Elle fut supprimée, le 19 novembre 1794. (Voir, sur ce sujet, l'Etude intéressante de M. E. Lepingard, publiée dans le V[e] volume des *Mémoires de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche*).

sait sur les différents points du territoire. Enfin les populations, qui avoisinaient les districts d'Avranches, de Vire, de Mortain et de Coutances, furent averties de se tenir toujours prêtes à marcher au premier signal et à faire refluer vers l'intérieur, dès qu'elles en auraient l'ordre, leurs bestiaux et leurs subsistances.

L'alarme fut donnée particulièrement dans les cantons de Canisy, Tessy et Percy. Un membre du District de Saint-Lo, Bourdon, fut envoyé avec le conducteur des ponts et chaussées, le citoyen Rousseau, dans le canton de Percy, pour exécuter les travaux de défense les plus urgents. Ils rencontrèrent quelque résistance : « les tranchées et les abattis d'arbres sur le chemin de Percy, disaient les habitants de Villedieu, rendaient la retraite impossible de ce côté et les exposaient dès maintenant à la disette, en les isolant de ce pays. » Les délégués du District se contentèrent de leur répondre que les campagnes restaient ouvertes par ailleurs, que l'intérêt général devait l'emporter sur les intérêts particuliers, et ils continuèrent leurs travaux.

La terreur était à son comble dans cette petite ville. Le citoyen Rousseau s'y rendit, le 14 novembre, et la trouva presque déserte. « Les hommes, écrivait-il au District de Saint-Lo, ont caché leurs cocardes nationales dans leurs poches et de toutes parts on s'occupe de démeublement. » Bourdon mandait, le même jour, que la commune de Percy était remplie d'habitants de Villedieu, qui avaient quitté la cocarde. « Je les renvoie dans leurs foyers, disait-il, ne voulant pas souffrir de poltrons. » Nous verrons bientôt qu'il n'y avait pas que des poltrons à Villedieu.

Dans l'après-midi du mercredi 13 novembre, on apprit à Saint-Lo que l'armée de Sépher, au lieu de se rendre à Villedieu, comme c'était convenu avec Le Carpentier, avait pris la route de Torigny, où elle arriverait dans la soirée, et le lendemain à Saint-Lo. La municipalité reçut, en effet, l'ordre de préparer des logements. Un membre du District, Lescot, envoyé à Torigny, en revint à onze heures et demie du soir et confirma cette nouvelle : l'armée comptait 7,000 hommes d'infanterie, 600 cavaliers et 42 pièces de canon. Le représentant Laplanche lui avait confié une dépêche très importante à l'adresse de Le Carpentier, en lui recommandant de la faire parvenir le plus tôt possible à sa destination. Le messager devait la déchirer, s'il était menacé en route de quelque

danger, et plutôt mourir que de la laisser tomber aux mains de l'ennemi. Elle ne put être alors remise à Le Carpentier, ainsi qu'une autre envoyée le même jour par le citoyen Hervieu, commissaire du Département à Saint-Lo (1). Le jeudi 14 novembre, le District reçut un billet du procureur-syndic général Buhot, l'informant que les rebelles marchaient sur Granville.

Le projet de mettre le siège devant cette ville, qui avait été longuement discuté à Fougères par les généraux vendéens, fut encore très sérieusement examiné dans un conseil militaire réuni à Avranches, le mercredi matin 13 novembre. «... On y éleva des doutes, dit M. de Beauchamp, sur le succès de l'attaque de Granville ; les uns alléguèrent la position de la place et son état de défense ; d'autres la répugnance des Vendéens pour les sièges et leur inaptitude aux attaques régulières.

« Temporisons, disaient les plus prudents, faisons une trouée dans la presqu'île et marchons d'abord à Villedieu ; ensuite nous dissiperons la levée en masse, nous repousserons la division républicaine qui vient de Caen, et qui est trop faible pour pouvoir résister. Alors il nous sera facile de nous maintenir à la proximité des côtes, jusqu'à l'arrivée des Anglais. » Mais la crainte d'être enveloppés par toutes les forces ennemies, les promesses du transfuge d'Obenheim, qui répondait de la prise de Granville, et surtout l'impatience française, déterminèrent les généraux vendéens à faire le siège de cette place. Il fallait aussi apaiser les murmures qui s'élevaient dans l'armée, jusqu'ici absolument soumise à ses chefs. On se plaignait des marches continuelles et l'on voulait avoir une place où l'on pût se reposer et trouver un asile sûr pour les femmes, les enfants et les vieillards. C'était enfin le désir des généraux vendéens de faire passer à Jersey ou en Angleterre cette multitude qui affaiblissait l'armée en l'affamant et en paralysant ses mouvements. Pour toutes ces raisons, l'attaque de Granville fut définitivement résolue.

MM. de la Rochejaquelein, Stofflet, d'Autichamp, Desessarts, le chevalier de Beauvollier et Villeneuve quittèrent Avranches avec le

(1) Le Carpentier ne reçut cette dépêche que le 17 novembre. Elle lui était adressée par le Comité de Salut public, qui, le croyant dans le département de l'Orne, lui donnait des instructions pour préparer la résistance dans ce pays. (*Recueil des actes du Comité de Salut public*, etc., par F.-A. Aulard, T. VIII, p. 500).

gros de l'armée formant à peu près trente mille hommes. Talmont commandait la cavalerie (1).

D'Obenheim dit que le départ commença dès le mercredi. M. de Marigny, qui veillait sur le défilé des troupes, à la sortie de la ville, l'aurait fait arrêter lorsqu'il crut qu'un nombre suffisant était passé, un peu plus de la moitié de l'armée, vingt mille hommes environ. Mais nous nous en rapportons plutôt aux historiens vendéens, qui portent ce nombre à trente mille (2).

Les bagages, les non combattants restèrent à Avranches, ainsi qu'un détachement qui devait couvrir le siége.

V. MENARD.

---

(1) *Histoire de la guerre de la Vendée*, T. II, p. 162, 163.

(2) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, etc., par Savary, qui donne un très long extrait du *Journal* d'Obenheim, T. II, p. 348.

TABLE

PAGES

Les Saints du diocèse de Coutances et Avranches, par M. le Chanoine PIGEON.

Saint Georges, ses reliques à Portbail et à Brix, dans le diocèse de Coutances. — Notions préliminaires et historiques.......... 1

Reliques de Saint Georges.............................. 3

Reliquiæ Sancti Georgii.............................. 4

Le Vénérable Norgod ou Norgot. — Notions préliminaires et critiques. 7

Vie du Vénérable Norgod.............................. 12

Texte latin.............................. 14

Supplément ou observations sur la vision du Vénérable Norgod....... 16

Le Bienheureux Serlon ou Serle, Moine du Mont Saint-Michel, puis abbé de Glochester, en Angleterre.............................. 19

Auteurs et Martyrologes qui citent le Vénérable Serlon.............. 24

De Serlone abattæ Glœcestræ.............................. 24

Saint Anastase et le Vénérable Robert de Tombelaine. — Notions préliminaires et critiques.............................. 29

Sancti Anselmi Cantuariensis archiepiscopi operem pars tertia........ 36

Vie de Saint Anastase.............................. 38

Commencement de la vie du glorieux Anastase.............................. 39

Invention du corps de Saint Anastase.............................. 46

Vita Sancti Anastasii. — Auctore Galtero.............................. 47

Incipit vita gloriosi Anastasii.............................. 48

De inventione corporis Sancti Anastasii.............................. 54

Saint Guillaume Firmat, Evêque et Confesseur. — Notions préliminaires et critiques.............................. 57

Vie de Saint Firmat, patron de Mortain.............................. 68

Les Vendéens dans le département de la Manche, par M. le Chanoine MENARD.

Chapitre deuxième.............................. 81

Chapitre troisième.............................. 99

Chapitre quatrième.............................. 125

2752 Avranches. — Imp. A. Perrin.